

# RAPPORT D'ACTIVITÉ de développement durable 2022





---

# RAPPORT D'ACTIVITÉ et de développement durable 2022

---





**Pierre Bédier**, Président du Département des Yvelines et **Carine Bryselbout**, Directrice de Projets Développement Durable et Transitions Territoriales chez Seine et Yvelines Environnement

## **Carine Bryselbout : Le Conseil départemental des Yvelines présente son 11<sup>e</sup> Rapport Annuel et de Développement Durable établissant le bilan des actions menées durant l'année 2022. Quel sens lui donnez-vous ?**

**Pierre Bédier** : La gravité de la crise climatique et la sensibilité accrue aux problèmes environnementaux ne peuvent pas occulter que les solutions à ces questions nécessitent de trouver un équilibre et un consensus économique et social. On le voit bien dans les débats récents qui ont lieu dans notre pays comme chez nos voisins. « Où trouver l'argent pour financer les investissements nécessaires ? », « Qui supportera l'effort ? », « Qui va payer ? ». À tous les niveaux, de l'individu à l'Etat et au système international, voici les questions qui se posent. Le développement durable et la conciliation qu'il suppose entre les dimensions économique, sociale et environnementale, reste à nos yeux la bonne voie pour penser ces sujets. Dans ces trois domaines, notre Département a des leviers d'action et la volonté de les actionner.

Notre « reporting » annuel fait le point sur nos avancées dans ce qui est inévitablement une démarche de progrès. Il présente nos actions, nos résultats mais aussi nos options et nos choix. C'est un outil d'information, de transparence mais aussi de débat.

## **C.B. : Parler d'efficacité économique pour une collectivité publique, n'est-ce pas un peu contradictoire ?**

**P.B.** : Certains peuvent le penser mais nous sommes convaincus du contraire. Nous sommes financés par l'impôt mais cet argent ne tombe pas du ciel ! Il sort de la poche des contribuables. Il est rare. Pour nous, il est important d'utiliser cet argent avec efficacité. Concrètement, cela nous conduit à faire beaucoup d'efforts pour rester le département de France dont la dépense de fonctionnement – c'est à dire les dépenses courantes pour remplir nos missions au quotidien – par habitant est la plus faible, ce qui nous permet de dégager sans endettement excessif un budget d'investissement très important : plus de 600 M€ en 2023. Et l'investissement, c'est la préparation de l'avenir : on est en plein dans le sujet !

## **C.B. : Pouvez-vous donner quelques exemples ?**

**P.B.** : Bien sûr. Au-delà de nos investissements massifs dans le système éducatif nous intervenons dans de nombreux domaines sans y être obligés : l'enseignement supérieur et la recherche, la rénovation urbaine de nos quartiers que nous finançons davantage que l'Etat, le logement, la santé et la formation médicale, les transports publics... et l'environnement. Vous en trouverez de nombreuses illustrations dans les pages de ce rapport mais il faut bien comprendre que cela ne va pas de soi : cette politique d'investissements massifs au service de l'attractivité de notre territoire, nous sommes, selon les sujets, les seuls ou parmi les seuls départements à la développer.

**C.B. : Est-ce que cela ne détourne pas la collectivité de sa vocation première dans le social ?**

**P.B. :** Le social représente la moitié de nos dépenses et de nos agents, mais les besoins sont immenses. C'est pourquoi nous y recherchons davantage d'efficacité par l'innovation. En créant des opérateurs spécialisés comme Activit'Y, la seule agence départementale d'insertion par l'activité, ou Autonom'Y, qui se dédie au soutien du maintien à domicile des personnes âgées et handicapées, ou encore l'Institut du Psychotraumatisme de l'Enfant et de l'Adolescent (IPEA), nous nous dotons d'instruments qui n'existent pas ailleurs, qui stimulent et mobilisent toutes nos ressources territoriales et dont nous faisons bénéficier communes et intercommunalités. L'efficacité n'est pas le contraire de la solidarité ! C'est une faiblesse d'esprit de le penser.

**C.B. : Pouvez – vous nous citer trois choses dont vous êtes particulièrement fier ?**

**P.B. :** Je suis très heureux que l'assemblée départementale ait accepté de prendre l'engagement de principe de ne plus recourir qu'à des procédés d'éco-construction et en particulier du bois. C'est un engagement que nous avons souscrit avec les Hauts-de-Seine et nous discutons avec les cinq autres départements d'Ile-de-France pour créer sur ce plan un front commun. Cela envoie un signal clair aux entreprises de construction : « Si vous voulez travailler chez nous, il faut nous proposer des solutions écologiques ! ». Je suis très satisfait que notre Département soit capable d'employer utilement un nombre important de bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), près de 500, ce qui représente 12 % de nos effectifs totaux. C'est à ma connaissance un record absolu. Donner un travail et une qualification, c'est à mes yeux le vrai sens de l'insertion et nous sommes sur ce plan exemplaire. Et je suis fier du travail que nous avons fait depuis trois ans pour nettoyer la « mer des

déchets » de la plaine de Chanteloup et du travail de remédiation environnementale que nous allons y conduire dans les années à venir avec l'ambition de recréer un espace environnemental de qualité sur 300 hectares de terrains pollués et dégradés. Cela illustre un principe auquel je suis attaché et qui me semble vraiment à l'ordre du jour : « À un moment il faut arrêter de parler et il faut agir ! »

**C.B. : Et un souhait ?**

**P.B. :** Alors là, sans hésitation : plus de liberté d'agir ! On nous demande de faire beaucoup. Sur le seul sujet de l'efficacité énergétique du bâtiment public nous avons des centaines de millions d'euros à investir et même pour une collectivité prospère et bien gérée comme les Yvelines, c'est difficile – alors, pour beaucoup d'autres, c'est tout simplement impossible. Les cadres juridiques et financiers dont nous disposons sont vieillots et rigides, il faut les moderniser, penser davantage à l'efficacité et moins à la conformité qui nous engue dans des procédures pesantes. Une vraie décentralisation fondée sur la confiance et le contrôle est à mes yeux l'un des outils les plus nécessaires du développement durable de notre pays. C'est la raison pour laquelle nous rendons compte de nos progrès non seulement par rapport aux objectifs de développement durable de l'ONU mais aussi par rapport aux engagements que notre majorité départementale a souscrit lors des dernières élections départementales. Nous avons des comptes à rendre et d'abord à nos citoyens yvelinois ; c'est un des objectifs majeurs de ce rapport.

# PRÉAMBULE

Le Développement Durable tel que défini en 1987 dans le Rapport de la Commission Brundtland est un mode de développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Il n'est pas un état d'équilibre, mais plutôt un processus de changement dans lequel l'exploitation des ressources, le choix des investissements, l'orientation du développement technique ainsi que les changements institutionnels sont déterminés en fonction des besoins tant actuels qu'à venir.

Le Conseil Départemental des Yvelines se reconnaît comme l'un des acteurs de la transformation du territoire, et de la prospérité durable des habitants. Pour ce faire, il s'attache à promouvoir et encourager des solutions qui visent à développer et renforcer un environnement économique, social et naturel favorable à la réalisation des aspirations de chacun, individuellement et collectivement.

Vigilant à l'impact de ses activités et à la nécessaire transformation de ses propres pratiques, le Conseil Départemental des Yvelines veille à construire un avenir durable en s'appuyant sur des liens locaux et intergénérationnels forts et en liant des partenariats avec l'ensemble des acteurs du Territoire, publics comme privés, associatifs comme institutionnels.

Le Décret N° 2011 – 687 DU 17 JUIN 2011 relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales, pris en application de la loi N° 2010 – 788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, prescrit, par son article 255, aux collectivités territoriales et aux EPCI de plus de 50 000 habitants d'élaborer un rapport sur leur situation en matière de développement durable. Ce rapport a pour objet de dresser :

- A > Le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité ;

---

- B > Le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre par cette collectivité sur son territoire ;

---

- C > L'analyse des modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation de l'ensemble des actions politiques publiques et programmes



*Promouvoir et encourager des solutions qui visent à développer et renforcer un environnement économique, social et naturel favorable à la réalisation des aspirations de chacun, individuellement et collectivement.*

# I

## > UNE INSTITUTION QUI POURSUIT SA TRANSFORMATION

P. 8

1. Sobriété énergétique du patrimoine P. 10
2. Mobilités des services P. 12
3. Compétence, inclusion, employabilité P. 14
4. Politique d'achats socialement et environnementalement responsable P. 16



5. Préservation et reconquête de la biodiversité dans le patrimoine P. 17

# II

## > DES POLITIQUES PUBLIQUES AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE POUR LES HABITANTS

P. 20

1. Encourager les modèles durables de production et de consommation P. 22
2. Promouvoir la Cohésion sociale et les solidarités entre territoires et générations P. 28



3. Soutenir les conditions favorables à l'épanouissement de tous P. 34

# III

## > GOUVERNANCES, ÉVALUATIONS, OUTILS

P. 40

1. Bilan des engagements de mandature P. 42
2. Gouvernance et dialogue social P. 44
3. Évaluations et notations P. 45



4. Contribution aux objectifs climatiques P. 46
5. Tableau de bord des projets stratégiques P. 48

# UNE INSTITUTION QUI POURSUIT SA TRANSFORMATION



## **CONSTRUIRE UN ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL DURABLE ET AGILE POUR INSPIRER DES NOUVELLES FORMES D'ACTION PUBLIQUE**

---

*Le Conseil Départemental des Yvelines veille à régulièrement interroger et challenger ses pratiques internes afin d'anticiper et de s'adapter aux grands enjeux sociaux et environnementaux qui le concernent. Ses initiatives, grâce au levier de la commande publique, en font également un formidable terrain d'expérimentation et d'incitation à l'évolution de la qualité de l'offre disponible pour le territoire.*

### **SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE DU PATRIMOINE**

P. 10-11

### **MOBILITÉ DES SERVICES**

P. 12-13

### **COMPÉTENCE, INCLUSION, EMPLOYABILITÉ**

P. 14-15

### **POLITIQUE D'ACHATS SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL RESPONSABLE**

P. 16

### **PRÉSERVATION ET RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ DANS LE PATRIMOINE**

P. 17-19

# 1 SOBRIÉTÉ ET EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DU PATRIMOINE BÂTI

*Des consommations à la baisse, des installations plus efficaces*

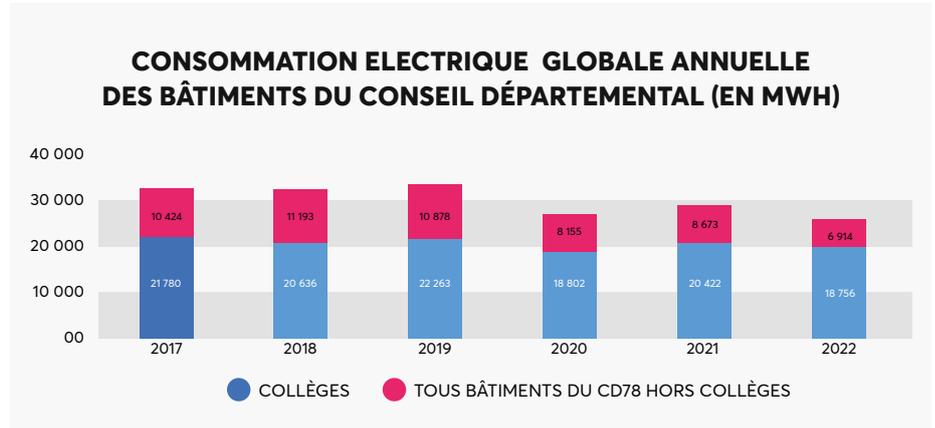
Le patrimoine immobilier du Conseil Départemental des Yvelines représente près de 920 000 m<sup>2</sup>. Cela représente un impact potentiel important en matière de sobriété des usages et d'efficacité énergétique des bâtiments et installations.

## > EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DES INSTALLATIONS

Les consommations du patrimoine immobilier du Département, et notamment ses collèges, constituent l'élément principal de la stratégie énergétique engagée dès 2012 par la reprise en gestion interne des installations techniques.

Sa stratégie de maintenance adaptée des équipements existants se traduit dès lors par la mise en place de contrats d'exploitation efficaces : contrats de prestations forfaitaires avec intéressement avec température de chauffe cible à 19 °C et mise en œuvre de températures de réduit (nuit, WE et vacances). En parallèle, des travaux de renouvellement des installations et équipements sont engagés. Ils intègrent un plan de renouvellement des installations de chauffage qui prévoit un gain de 10 à 20 % sur les consommations de chauffage d'un collège. La rénovation de 22 chaufferies (sur 116 collèges) réalisée ces 5 dernières années a permis de faire baisser l'âge moyen des installations à 13,4 ans en 2022 (plus de 15 ans en 2015). Ce plan s'accompagne d'une substitution en LED de tous les éclairages au fur et à mesure des travaux de maintenance. Ces actions ont permis de réduire nos consommations énergétiques de 17 % entre 2017 et 2022.

Pour atteindre l'objectif minimal des obligations du décret tertiaire (réduction de 40 % des consommations en 2030, 50 % en 2040 et 60 % en 2050 par rapport à 2010) et réduire de manière plus drastique et durable les consommations énergétiques sur le long terme, un marché de performance énergétique systèmes a été lancé pour le remplacement des installations énergétiques vétustes sur 24 collèges : 30 % de réduction de consommation sont attendus soit environ



5 % de la consommation totale du parc d'ici 2025. Ceci représente un montant d'investissement d'environ 28 M€.

Une campagne de travaux réalisés s'engage sur une période de 3 ans à compter de 2023, concernant 8 collèges par an (travaux principalement réalisés pendant les périodes d'été). Elle va concerner : le remplacement des équipements consommateurs (chaudières, éclairages, ventilations...), la mise en place de systèmes de gestion énergétique, l'optimisation de l'exploitation et de la maintenance. Ceci s'accompagnera de séquences d'information et de sensibilisation des usagers.

## > SOBRIÉTÉ DANS LES USAGES

Par une circulaire de la première ministre du 25/07/2022, l'État a fixé à ses administrations un objectif de réduction des consommations de 10 % sur 2 ans, et a donné un objectif de fin septembre pour la détermination d'un plan de sobriété permettant d'atteindre

cet objectif. Ce plan s'articule à la fois sur des actions techniques et des actions de sensibilisation auprès des usagers des bâtiments, ce dernier levier étant essentiel pour obtenir des résultats rapides. Il s'appuie également sur les dispositifs déjà mis en œuvre par le Département et qui ont permis des réductions significatives des consommations énergétiques.

La sensibilisation des usagers s'est concrètement traduite par :

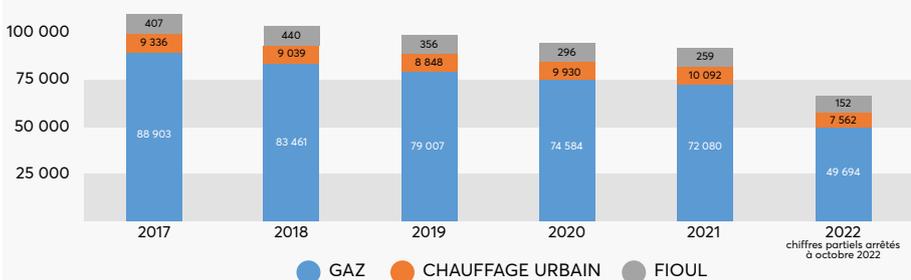
- l'expérimentation d'un monitoring des consommations Électriques sur 1 collège, le bâtiment hébergeant l'administration centrale du Département situé à Guyancourt et son Campus situé aux Mureaux,
- la participation des collèges du Département au concours CUBES : 32 collèges inscrits depuis 2017,
- le portage des messages par le réseau d'écocoréférents animé par la DRH et l'élaboration d'un guide des écogestes.

**Le Département encourage un usage raisonné des énergies dans les collèges. À ce titre, il a initié la création par l'Institut français de la performance des bâtiments (IFPEB) d'un concours à destination des collèges visant à mobiliser les établissements sur leurs économies d'énergie. Le challenge Cube.S a ainsi été créé en 2014.**

**De portée nationale, il mobilise désormais près de 700 établissements chaque année et de nombreux acteurs nationaux. En tant que projet d'établissement, il est l'occasion d'intégrer dans le programme scolaire les notions d'économie d'énergie.**

*DJU : calcul permettant de mesurer notre performance de consommation énergétique par rapport à une situation climatique de référence*

## CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE GLOBALE ANNUELLE POUR LE CHAUFFAGE



Elément principal de la stratégie énergétique du département, elle a pour objectif minimal l'atteinte des obligations du décret « tertiaire » visant des réductions des consommations par rapport à 2010 de :

- 40 % en 2030,
- 50 % en 2040,
- 60 % en 2050.

# FOCUS

## LA CAMPAGNE DE COMMUNICATION « LA SOBRIÉTÉ, POUR NOTRE COLLECTIVITÉ »

Le Département agit auprès de l'ensemble des collaborateurs pour faire évoluer les habitudes et les comportements, avec la démarche « Tous Écoresponsables » et la diffusion de bonnes pratiques et d'outils :

- communication sur les nouvelles mesures pendant la période de chauffe 2022-2023,
- information sur les actions déployées par le Département : rénovation énergétique des bâtiments, mise en place de détecteurs de présence, « les rendez-vous de la rénovation énergétique »,
- Rédaction d'un livret des éco-gestes, indiquant les bonnes pratiques applicables sur le site de travail ou au domicile,

- campagne d'éco-gestes sur 5 thématiques : chauffage, eau chaude, éclairage, éco-conduite, numérique.



### LA SOBRIÉTÉ DANS NOTRE COLLECTIVITÉ



### ÉCONOMIE D'ÉNERGIE AU BUREAU



## LE PLAN DE SOBRIÉTÉ ENGAGÉ EN SEPTEMBRE 2022

#### AXE 1 – AJUSTER LE CHAUFFAGE ET LA CLIMATISATION

1. Ne pas chauffer les locaux au-dessus de 19 °C (tolérance à 21 °C supprimée)  
[pm, diminution de 7 % des consommations énergétiques par °C en moins]
2. Dans les bâtiments départementaux, la climatisation ne sera plus possible en dessous de 26 °C

#### AXE 2 – MODERNISER L'ÉCLAIRAGE DES BÂTIMENTS

3. Éteindre les éclairages lorsqu'ils ne sont pas nécessaires
4. Renouvellement des éclairages par des systèmes LED au fil de l'eau

#### AXE 3 – OPTIMISER LES CONSOMMATIONS

5. Mise en place de compteurs d'eau sur les sites plus gros consommateurs
6. Mise en place de compteurs d'électricité différenciant par

usage, sur les plus gros consommateurs

7. Suppression de l'eau chaude dans les sanitaires

#### AXE 4 – SENSIBILISER LES USAGERS

8. Information et sensibilisation des usagers via les réseaux des éco-référents et du challenge CUBE.S. Animer une boîte à idées des initiatives locales
9. Sensibilisation des agents d'entretien dans les collèges du département

#### AXE 5 – RENFORCER L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DE NOS BÂTIMENTS

10. Reconstruire 15 collèges selon le référentiel départemental de Qualité Environnementale des Bâtiments (QEB)

# 2 MOBILITÉS DES SERVICES

## 6 axes de travail, 15 actions initiées

En 2022, le Département des Yvelines engage le déploiement de son plan de mobilité employeur voté le 10 décembre 2021. Il a pour objectif d'optimiser les déplacements professionnels, d'améliorer les déplacements domicile-travail des collaborateurs et de leur proposer des alternatives à la voiture thermique individuelle. Pour atteindre ces objectifs, un plan d'action a été défini sur trois ans selon 6 axes : organisation du travail, communication, modes actifs, voiture autrement, transports en commun, déplacements professionnels.

### > UNE FLOTTE AUTOMOBILE MOINS DÉPENDANTE DES CARBURANTS FOSSILES

La flotte de véhicules légers et utilitaires (non Lourds) est actuellement composée de 546 véhicules dont 312 disposent déjà d'une motorisation électrique, hybride ou hybride-rechargeable soit 57 % de véhicules « propres ».

Pour tendre vers l'objectif de 100 % de véhicules au moins partiellement indépendants d'une énergie d'origine fossile, l'acquisition tout début 2023 de 40 véhicules électriques supplémentaires portera la part « verte » à 63 % de la flotte départementale de véhicules et utilitaires légers.

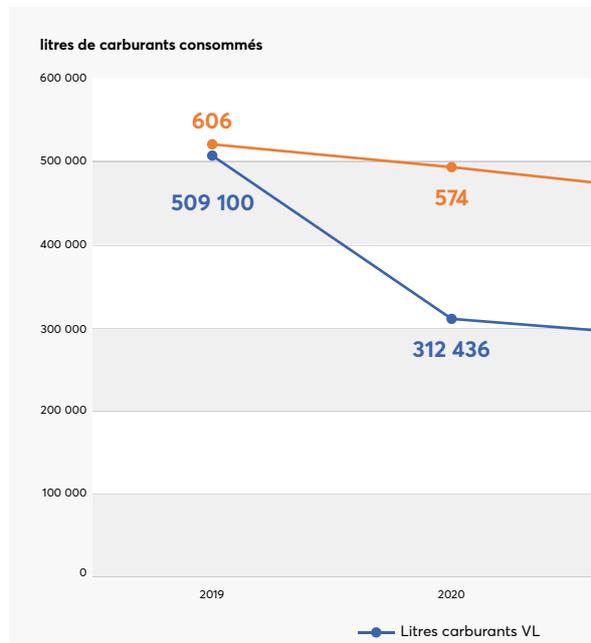
Une fraction du parc de véhicules reste incompatible avec une motorisation électrique, notamment les véhicules les plus lourds dédiés à la viabilité de la voirie (non présentés dans le graphique et non comptabilisés dans le paragraphe précédent). En septembre 2022, une expérimentation d'alimentation en carburant B100 issu d'huiles végétales des bus du Département ainsi que du Centre technique des Routes de Méré a été réalisée avec succès et a permis de substituer 3 533 litres d'essence en près de trois mois. Désormais installée à

demeure sur un des sites départementaux, cette cuve de 10 000 litres présente le bénéfice supplémentaire de permettre aux agents d'exploitation de faire le plein plus rapidement et sans contraintes vis-à-vis d'une pompe à essence extérieure. Cela facilite leur travail et optimise leur temps sur le plan opérationnel, contribuant ainsi à rendre plus performant le service public dispensé.

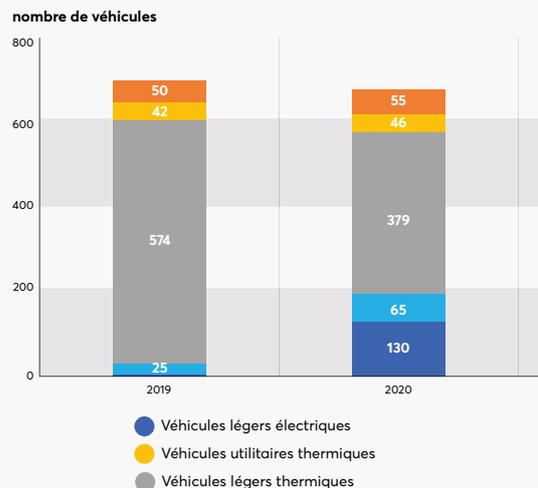
Ce dispositif sera étendu en 2023 sur trois autres sites du Département afin de poursuivre la sortie des énergies fossiles du Département.

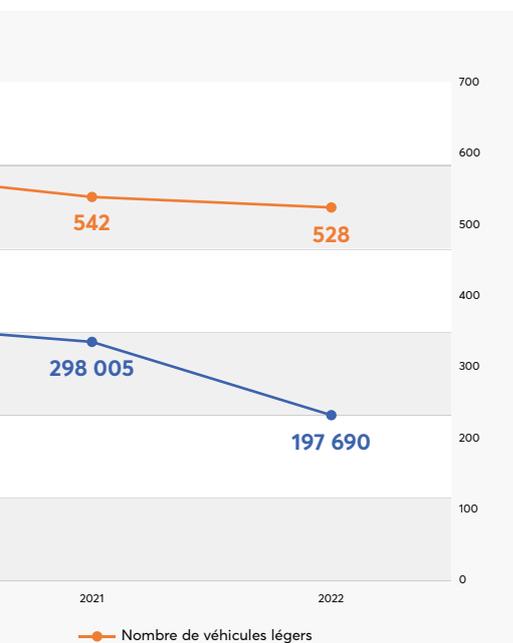
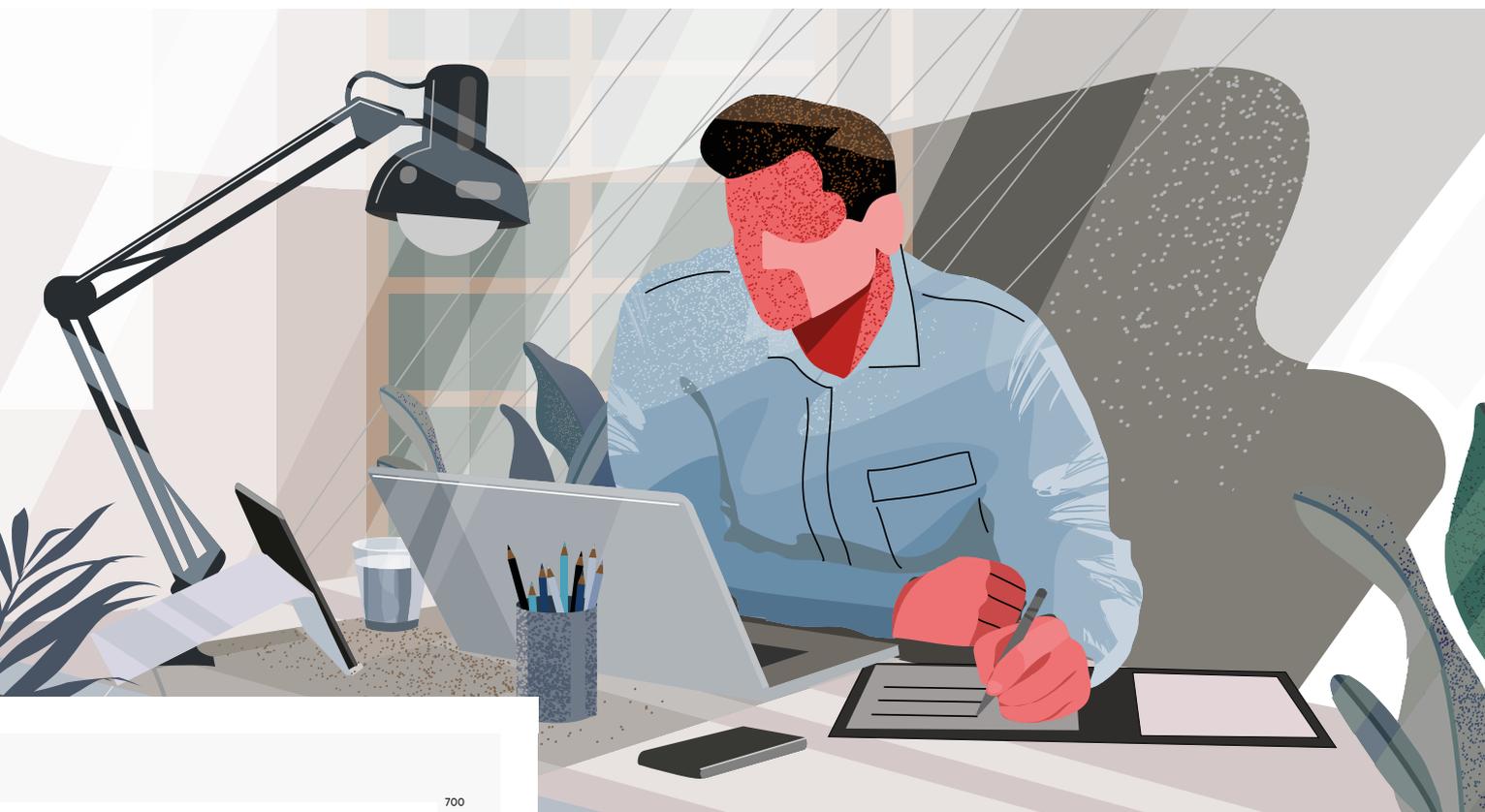
#### > Le SDIS 78 commande la 1<sup>re</sup> ambulance 100 % électrique en France

Dans cette même volonté, le Conseil Départemental a financé l'achat pour les pompiers Yvelines de la première ambulance 100 % électrique de type C.



### ÉVOLUTION DU PARC DE VÉHICULE





## > UN PLAN DE MOBILITÉ POUR AMÉLIORER LES DÉPLACEMENTS QUOTIDIENS PROFESSIONNELS DES AGENTS

*Au-delà des efforts consentis sur sa propre flotte, le Conseil Départemental s'active à réduire la dépendance de ses collaborateurs aux énergies fossiles dans leurs déplacements. Cela se traduit par la promotion du covoiturage professionnel et des modes de déplacements alternatifs, ainsi que le déploiement du télétravail.*

*L'utilisation des Zoé électriques est promue et facilitée par des ateliers de prise en main et de partage de réflexes d'écoconduite. De quoi conduire en toute sécurité et recharger son véhicule sereinement sur l'une des 300 bornes de recharge installées par le Département.*

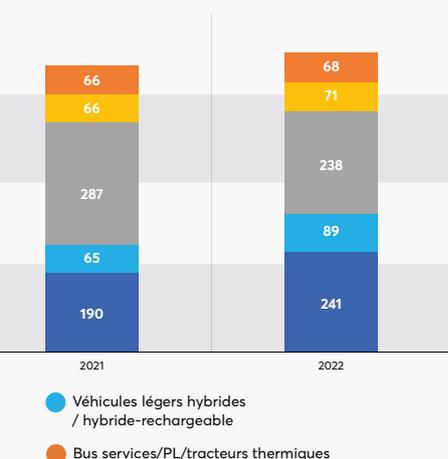
### > La promotion du vélo pour les déplacements domicile-travail

Le Département a mis en place l'Indemnité Kilométrique Vélo pour ses collaborateurs ou le remboursement de 50 % de leur abonnement à un service public de location de vélo, cumulable avec l'abonnement transport en commun, en fonction de leur usage (vélo mécanique ou électrique, vélo-cargo...).

Pour mettre le pied à la pédale, le Départe-

ment a permis à 60 participants de tester un vélo électrique pendant une semaine, en partenariat avec Véligo, grâce à l'animation « Ma Semaine à Véligo ». Des ateliers de marquage Bicycode et de révision de vélos ont également été organisés sur sept sites du Département, avec l'atelier d'insertion Solicycle et les équipes du garage départemental.

## DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL



## > LE TÉLÉTRAVAIL ET LA RATIONALISATION DES ESPACES

Le déploiement du télétravail régulier et la mise à disposition d'espaces de travail de proximité ont un impact direct sur les déplacements quotidiens. Ainsi, en 2022, 43 % des collaborateurs sont inscrits dans un dispositif de télétravail régulier : en évitant les déplacements domicile-travail une ou deux fois par semaine, le télétravail a permis d'économiser 510 tonnes équivalent CO<sub>2</sub> !

Le Département met à disposition neuf espaces de coworking, répartis sur le 78 et le 92, permettant de travailler régulièrement ou ponctuellement au plus près des territoires

d'intervention, limitant ainsi les déplacements. Il est également engagé dans une démarche d'expérimentation du flex-office sur deux sites centraux, où certains métiers passent moins de 50 % du temps de travail à leur bureau sur site (télétravail, réunions, déplacements, congés...). Le flex-office consiste à partager les postes de travail avec d'autres membres de son équipe plutôt que d'avoir un bureau individuel attitré, ce qui permet de favoriser les échanges au sein d'un même collectif de travail et d'aménager des espaces supplémentaires : nouvelle salle de réunion, bulle de concentration ou encore espace de convivialité...

# 3 COMPÉTENCE, INCLUSION, EMPLOYABILITÉ

## *Le Département des Yvelines, un employeur responsable et à l'écoute*

En tant qu'employeur engagé sur son territoire, le Département des Yvelines propose de nombreux métiers porteurs de sens, au service de tous les Yvelinois. Nous nous attachons ainsi à permettre aux collaborateurs et à leurs managers de développer leurs compétences et de trouver leur juste place, en leur proposant un environnement professionnel de qualité. Employeur significatif du territoire, nous nous efforçons de contribuer par nos actions à l'égalité des chances et à l'insertion professionnelle.



### > PROPOSER DES EMPLOIS DE QUALITÉ

Même si, en tant qu'employeur public, nous évoluons dans un système contraint qui limite nos marges d'action en matière de ressources humaines, notre ambition est d'être un employeur responsable et innovant. Le Département favorise le recours à des emplois durables : 89 % des 4 035 collaborateurs sont sur des emplois permanents. Le taux d'emploi non permanent (11 %) s'explique en partie par les initiatives du Département destinées à favoriser l'insertion professionnelle : accueil de 94 apprentis et de 103 stagiaires, 244 contrats d'insertion Parcours Emploi Compétences (PEC) destinés à rapprocher du marché de l'emploi des bénéficiaires du RSA.

Dès l'arrivée de nos nouveaux collaborateurs, nous les accompagnons au travers d'un parcours d'intégration et de découverte de notre collectivité. Au programme : 11 sessions « Bienvenue à Bord ! », 11 sessions « Au cœur de nos métiers » et l'intégration à des promotions virtuelles sur Teams. En 2022, 92 % des participants ont trouvé ce parcours enrichissant.

Des avantages collaborateurs permettent par ailleurs de favoriser l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle : prestations culturelles et sociales (chèque énergie, prêts, billetterie, voyages, réductions...) avec le CNAS, activités sportives et culturelles via l'association du personnel « La Parenthèse », offre de restauration, participation aux frais de garderie... Et, pour préparer sereinement la transition vers la retraite, une cellule dédiée a accompagné 203 collaborateurs en

2022. Par ailleurs, un dispositif de don de jours de congé permet de créer de la solidarité vis-à-vis d'autres collègues, parents d'enfant malade ou aidants familiaux : 13 collaborateurs en ont bénéficié en 2022, pour un total de 337 jours distribués.

### LE MODÈLE C'MIDY

**C'Midy, l'opérateur de restauration scolaire dans les collèges du département, agit pour limiter les emplois à temps partiel subi. La recette ? Développer la polyvalence entre activités de restauration et d'entretien pour deux tiers de ses effectifs.**

## > DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES DE CHACUN

Le Département accompagne ses collaborateurs dans le développement de leurs compétences : en 2022, 1 collaborateur sur 2 a suivi une formation, conformément à notre objectif, 31 projets de formation qualifiants individuels ont été élaborés, et 8 % des collaborateurs ont effectué une mobilité interne. Des parcours certifiants « les clés du management de projet » ont débuté, suivis par 80 col-

**89%**

d'emplois permanents

**37%**

taux de retour à l'emploi des  
personnes entrées dans un  
Parcours Emploi compétence

**7,56%**

un taux d'emploi des  
personnes handicapées  
supérieur au seuil  
réglementaire et à la moyenne  
des collectivités territoriales

laborateurs. Les managers bénéficient d'une offre de développement spécifique : ateliers, modules de formation, formation annuelle obligatoire (en 2022 : « Développer l'autonomie de vos collaborateurs et les responsabiliser »), ainsi que des communications régulières.

En tant qu'employeur public, notre offre de formation s'appuie sur celle proposée par le CNEPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale), qui représente 27 % des jours de formation dispensés. Nous la complétons par des formations adaptées à la réalité de nos métiers, construites sur mesure avec des partenaires externes ou des formateurs internes. Nous mettons également à disposition des collaborateurs des ressources pédagogiques innovantes : marketplace de la formation, Conférences Inspirantes men-

suelles, plateforme collaborative dédiée aux agents publics (IdealCo), bibliothèque numérique (Youscribe), magazine apprenant (Resources & Vous)...

## > S'ENGAGER POUR L'ÉGALITÉ DES CHANCES, L'INSERTION PROFESSIONNELLE ET LA SANTÉ/SÉCURITÉ

En matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, le Département a élaboré en novembre 2020 un plan d'action reposant sur la mixité des métiers, le soutien à la parentalité, l'adaptation de l'organisation du travail et du temps de travail, et la création d'un dispositif de signalement des agissements et violences sexistes qui a été mis en place en juin 2022. Pour renforcer la prévention et le traitement des agissements sexistes, le Département a formé les représentants du personnel et les interlocuteurs RH de proximité, et des ateliers de sensibilisation ont été organisés pour les collaborateurs, les managers et les assistants de prévention.

Le Département mène également une politique handicap active : pour 2021, notre taux d'emploi des personnes en situation de handicap est de 7,56 %, soit au-dessus du seuil légal de 6 % et du taux moyen dans les collectivités territoriales (6,67 % en 2021). Les collaborateurs bénéficiaires d'une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) peuvent disposer d'aménagements de leur poste de travail : matériel, aménagements horaires... D'autre part, le Département a mis en place un parcours d'accompagnement sur 12 mois pour faciliter la reconversion professionnelle des collaborateurs en reclassement pour raisons de santé. En interne, des Cafés sans Tabou permettent à chacun de poser ses questions et partager son expérience du handicap au travail avec d'autres collaborateurs.

Le Département mène une politique de prévention globale de la santé/sécurité au travail grâce à des dispositifs de soutien ou de sensibilisation variés ainsi que des mesures de prévention des risques professionnels : appui d'une assistante sociale, cellule d'écoute anonyme, campagne de vaccination à la grippe, formation de sauveteur secouriste du travail (SST), implantation de défibrillateurs et sensibilisation aux premiers secours, dotation d'équipements de protection individuelle et formations spécifiques métiers... Ces dispositifs s'intègrent dans le programme annuel de prévention et sont relayés par un réseau d'assistants de prévention.

Le Département a amélioré la participation employeur à la complémentaire santé avec un minimum de 30 €, soit le double du mon-

tant pris en charge dans la fonction publique d'État, et il propose également une mutuelle Prévoyance avec prise en charge de 12 €/mois. 1 287 collaborateurs ont souscrit à la mutuelle Santé et 544 à la mutuelle Prévoyance.

## FOCUS

### > « TOUS ÉCORESPONSABLES » : PARCE QUE CHACUN DE NOS GESTES COMPTE POUR DEMAIN

La démarche collaborative « Tous Écoresponsables » du Département vise à sensibiliser et fédérer les collaborateurs autour des enjeux environnementaux, en leur proposant des temps forts et concrets. Chacun est invité à y contribuer à travers ses pratiques professionnelles, mais aussi personnelles. Pour les accompagner dans l'évolution de leurs pratiques, une information régulière est proposée (actus Intranet, campagnes d'écogestes avec un focus sur la sobriété énergétique en 2022), ainsi que des actions concrètes. Opération de nettoyage numérique, plantation d'arbres participative, ateliers de réparation vélo solidaires, sensibilisation au gaspillage alimentaire, ateliers DIY, formation au compostage, collecte de jouets et de livres pour enfants pour les PMI du Département, collecte pour l'Ukraine... 573 collaborateurs ont participé à au moins l'une de ces actions en 2022 !

Pour structurer cette démarche interne, une information régulière avec des actualités Intranet et une campagne d'écogestes, avec un focus sur la sobriété énergétique en 2022. Elle s'appuie également sur un réseau d'écocoréférents mis en place en 2020. Chacun peut proposer des actions, participer à leur mise en œuvre et relayer la démarche au sein de sa direction. Les écocoréférents ont des échanges réguliers toute l'année, sous la forme de petits groupes de travail thématiques ou tous ensemble pour les comités de pilotage animés par la DRH. Ils testent également de nouveaux formats d'animation, comme la Fresque du Climat, la formation à l'écoconduite, ou encore la constitution d'équipes pour le challenge Ma Petite Planète, organisé en juin 2021 puis en septembre 2022 pendant 3 semaines. Grâce à leur implication, 7 257 défis écoresponsables ont été réalisés !

# 4

# POLITIQUE D'ACHATS SOCIALEMENT ET ENVIRONNEMENTALEMENT RESPONSABLE

## Des actions du Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER) déployées

L'année 2022 a permis d'engager les premières actions issues du Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER) initialement créé en 2017 et dont la révision a été adoptée par l'Assemblée Départementale fin 2021. Sur le plan environnemental, les 3/4 des marchés passés par le Département comportent désormais une considération environnementale correspondant à une clause ou à un critère. Le Département est donc bien engagé pour que la totalité des marchés passés en 2023 comporte une considération environnementale, avec deux ans d'avance sur l'objectif fixé par le gouvernement dans le Plan National des Achats Durables 2022-2025. La pondération que représente ce critère dans la notation des offres a aussi été augmentée et s'élève désormais au minimum à 10 % sauf pour certains marchés lorsque ceux-ci disposent par ailleurs également d'une clause environnementale dans le cahier des charges. Afin d'accompagner les services dans l'intégration de ces enjeux lors de la rédaction de leurs cahiers des charges, la direction de la commande publique unifiée a rédigé un guide visant à proposer des dispositions environnementales susceptibles d'être inté-

grées dans les marchés. Le Département a également augmenté la part de ses marchés comportant une considération sociale (clause ou critère) à hauteur de 25 % et se rapproche ainsi de l'objectif de 30 % fixé par le Gouvernement qui devrait être atteint en 2023. Les clauses d'insertion sociale accompagnées et suivies par l'opérateur départemental ACTIVIT'Y ont permis la réalisation d'environ 12 000 heures d'insertion en 2022. Réalisées par des personnes éloignées de l'emploi, elles sont le moyen de leur faire (re)mettre un pied dans le monde du travail et de disposer d'une expérience professionnelle valorisable ensuite sur le marché de l'emploi.

Des groupes de travail ont été constitués afin de déployer les actions du SPASER construit autour des quatre axes suivants :

- la proximité avec la dynamisation du tissu économique, la simplification des formalités administratives, l'accès à l'information et la réduction des délais de paiement ;
- la solidarité à travers le développement du caractère solidaire et responsable de l'achat, l'augmentation et la diversification

des clauses d'insertion dans les marchés, des critères de promotion de la Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE) des fournisseurs et la mise en place de marchés réservés auprès des opérateurs économiques qui emploient des travailleurs handicapés ou qui relèvent de l'économie sociale et solidaire ;

- une commande publique durable et décarbonée pour prendre en compte l'impact environnemental dans la définition des besoins, l'approche en coût complet, l'insertion de clauses environnementales dans les marchés et la recherche d'actions visant à favoriser l'économie circulaire ;
- une commande publique efficiente qui renforce la professionnalisation de la fonction achat et développe les pratiques innovantes et performantes.

Chaque axe est organisé autour d'objectifs et d'actions qui se rattachent aux objectifs de développement durable (ODD) définis par l'ONU dans l'agenda 2030. Ce sont l'ensemble de ces axes et de ces actions qui concourent de manière globale à répondre aux enjeux de développement durable dans nos achats.

### LES CHIFFRES CLÉS 2022

● Chiffres clés 2020

**1 880 / 1 738**  
fournisseurs actifs

**227 M€ / 231 M€**  
d'achats réalisés

**216 / 211**  
marchés supérieurs  
à 40 k€ HT

**129 M€ / 138 M€**  
d'investissement

**98 M€ / 93 M€**  
de fonctionnement

**73 % / 58 %**  
de nos marchés comportent une considération environnementale

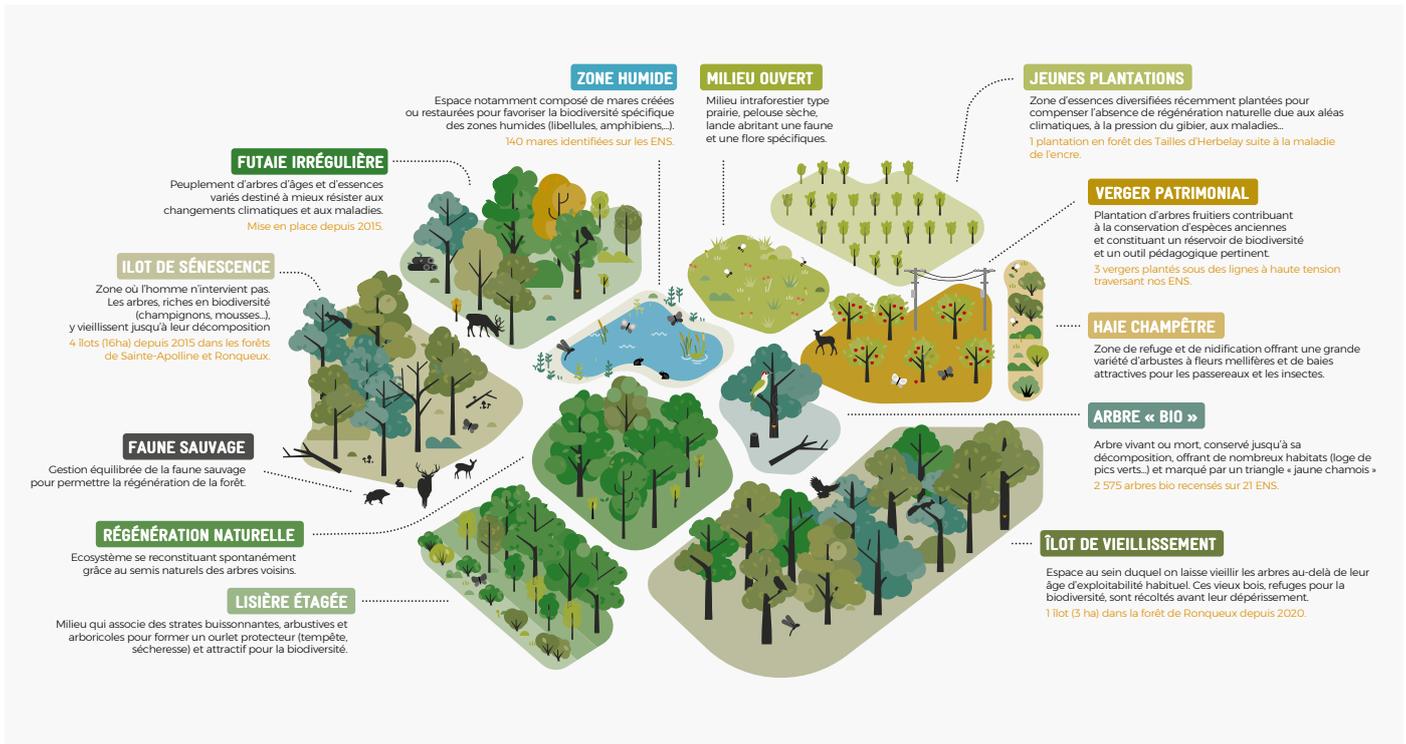
**25 % / 17 %**  
de nos marchés comportent une considération sociale

Clauses sociales d'insertion insérées dans les marchés et réalisées par l'opérateur interdépartemental Activity  
**11 907 H / 29 639 H**  
d'insertion en 2022

# 5

# PRÉSERVATION ET RECON- QUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ DANS LE PATRIMOINE

## Priorité donnée à la nature



## A. GESTION DE NOTRE PATRIMOINE NATUREL

Pour préserver les forêts face au double enjeu de la lutte contre le changement climatique et de la préservation de la biodiversité, le Département privilégie une sylviculture dite « irrégulière » où les coupes rases sont prosrites. Un couvert forestier continu est ainsi maintenu, qui favorise la diversité des essences et des âges pour une forêt plus stable et plus résiliente.

- Création de 520 m de lisière étagée en forêt départementale de Ronqueux (Bullion) :
  - En bordure de la RD149 ;
  - Les enfants de l'école de Bullion ainsi que les agents écoréférents du CD78 se sont succédé toute une journée pour planter, en bordure de la D149, une haie champêtre dans un projet de lisière étagée.

Une lisière est une zone de transition entre deux milieux : l'un fermé, boisé (une forêt) et l'autre ouvert, comme un champ, une prairie ; une lisière « étagée », avec sa végétation variée, favorise la création d'une diversité d'habitats propices à l'installation de nombreuses espèces animales et végétales.

Les vertus de la lisière « étagée » :

- > Elle atténue les brusques écarts de température ;
- > Elle protège les arbres de la sécheresse et du vent ;
- > Les oiseaux et les insectes qui colonisent les lisières sont des prédateurs contre les insectes ravageurs des forêts et des champs ;
- > Les routes reçoivent plus de lumière, sèchent plus rapidement et sont moins dégradées par l'humidité stagnante. En supprimant l'effet « tunnel », l'automobiliste anticipe mieux la traversée des grands animaux ;
- > L'utilisateur et le promeneur bénéficient d'un paysage plus agréable ;
- > Certaines espèces d'arbustes, dites « mellifères », possèdent des fleurs qui produisent du nectar et du pollen en assez grandes quantités et attirent ainsi les abeilles et autres insectes pollinisateurs. Les espaces de végétation rase, que l'on appelle bandes enherbées, servent de pâtures aux cerfs et chevreuils, de corridors de chasse aux chauves-souris et rapaces. L'abondante production de baies nourrit quantité d'oiseaux et petits mammifères
- > La variation des milieux est propice à l'im-

plantation et la préservation de nouvelles espèces de plantes.

- Une brigade aux service de la Nature : Depuis 2017, le dispositif des brigades vertes œuvre au quotidien pour gérer durablement le patrimoine vert de la collectivité. De la brigade forestière à la brigade maraîchage, ce sont près de 90 bénéficiaires du RSA répartis sur 6 métiers qui sont accompagnés vers un métier qui fait sens. Avec plus de 50 % de reprise à l'emploi à l'issue du contrat, 2 000 interventions annuelles, 3 000 ha en gestion, c'est l'entreprise sociale publique dans les métiers du paysage la plus importante de France.
  - 452 bâtiments en gestion
  - 2,5 tonnes (T) de légumes produits
  - 1 450 décorations florales réalisées (15 % en production locale = 30 % en 2023)
  - 650 plantes d'intérieur entretenues (80 installées en 2022)
  - 250 tonnes (T) de déchets organiques valorisées en compost
  - 854 arbres élagués pour de la mise en sécurité
  - 60 arbres abattus = 60 arbres plantés
  - 15 000 bulbes plantés, 6 000 vivaces, 1 000 arbustes...

## B. GESTION DE NOTRE PATRIMOINE FONCIER

### Le Plan Bien-Être au collège : transformation des extérieurs

En 2022, le Conseil Départemental a engagé un vaste programme de transformation des cours des collèges intégrant une approche globale : Fonctionnalités – Végétalisation – Sanitaires

- **Transformation des cours** : favoriser le bien-être des collégiens, diversifier les espaces pour leur permettre de pratiquer différentes activités et redonner sa place à chacun (fille-garçon, grands-petits) ;
- **Végétalisation des cours** : avec un objectif de 70 % d'espaces végétalisés ou déminéralisés dans l'enceinte des collèges,
- **Environnement** : la désimperméabilisation des sols contribue à l'infiltration de l'eau et son orientation vers les massifs

végétalisés. La multiplication des espaces végétalisés permet de développer des îlots de fraîcheur ;

- **Pédagogie** : sensibiliser les collégiens à la biodiversité, au contact avec la nature et faire de la cour un outil pédagogique et un lieu d'apprentissage en lien avec les autres espaces pédagogiques ;
- **Sécurité des collégiens** : garantir la sécurité et l'intimité des collégiens en incluant le sujet des sanitaires
- **Transformation des pratiques** : intégrer les projets d'ouverture des cours hors du temps scolaire pour permettre à tous de profiter d'un espace agréable.

Après la phase pilote menée en 2022 sur le Collège Le Bois d'Aulne à Conflans-Sainte-Honorine, le programme prévoit le déploiement de 12 cours par an sur la durée du mandat, pour un coût global estimé à 80 M€ soit environ 1,5 M€ / établissement.

- 1 **Butte du Hutrel** (Saint-Martin-la-Garenne) - 7 ha
- 2 **Bois du Chénay** (Follainville, Saint-Martin-la-Garenne) - 2,5 ha
- 3 **Bois de Moussus-Saint-Laurent** (Brueil-en-Vexin, Guitrancourt) - 93,3 ha
- 4 **Bois de Rosny-Rolleboise** (Rolleboise, Rosny-sur-Seine) - 32,5 ha
- 5 **Massif de l'Hautil** (Triel-sur-Seine) - 0,2 ha
- 6 **Bois des Terriers** (Buchelay, Magnanville) - 23,2 ha
- 7 **étang du Bout du Monde** (Épône) - 48 ha
- 8 **Site de Vernouillet** (Vernouillet) - 0,9 ha
- 9 **Parc du Peuple de l'Herbe** (Carrières-sous-Poissy) - 113 ha
- 10 **Grands Bois** (Les Alluets-le-Roi, Morainvilliers) - 55 ha
- 11 **Forêt de Rougemont** (Morainvilliers, Orgeval) - 28,2 ha
- 12 **Parc de la Boucle de Montesson** (Montesson) - 29 ha
- 13 **Forêt d'Abbécourt** (Orgeval) - 79, 4 ha
- 14 **Clos de la Salle** (Mesnil-le-Roi) - 0,3 ha
- 15 **Gâtines - Le Château** (Orgeval) - 1 ha
- 16 **Forêt des Flambertins** (Cresprières) - 74 ha
- 17 **Forêt des Tailles d'Herbelay** (Aigremont, Chambourcy) - 56 ha
- 18 **Site des Platrières** (Saint-Germain en Laye) - 6 ha
- 19 **Forêt de Sainte-Apolline** (Plaisir, Neauphle-le-Château) - 297 ha
- 20 **Site de La Minière** (Guyancourt) - 7 ha
- 21 **Site de La Dauberie** (Jouars-Pontchartrain) - 0,2 ha
- 22 **Bois du Rocher** (Jouy-en-Josas) - 8 ha
- 23 **Pré Clos et Trou Salé** (Buc, Châteaufort, Toussus-le-Noble) - 24 ha
- 24 **Parc des Côtes de Montbron** (Jouy-en-Josas) - 38 ha
- 25 **Bois Chauveaux** (Jouy-en-Josas, Saclay) - 23 ha
- 26 **Bois de la Cerqueuse** (Les Bréviaires) - 2,4 ha
- 27 **Site de Port Royal** (Magny-les-Hameaux, Milon-la-Chapelle, Saint-Lambert-des-Bois) - 7,3 ha
- 28 **Bois de la Haute Tasse** (Magny-les-Hameaux) - 9,4 ha

- 29 **Pré Bicheret** (Châteaufort) - 13 ha
- 30 **Bois de Florence** (Milon-la-Chapelle) - 23,3 ha
- 31 **Roselière du Pommeret** (Lévis-Saint-Nom) - 2 ha
- 32 **Bois Legat et Bois des Layes** (Lévis-Saint-Nom, Les Essarts-le-Roi) - 4 ha
- 33 **Bois des Marronniers** (Lévis-Saint-Nom, Dampierre-en-Yvelines) - 4,3 ha
- 34 **Forêt de la Madeleine** (Chevreuse, Saint-Lambert-des-Bois) - 55 ha
- 35 **Bois de Champfaily et l'étang du Moulin** (Milon-la-Chapelle, Saint-Rémy-lès-Chevreuse) - 35,4 ha
- 36 **Bois de Malassis** (Les Essarts-le-Roi) - 23 ha
- 37 **Marais de Maincourt** (Dampierre-en-Yvelines) - 2 ha
- 38 **Bois de la Butte Ronde** (Saint-Forget) - 14,7 ha
- 39 **Queue de l'étang** (Chevreuse) - 2 ha
- 40 **Domaine de Beauplan** (Saint-Rémy-lès-Chevreuse) - 29,7 ha
- 41 **Bois des Fonds de Goulettes** (Dampierre-en-Yvelines) - 14,3 ha
- 42 **Butte d'Auffargis** (Auffargis) - 23,8 ha
- 43 **Site des Quinze Coins et Fosse Poquet** (Auffargis) - 1 ha
- 44 **Mail de l'Avenue de Neuville** (Gambais) - 6,4 ha
- 45 **Bois de Vilpert** (Les Bréviaires) - 8 ha
- 46 **Prés Châtillon** (Dampierre-en-Yvelines) - 0,6 ha
- 47 **Prés du Champrier des Taillis** (Dampierre-en-Yvelines) - 0,6 ha
- 48 **Bois des Trente Arpents** (Les Essarts-le-Roi) - 1 ha
- 49 **Vallée d'Écosse Bouton** (Choisel) - 4,5 ha
- 50 **Forêt de Méridon** (Chevreuse, Choisel, Saint-Rémy-lès-Chevreuse) - 191 ha
- 51 **Bois de la Côte de Cernay** (Cernay-la-Ville) - 4,2 ha
- 52 **Forêt de Clérambault** (Vieille-église-en-Yvelines) - 27 ha
- 53 **Étang Gabriel** (Auffargis) - 18 ha
- 54 **Bois d'Houlbran** (Choisel) - 36 ha
- 55 **Bois des Gaules** (La Celle-les-Bordes) - 43 ha



- 56 **Bois du Taillis** (La Celle-les-Bordes) - 11 ha
- 57 **Forêt de Ronqueux** (Bullion) - 117 ha
- 58 **Bois de Longchêne-Villevert** (Bonnelles, Bullion) - 57 ha
- 59 **L'étang de Vaubersant** (Bullion) - 7 ha
- 60 **Bois des Aulnettes** (Bullion) - 12 ha
- 61 **Buttes de Raizeux** (Raizeux) - 1 ha
- 62 **Forêt de Pinceloup** (Clairefontaine-en-Yvelines, Sonchamp) - 320 ha
- 63 **Forêt de Rochefort** (Rochefort-en-Yvelines) - 288 ha
- 64 **Bois d'Haumont** (Bullion) - 25,4 ha
- 65 **Forêt de Saint-Benoît** (Clairefontaine-en-Yvelines, Sonchamp, Saint-Arnoult-en-Yvelines) - 273 ha
- 66 **Forêt de Plaisance** (Sonchamp) - 41 ha
- 67 **Ancienne Voie ferrée** (Ablis) - 6 ha



### Un outil d'évaluation extra-financière au service de la stratégie immobilière du département

Les orientations en faveur de la transition écologique ont guidé le développement d'une nouvelle approche dans la construction de la stratégie immobilière et foncière du Département.

Elle intègre désormais, en plus du volet financier, toute la sphère extra-financière, au moyen d'indicateurs représentatifs des 3 piliers du développement durable : environne-

mental, social et économique.

Ces indicateurs permettent d'évaluer l'impact extra-financier de l'action départementale dans la gestion de son patrimoine et ont également pour but, par le développement d'un outil d'aide à l'arbitrage, de considérer la valeur des services écosystémiques de la nature dans les prises de décisions d'acquisitions, de cessions, de constructions ou d'amélioration du patrimoine bâti et non bâti.

Ce projet, en cours de déploiement, dénombre actuellement une dizaine d'indicateurs quantitatifs :

<b>BIODIVERSITÉ</b>	calcul du coefficient de Biotope de surface
<b>ÎLOT DE FRAÎCHEUR</b>	mesure en m <sup>2</sup> d'espaces verts créés ou sacrés durablement
<b>CLIMAT</b>	mesure du stockage carbone en Teq CO <sub>2</sub> de nos espaces naturels
<b>GESTION DES EAUX PLUVIALES</b>	calcul du coefficient d'imperméabilisation
<b>CIRCUIT COURT</b>	mesure de la distance entre le point de production et le point de distribution, et du nombre d'intermédiaires
<b>EMPLOI</b>	comptabilisation de la création d'emploi
<b>SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE</b>	calcul des dépenses énergétiques évitées
<b>SOBRIÉTÉ IMMOBILIÈRE</b>	mesure des m <sup>2</sup> évités par compactage immobilier
<b>FONCIÈRE</b>	mesure en pourcentage de l'artificialisation des sols sur l'emprise parcellaire globale d'un projet
<b>CONSTRUCTIVE</b>	mesure en pourcentage de matériaux biosourcés utilisés au sein d'un projet de construction

Des indicateurs qualitatifs permettent également de valoriser l'économie circulaire, sociale et solidaire, le lien social par le déploiement de projets culturels et pédagogiques, ainsi que la santé.

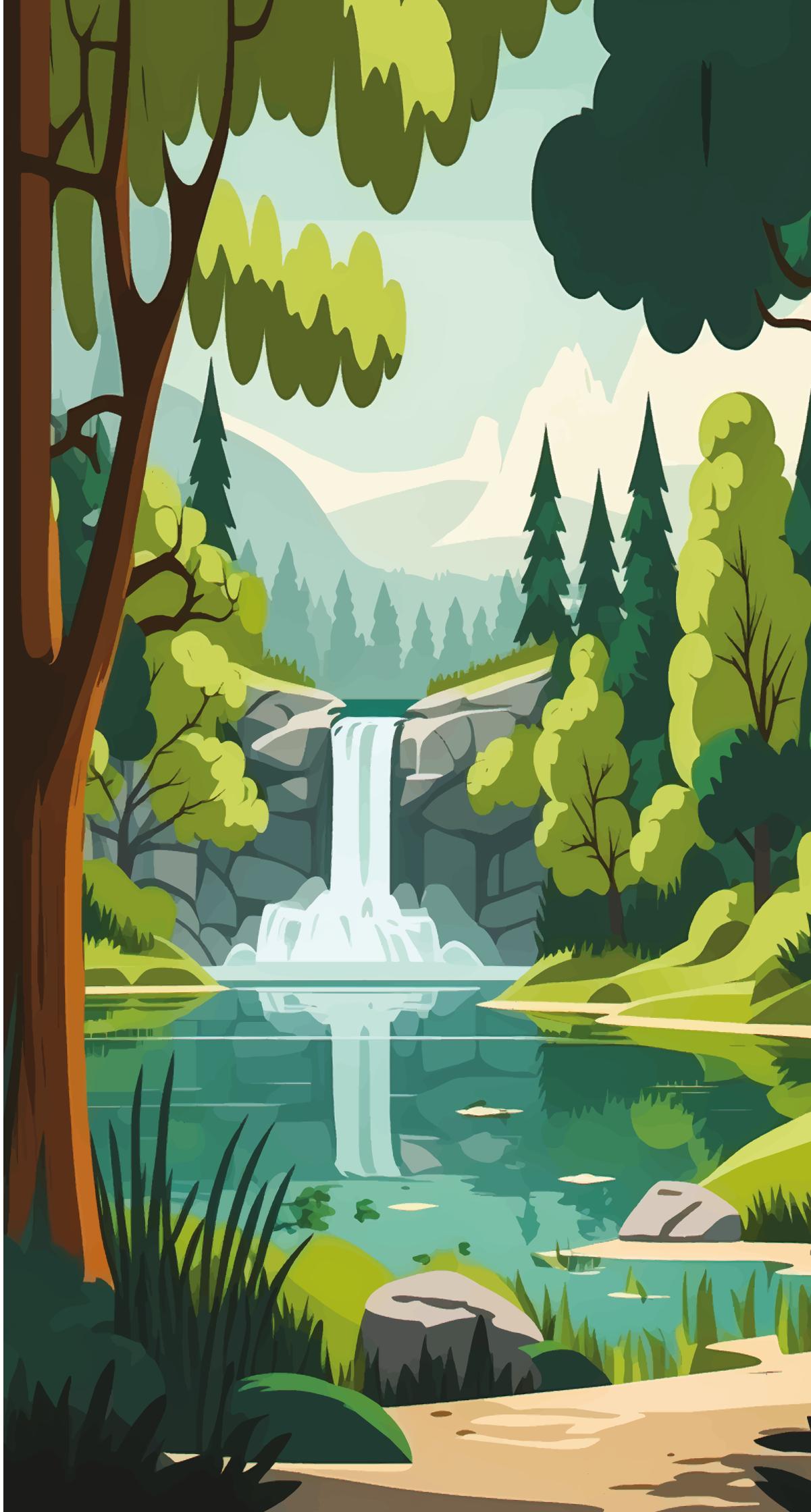
Un système de médaille est également adossé à ces indicateurs afin de valoriser la qua-

lité d'un projet. À titre d'exemple, un projet en permaculture permet d'attribuer une médaille à l'indicateur circuit court, la prise en compte d'une trame bleue et verte adosse une médaille aux indicateurs gestion des eaux pluviales et/ou biodiversité.

Évolution de la destination des espaces dans l'établissement pilote du Bois d'Aulne à Conflans-Sainte-Honorine



# DÉS POLITIQUES PUBLIQUES AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE POUR LES HABITANTS





**ENCOURAGER  
LES MODÈLES DURABLES  
DE PRODUCTION  
ET DE CONSOMMATION**

P. 22

**PROMOUVOIR  
LA COHÉSION SOCIALE  
ET LES SOLIDARITÉS  
ENTRE TERRITOIRES  
ET GÉNÉRATIONS**

P. 28

**SOUTENIR  
LES CONDITIONS  
FAVORABLES À  
L'ÉPANOUISSEMENT  
DE TOUS**

P. 34

**ANIMER ET  
ACCOMPAGNER  
LES ACTEURS  
DU TERRITOIRE**

*Animateur de territoire, le Conseil Départemental des Yvelines accompagne et promeut, par son investissement et la mobilisation de ses experts, l'émergence de nouveaux modèles de production plus résilients.*

*Mettre en œuvre des unités de production d'énergie moins sensibles aux enjeux externes, accompagner l'installation d'entreprises porteuses de métiers d'avenir, assurer les conditions favorables à l'émergence de filières alimentaires locales et adaptées aux défis du changement climatique sont autant d'exemples de son action.*

*Ces politiques visent à assurer que chacun trouve les conditions pour s'épanouir, bien vivre et bien vieillir, sur le territoire quels que soient ses besoins à chaque étape de sa vie.*

# 1

# ENCOURAGER LES MODÈLES DURABLES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION

A

> ALIMENTATION

*Développer les approvisionnements locaux, diversifier les protéines et encourager les circuits courts*

En coopération avec C'MIDY, l'opérateur du Département qui gère la restauration collective dans les collèges, le **développement des approvisionnements locaux** a été accéléré en 2022. Il s'agit de soutenir les filières en place et la diversification des productions locales et de limiter l'impact environnemental de l'alimentation en raccourcissant les distances de livraison, en développant les filières les moins émissives en gaz à effet de serre et en réduisant le risque de gaspillages. Les contrats mis en place avec les agriculteurs de proximité permettent plus facilement de les accompagner dans la mise en place des démarches de progrès requises par la loi EGALIM2 (qui impose par exemple une part significative d'aliments labellisés en Agriculture biologique, Haute Valeur Environnementale, Label Rouge, AOP, Produit à la ferme, etc.).

### Favoriser l'Alimentation Yvelinoise

Après l'approvisionnement de **100 % du pain bio et local** et le lancement d'une **filière légumineuses** avec le collectif de l'Huilerie de la Plaine de Versailles, de nouveaux produits yvelinois sont prêts à être introduits dans les menus : **yaourts, fromage blanc, pâtes artisanales, farine, huile et davantage de porc francilien**. Nous ambitionnons de doubler les approvisionnements yvelinois en passant de 12 % à 26 % en valeur d'achat en 2023.

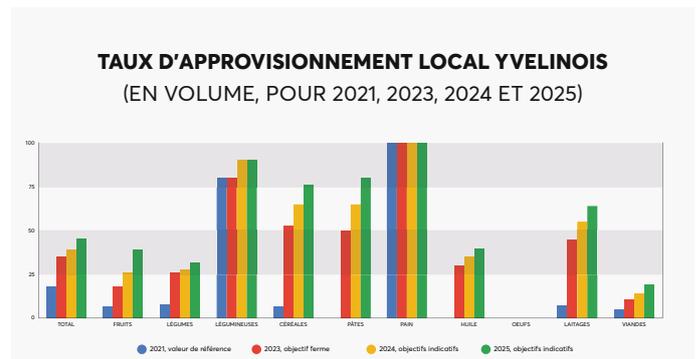
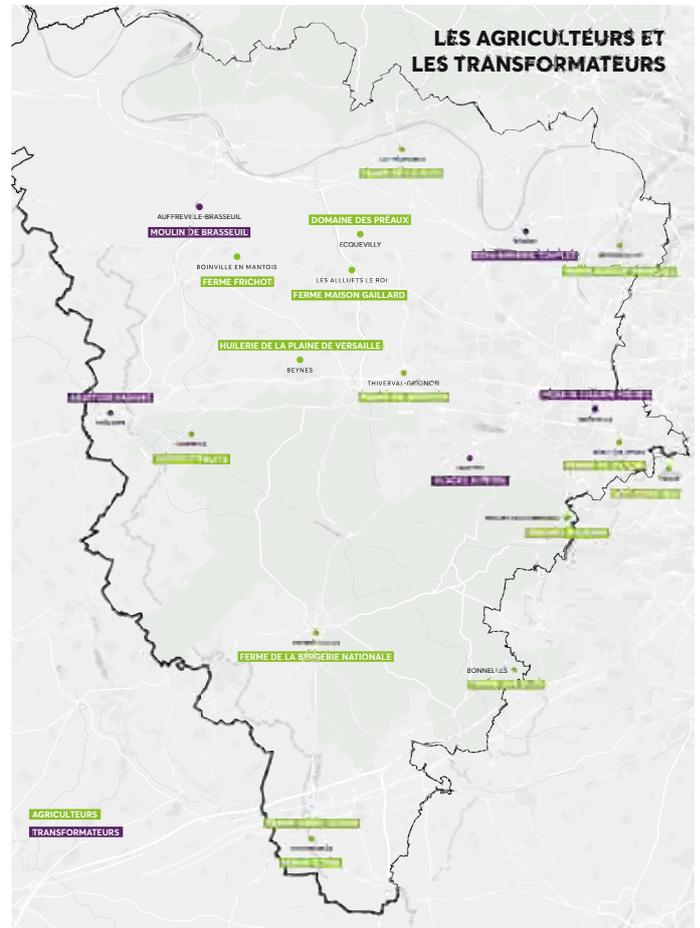
En parallèle, un **plan de diversification des protéines** a été initié par C'MIDY, conformément aux obligations réglementaires, pour fixer un cap sur l'introduction de plats à base de protéines végétales, encadrer la démarche, tenir compte des attentes différentes selon les secteurs géographiques et construire l'accompagnement du changement nécessaire auprès des équipes de cuisine et équipes pédagogiques, des collégiens et des parents.

Le maintien des activités agricoles sur le territoire passe par l'encouragement des circuits courts bien au-delà de la restauration collective. Pour encourager ce type de commercialisation, qui est réclamée par les habitants, soucieux d'une alimentation « de bon sens » – locale, de saison, savoureuse, respectueuse de l'environnement – il est nécessaire d'activer plusieurs leviers : faciliter l'accès aux produits locaux dans des lieux et dans des conditions adaptées aux consommateurs, développer les productions déficitaires pour nourrir les habitants de l'ouest francilien, rendre l'alimentation de qualité accessible aux personnes les plus fragiles. Le Département souhaite renforcer son action auprès des acteurs agricoles et alimentaires et lance en 2023 un exercice de coconstruction d'une politique alimentaire pour le territoire : **les Assises de l'Alimentation Yvelinoise**. Il s'agira de prioriser et lever les freins à la diversification et à l'approvisionnement local en agissant sur l'organisation des filières, l'accès au foncier, la durabilité des pratiques.

### Financer l'agriculture bas-carbone

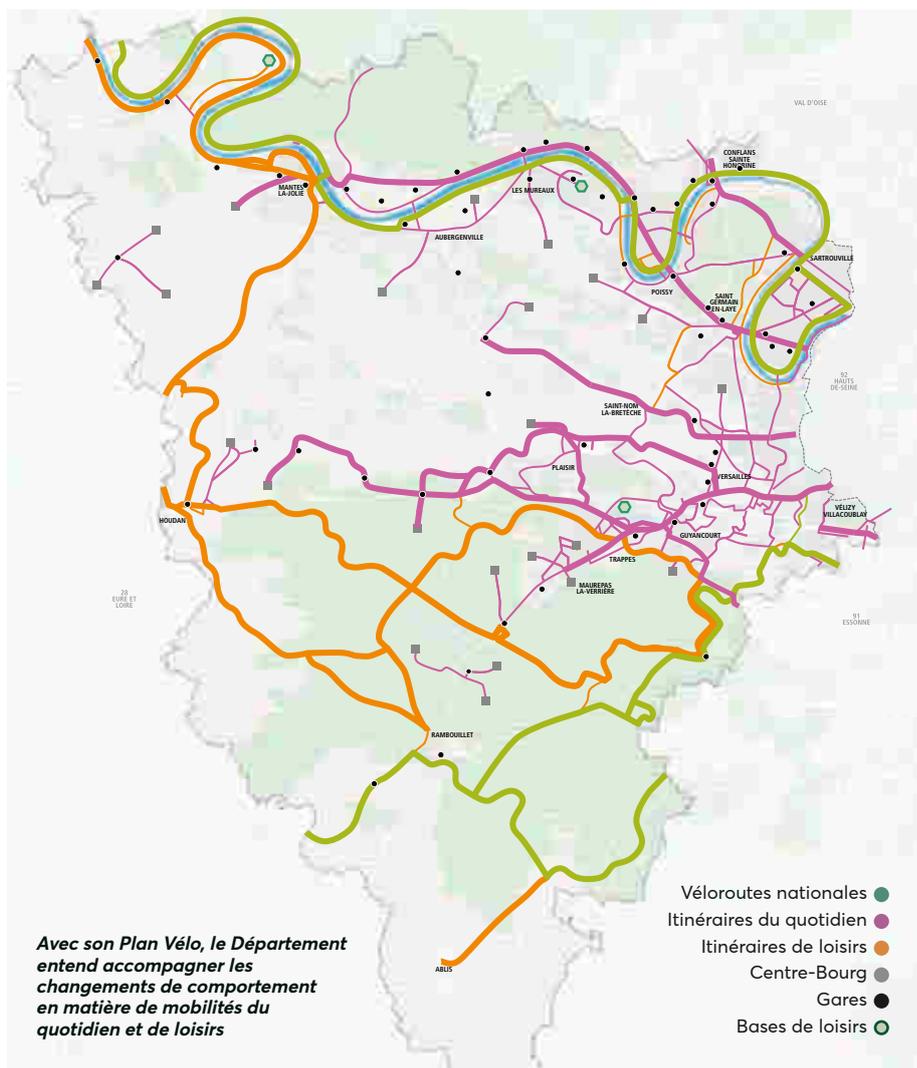
Le Département soutient historiquement les agriculteurs dans les grandes mutations du secteur : pratiques agroécologiques, diversification des productions et mise en place de nouvelles formes de rémunération. Fin 2022, a été validé le lancement d'une expérimentation sur un **dispositif de rémunération Bas Carbone local**, qui mettra en relation des agriculteurs yvelinois engagés dans des pratiques favorables à la séquestration du carbone, avec des financeurs publics et privés du même territoire. Le programme d'action se décli-

nera en trois axes de coopération : Concevoir un cadre général de l'expérimentation yvelinoise ; Mobiliser des agriculteurs yvelinois sur la base d'expériences menées sur d'autres territoires ; Structurer les actions vis-à-vis des partenaires financiers et des opérateurs intermédiaires dans les Yvelines. Ce dispositif apportera une rémunération complémentaire aux subventions et rémunérations actuellement perçues par les producteurs.



## Favoriser les changements de comportement pour les déplacements

Concevoir, construire, aménager et entretenir des infrastructures routières ou des voiries urbaines performantes et durables est le défi relevé par la Direction des Mobilités et les entreprises qui l'accompagnent dans la mise en œuvre de la stratégie de mobilité définie par le Schéma des Déplacements des Yvelines (SDY), le Schéma Départemental des Équipements Intermodaux (SDEI) et le Plan vélo 2022-2027 des Yvelines. Le Département entend ainsi contribuer, à la fois, au renforcement de l'attractivité des transports collectifs, à l'amélioration de l'organisation du report modal, et accompagner les changements de comportement en matière de mobilité en faisant de l'intermodalité un pivot de l'organisation des déplacements dans les Yvelines.



### > SOUTENIR LES GRANDS PROJETS D'INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS

Le Département met l'accent sur des maillons essentiels de la chaîne des mobilités en renforçant l'offre de transports collectifs de proximité essentielle aux déplacements de la vie quotidienne. En tant qu'administrateur d'Île-de-France Mobilités (ex-STIF), il contribue à hauteur de 20 M€/an au financement du fonctionnement des transports franciliens. Par ailleurs, il soutient et finance les grands projets d'investissements structurants permettant ainsi d'améliorer l'attractivité du territoire.

#### Tram 13 Express permettant de renforcer la liaison Nord/Sud

Avec le prolongement de la Grande Ceinture Ouest en tram-train au nord jusqu'à Saint-Germain RER et au sud jusqu'à Saint-Cyr RER d'une part (mise en service en juillet 2022), puis de Saint-Germain-en-Laye à Achères-Ville via Poissy RER d'autre part, le Département apporte son soutien financier à hauteur de 200 M€.

#### EOLE : désenclaver la Vallée de Seine

Avec le prolongement du RER E à l'Ouest qui reliera Mantes-la-Jolie, la ligne E sera la plus interconnectée d'Île-de-France. Elle permettra d'améliorer la desserte du territoire de Seine Aval et de favoriser le développement du bassin d'emploi de Mantes-Poissy-Les Mureaux. Le Département apporte une contribution à hauteur d'environ 260 M€ à ce projet qui sera achevé en 2026.

### > DONNER UN NOUVEL ÉLAN AU DÉVELOPPEMENT DU VÉLO

#### Donner toute sa place au vélo du quotidien

En adoptant en avril 2022 le Plan vélo départemental 2022-2027 à hauteur de 62 M€, le Département agit pour favoriser les modes de déplacements actifs du quotidien dans un objectif de santé publique, d'amélioration du cadre de vie et de lutte contre le changement climatique. À ce titre, un processus

volontaire de concertation a été engagé avec les collectivités et les associations d'utilisateurs dans le cadre de l'élaboration de son plan vélo, de la déclinaison du RER Vélo dans les Yvelines ou de la préparation des JO de 2024. Depuis le vote du Plan vélo 2022-2027 par l'Assemblée Départementale en avril 2022, le Département a réalisé 4,9 km d'aménagements aux abords de ses routes départementales, subventionné la création de près de 19 km par ailleurs et créé 246 places de stationnements sécurisés (vélos et trottinettes) dans les collèges.

Le Département poursuit sa contribution, par ailleurs, à l'aménagement et à l'animation des 3 véloroutes nationales qui traversent le Département : Seine à Vélo, Vélocénie et l'avenue Verte London-Paris.

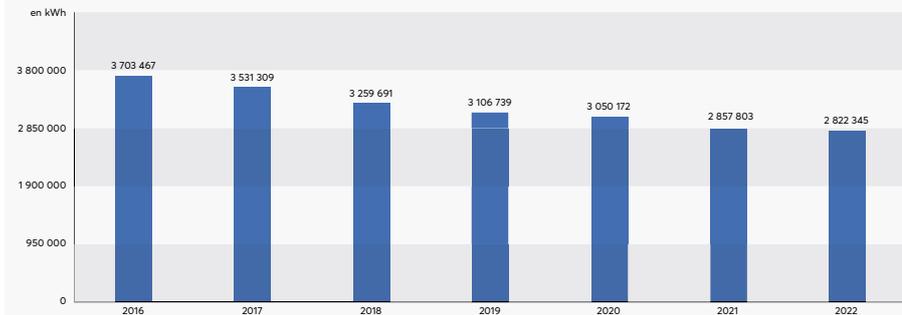
#### Innovation, transition énergétique et aménagements cyclables

Dans le cadre du volet d'innovation du Plan vélo, le Département a réalisé (en partenariat avec l'entreprise Eurovia) au cours de l'année 2022 un chantier expérimental qui utilise un matériau routier sans bitume, 50 % recyclé et 100 % recyclable, sur une piste cyclable. Cette expérimentation a été menée

## CONSOMMATION ÉLECTRIQUE ANNUELLE POUR LA VOIRIE DÉPARTEMENTALE

Économie cumulée de 3,4 GWH  
**3,4 GWH**

**547 000 € TTC**  
(16 cts du KWH)



Grâce au recours à un marché de performance énergétique et de modernisation, la consommation du réseau d'éclairage public départemental a été réduite de plus de 22 %

lors de la réalisation de travaux d'entretien de la piste cyclable, située sur la route départementale 186, allant de Rocquencourt à Versailles. 650 m de cette piste cyclable ont été conçus en enrobés classiques, posés sur une couche de forme à base de béton concassé recyclé. À titre expérimental (vérification de la résistance à l'usure, aux aléas climatiques, etc.), les 50 derniers mètres de piste ont été réalisés avec l'assemblage de 400 dalles innovantes conçues à base de plastiques recyclés (soit l'équivalent de 160 000 emballages plastiques).

Une deuxième expérimentation a été menée au cours de l'année avec la mise en œuvre d'une peinture photoluminescente (LuminoKrom®) sur la piste cyclable bidirectionnelle de la RD190 entre Issou et Guitrancourt. Elle permet de sécuriser les déplacements des usagers lorsqu'il fait nuit, en augmentant la visibilité du marquage au sol sans avoir besoin d'éclairage public. Elle se charge en présence d'une source lumineuse naturelle ou artificielle et s'illumine pendant 10h la nuit sans apport d'électricité ni d'émission de CO<sub>2</sub>. Et, pour encore plus de sécurité, une bande végétalisée sépare la piste cyclable de la circulation des véhicules.

### > FAVORISER L'INTERMODALITÉ

Par son Schéma Départemental des Équipements Intermodaux (SDEI), Le Département facilite le déploiement de solutions réduisant la place de la mobilité individuelle là où les pratiques intermodales restent assez marginales. Celles-ci s'attachent à favoriser les usages partagés ou innovants (covoiturage, auto-partage, auto-stop sécurisé...) ou à répondre aux carences de l'offre de transports collectifs dans les territoires peu denses, généralement éloignés des pôles d'emploi et des services. Ceci s'est traduit par exemple en 2022 par

le financement du parc relais de La Verrière (4 M€ sur 11 M€) dont la capacité sera portée à 900 places. Le Conseil Départemental intervient également sur l'amélioration de la fiabilité des déplacements des bus pour encourager l'usage avec, par exemple, la réalisation de couloirs dédiés à la circulation des bus (poursuite des études de requalification de la RD 190 entre Triel-sur-Seine et Carrières-sous-Poissy avec insertion d'un site propre et participation financière à hauteur de 172 k€ (40 %) au projet de TCSP Trappes-La Verrière porté par la CA SQY), ou encore la résorption des points durs de circulation des bus.

### > UNE POLITIQUE DURABLE D'AMÉNAGEMENT ET D'EXPLOITATION DU RÉSEAU ROUTIER

#### Une vision écoresponsable des grands projets routiers

La politique d'aménagement du réseau routier du Département répond à deux enjeux fondamentaux : décongestionner le réseau pour mieux desservir les territoires en développement et renforcer des liaisons nécessaires à la fluidité des déplacements entre les bassins d'habitat et les zones d'emploi. Cet enjeu de fluidité et de sécurité pour l'ensemble des déplacements se doit d'intégrer la tranquillité des quartiers environnants :

- Un centre-ville qui respire (lutter contre la pollution),
- Un cadre de vie amélioré (lutter contre les nuisances sonores),
- Une circulation plus fluide, des déplacements plus sûrs (lutter contre la congestion) et des itinéraires adaptés à tous.

En 2022 le Département a poursuivi les études opérationnelles permettant de lancer en fin d'année les travaux préparatoires

pour la réalisation :

- D'un nouveau diffuseur sur l'autoroute A86 à Vélizy-Villacoublay afin d'améliorer les conditions de desserte et d'accessibilité de la zone d'emploi et d'activité Inovel Parc et du Centre Commercial Régional Vélizy ;
- D'un carrefour giratoire sur la bretelle d'autoroute A14 en liaison avec la route départementale n° 113 situé sur les communes de Saint-Germain-en-Laye et Chambourcy.

#### Les éco-procédés de l'exploitation et la maintenance du réseau routier

Au-delà de sa responsabilité de gestionnaire de voirie, le Département entend non seulement s'affirmer comme un acteur de la mobilité à part entière, aux côtés de l'État, de la Région, des autorités organisatrices des transports et des autres acteurs (sociétés d'autoroute, opérateurs de transport...) mais aussi contribuer au développement d'une politique des modes de déplacements alternatifs et de consommation plus responsables.

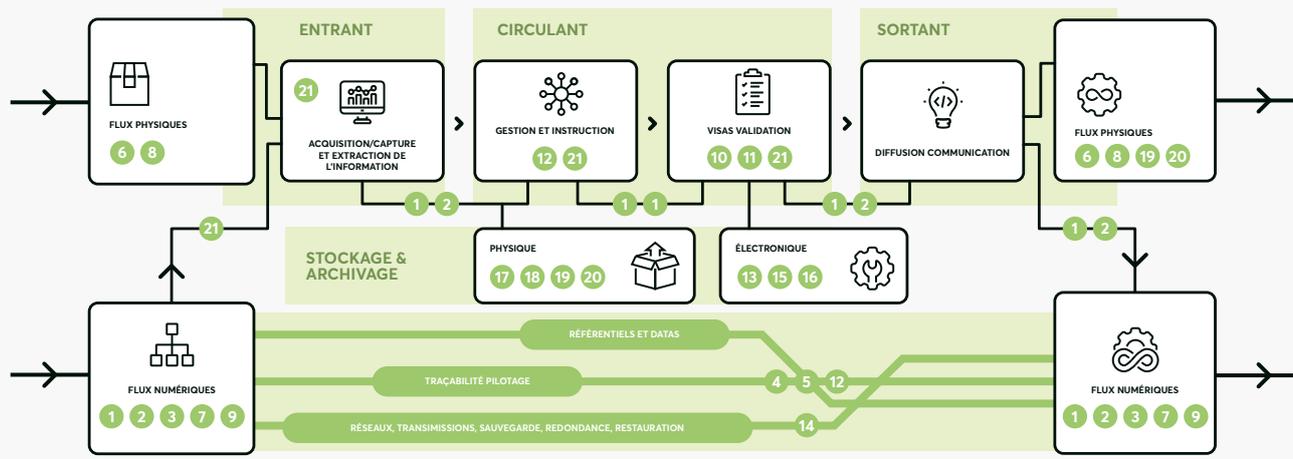
Depuis avril 2017, la gestion des missions d'entretien et d'exploitation du réseau routier départemental est confiée à l'Établissement Public Interdépartemental Yvelines-Hauts-de-Seine. Cette structure mutualisée permet l'exercice de politiques efficaces financièrement, cohérentes sur un territoire élargi, optimisées dans la gestion de ses ressources, appliquant des techniques respectueuses de l'environnement et à la recherche de performance énergétique sur l'ensemble de son réseau et, par exemple :

- Les enrobés tièdes, semi-tièdes ou à froid sont privilégiés lors des travaux de voirie ; 40 % des enrobés utilisés dans les programmes d'entretien des routes.
- Le recours à des techniques d'entretien telles que le pontage de fissures et des techniques innovantes de colmatage de la chaussée et réparations ponctuelles a permis de prolonger les durées de vie des chaussées de 2 à 5 années.
- Le réemploi ou la valorisation, notamment par recyclage, des matériaux et des déchets issus des déconstructions, terrassements, etc., sont systématiquement recherchés. Pour les projets qui le permettent, des solutions de réalisation des couches de forme en matériaux du site traités en place sont préconisées.
- Depuis 2017, le recours à un marché de performance énergétique et de modernisation de ses équipements du réseau d'éclairage public sur les routes départementales hors agglomération. L'objectif initial de 20 % de réduction sur 5 ans a été dépassé grâce à une optimisation des puissances installées, un ajustement des abonnements, le remplacement des sources énergivores et des investissements contribuant à améliorer la performance énergétique tels que le remplacement des luminaires présentant un mauvais rendement.



# 1

## D > STRUCTURER L'OFFRE EXEMPLAIRE



Afin d'accompagner la démarche de dématérialisation Durable de l'administration 21 indicateurs clés supervisent une démarche écoresponsable à 360°

### > CRÉER DES EMPLOIS DE QUALITÉ/DURABLES ET DE L'ACTIVITÉ APTES À RÉPONDRE AUX ENJEUX DE DÉCARBONATION DE LA CONSTRUCTION ET DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIES DU TERRITOIRE

Le Département des Yvelines agit pour le développement durable de son Territoire à travers ses politiques foncière et immobilière. Mettre à disposition un foncier qui lui appartient plutôt que subventionner des installations permet de mieux maîtriser la dépense publique. Ainsi, le fonds « Action Foncière pour un Développement Équilibré des Yvelines » (AFDEY) contribue à la maîtrise foncière des sites stratégiques dans les Yvelines. Créé en 2008, il est aujourd'hui doté de 300 M€. Le fonds AFDEY permet ainsi :

- De lutter contre l'enfrichement de sites commerciaux ou industriels. En s'en rendant propriétaire, le Département pilote directement leurs conversions, au profit de projets d'aménagement structurants ou de développement économique. Ce recyclage foncier permet d'éviter la consommation d'espaces naturels ou agricoles. Par exemple, dans la boucle de Chanteloup, le Département aménage, sur des fonciers acquis via le fonds AFDEY, un secteur destiné à accueillir un cluster d'entreprises de l'écoconstruction ;
- De constituer des réserves foncières destinées à la compensation écologique de grands projets d'aménagement du territoire grâce à l'intervention de l'opérateur environnemental du Département Seine et Yvelines Environnement. Le projet de renaturation de la Boucle de Chanteloup s'appuie sur ce dispositif ;
- D'œuvrer pour une politique de production de logements inclusive et garante de la mixité sociale, grâce notamment à l'Office Foncier Solidaire des Yvelines, Résidences Yvelines Essonne ainsi que le dispositif PRIOR'Yvelines.
- L'AFDEY a également été mobilisé pour des projets emblématiques, comme le redéveloppement de l'usine Stellantis de Poissy et le pôle d'innovation du groupe Atos aux Cluses-sous-Bois.

Par ailleurs, la politique départementale se décline à travers la Société d'Économie Mixte Yvelines Développement. Il s'agit d'une foncière patrimoniale qui a pour objet la détention d'actifs, par acquisition de biens existants ou la construction neuve, mis à disposition de structures souhaitant s'implanter dans les Yvelines ou y demeurer. Elle intervient pour pallier la carence d'initiative privée.

Yvelines Développement et ses filiales sont notamment propriétaires du programme immobilier MobiLab (7 500 m<sup>2</sup> à Versailles Satory), hébergeant des équipes de recherche sur les mobilités innovantes et d'un

entrepôt logistique à Poissy. En 2022, elle a acquis et restructuré un chai de vinification à Davron, permettant ainsi la pérennité d'une activité viticole dans la plaine de Versailles. Ce projet a une forte dimension environnementale sur les processus de vinification et de production (entretien des sols sans entrants, faible utilisation de l'eau, nettoyage des fûts à la vapeur, travail par gravité, limitation des espaces chauffés, isolants en écomatériaux, stockage et traitement des eaux usées viticoles). Il est également générateur d'emplois locaux : 5 emplois fixes et près de 25 saisonniers.

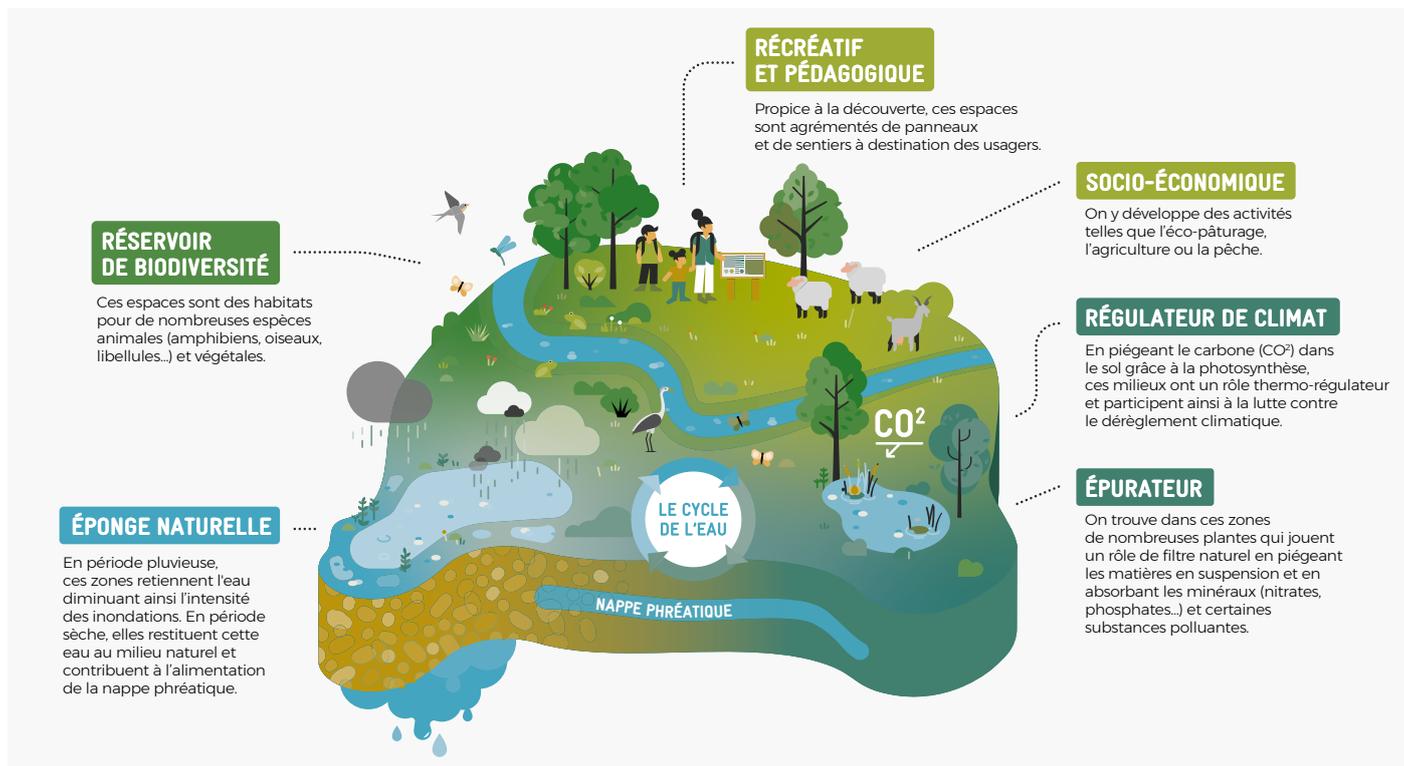
### > STRUCTURER UNE DÉMATÉRIALISATION DE L'ADMINISTRATION, DU TERRITOIRE SOBRE ET EFFICACE

Le numérique a un impact énergétique non négligeable pour le territoire. Aujourd'hui, il représente près de 12 % de la consommation électrique en France. Au regard des volumes importants d'informations générées par l'ensemble des procédures administratives et des obligations de conservation faites aux collectivités territoriales, l'archivage numérique devient incontournable.

Le projet de Système d'archivage électronique mutualisé, SYN Archives, porté par Seine et Yvelines Numérique et les directions des Archives départementales des Yvelines et des Hauts-de-Seine, est un outil innovant dans sa mise en œuvre technique, dans le développement des usages métier ainsi que dans son déploiement à l'attention du socle communal. Les objectifs à atteindre sont les suivants :

- Un unique socle technique partitionné, répondant aux exigences normatives de dernière génération, conçu et développé dans une perspective de numérique responsable,
- Une accessibilité de service équitable pour l'ensemble du bloc communal, quels qu'en soient les capacités financières ou le métier, concourant à l'accélération d'une e-administration fiabilisée pour tous,
- La conservation des données référentielles et stratégiques des collectivités, qui légitime sur le temps long l'action citoyenne de chacune de nos administrations territoriales.

Le projet SYN Archives permet ainsi de répondre à de nombreux objectifs de développement responsable, dans un cadre d'accompagnement et de soutien, d'accès aux éléments de droits, individuels et collectifs. Fin 2022, la structure de cet outil a été préfigurée, et dès 2023 ce sont près de 20 communes et intercommunalités des Yvelines et des Hauts-de-Seine qui participeront à la phase pilote de mise en œuvre.



## > LES ESPACES NATURELS SENSIBLES : DES TERRITOIRES D'ACCUEIL EXCEPTIONNELS

Ces espaces proposent une offre de nature diversifiée et ont accueilli 46 manifestations sportives et culturelles tout au long de l'année 2022, soit près de 30 000 participants. En complément, un parcours historique a été créé cette année dans la forêt départementale d'Aigremont, autour des vestiges de la Première Guerre mondiale des Tailles d'Herbelay. Cinq panneaux ont été installés et jalonnent le parcours autour des vestiges. On y découvre l'histoire de ce site ainsi que le rôle majeur des forêts durant le conflit.

Afin de préserver leur qualité et leur quiétude, le Département poursuit ses actions de prévention et d'intervention :

- par un renforcement des actions de protection et une surveillance le week-end par le dispositif Eco-gardes 78 constitué de bénévoles, commissionnés et assermentés à la police forestière, pour certains d'entre eux. 31 sites couverts en 2022 soit 2 384 ha.
- 200 signalements ont été pris en charge au travers de la Convention « vigilance Environnement » qui installe une action coordonnée entre CD78, gendarmerie, Office Français de la Biodiversité, Eco-garde, Office National des Forêts et Préfecture des Yvelines pour lutter contre toute forme d'incivilités sur les ENS.

## > PRÉSERVATION ET RESTAURATION DE MARES AU SEIN DES ENS > 7 MARES CRÉÉES ET 14 MARES RESTAURÉES

Le Conseil Départemental poursuit sa politique active en matière de zones humides dans les ENS : chantiers de restauration, de Propices en lumière et de création. Il s'agit de contribuer à la préservation des mares et de la biodiversité qui s'y trouve, de créer des milieux favorables à une faune et une flore particulières, et de maintenir les précieux services rendus par ces milieux (cf. encadré).

En 2022 : 6 sites concernés :

- Butte de Hutrel (Saint-Martin-la-Garenne) : restauration de 5 mares ;
- Forêt de Sainte-Apolline (Plaisir, Neauphle-le-Château) : restauration de 5 mares (mise en lumière et curage)
- Forêt de Ronqueux (Bullion) : création de 3 mares
- Bois de Villevert (Bullion) : restauration d'une mare (réouverture et curage)
- Prés Bicheret (Châteaufort) : création d'une mare dans le cadre du projet de restauration de la Mérantaise porté par le PNR
- Forêt de Pinceloup (Clairefontaine-en-Yvelines, Sonchamp) : création de 3 mares
- Parcs des Côtes-de-Montbron (Jouy-en-Josas) : restauration de 2 mares

## > CRÉATION DE L'ÉVÉNEMENT « RESTONS NATURE » :

Afin de faire découvrir ces espaces naturels sensibles au plus grand nombre, de faire le plein de connaissances et de savourer des moments de détente et de poésie, une programmation ludique et familiale a été imaginée via des animations et des activités gratuites et ouvertes à tous.

2 dates en 2022 : le 25/09 au Parc du Peuple de l'herbe (PPDH, Carrières-sous-Poissy) et le 02/10 au Parc départemental de la Boucle de Montesson (Montesson) : une dizaine d'animations, des conférences et des spectacles pour près de 5 000 personnes accueillies. Au regard du succès, cet événement a vocation à se pérenniser.



# 2

# COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ ENTRE TERRITOIRES ET GÉNÉRATIONS

## A > ACCÈS AUX SERVICES ESSENTIELS ADAPTÉS À LA DIVERSITÉ DU TERRITOIRE

### *Des équipements et des services répartis de manière homogène sur le territoire*

#### > DES ÉQUIPEMENTS ET DES SERVICES RÉPARTIS SUR TOUT LE TERRITOIRE

Le Département contribue à la qualité de vie des habitants dans les territoires yvelinois en finançant la rénovation, l'extension ou la construction de très nombreux équipements publics (écoles, crèches, gymnases, salles de spectacle, mairies, etc.). Depuis 2017, il a consacré 228 M€ pour la création de plus de 500 équipements publics dans tous les territoires (villages, villes, quartiers populaires). Le Département a ainsi multiplié par 4 son effort financier en soutien de ces projets.

Il poursuit également son action en faveur des maisons médicales afin de mieux répondre aux besoins de soins des Yvelinois. En 2022, cinq ont été ouvertes (Beynes, Bréval, Carrières-sur-Seine, Dampierre-en-Yvelines et Maule), portant à 13 le nombre de maisons médicales ouvertes depuis 2018 avec le soutien du Département. 142 professionnels de santé y exercent, dont 34 médecins généralistes et 20 médecins spécialistes.

Le Département va poursuivre son action pour l'amélioration et le développement d'une offre qualitative d'équipements publics dans les territoires, en incitant les communes à mettre en œuvre des projets plus respectueux de l'environnement, via un contrat spécifique de financement.

#### > UNE OFFRE D'ACCÈS AUX DROITS ADAPTÉE À LA DIVERSITÉ DES USAGERS

Le Conseil Départemental porte une attention particulière à la répartition des équipements et services disponibles sur le Territoire : avec 20 sites dits « Secteurs d'Action Sociale » (SAS), de nombreuses permanences tenues dans les communes, 24 centres de Protection Maternelle et Infantile (PMI) complétés par la circulation du bus « PMI » dans les secteurs ruraux, 8 Pôles autonomie territoriaux, le bus « Santé » et le « Job Bus » dédié à l'insertion professionnelle.

Il s'attache à offrir la meilleure accessibilité aux droits sociaux pour les Yvelinois en diversifiant les modèles d'accès en fonction des besoins des usagers avec comme politique :

- Rendre un service plus proche, plus simple, plus efficace,
- Harmoniser et simplifier les démarches des usagers quel que soit le canal de contact
- Améliorer la qualité de l'offre et de la prise en charge des Yvelinois dès leur premier contact physique, téléphonique ou numérique avec les services du Département.

À ce jour 13 services d'action sociale et 4 PMI ont été rénovés afin de se conformer au standard « Yvelines Accueil » et 4 numéros d'appels spécialisés ont été mis en service depuis 2018 grâce à la création d'un Centre de Contact et montent progressivement en puissance :

- Augmentation en 3 ans de + 36 % des appels entrants,
- Reprise des appels de certains Pôles autonomie territoriaux pour les personnes ayant besoin d'un accompagnement pour faciliter leur maintien à domicile en 2022. Ce projet se finalisera en 2023.

L'activité d'accueil et du social est toujours dominée par les demandes d'information, d'orientation et de prise de rendez-vous avec un chargé d'accueil ou un travailleur social pour l'instruction de leurs droits et l'aide au montage du dossier en fonction de la complexité de la situation. Le Conseil Départemental veille particulièrement à la qualité de la réponse téléphonique en assurant un taux de réponse aux appels de 90 %.

Ceci s'accompagne également d'une reprise des accueils physiques qui reviennent à un niveau équivalent à celui observé avant la crise sanitaire (+ 11,5 % par rapport à 2021). Les ¾ de ces accueils physiques concernent un besoin d'accompagnement social ou une consultation de santé.

Plus de la moitié des accueils correspond à l'accueil des personnes ayant un rendez-vous soit environ 140 590 personnes sur 2022 soit 11 700/mois. Concernant le mode d'accueil des publics, il est quasiment équivalent entre les appels téléphoniques (45 %) et les déplacements sur les SAS ou PMI (55 %).

**TOTAL ACCUEILS PHYSIQUES**

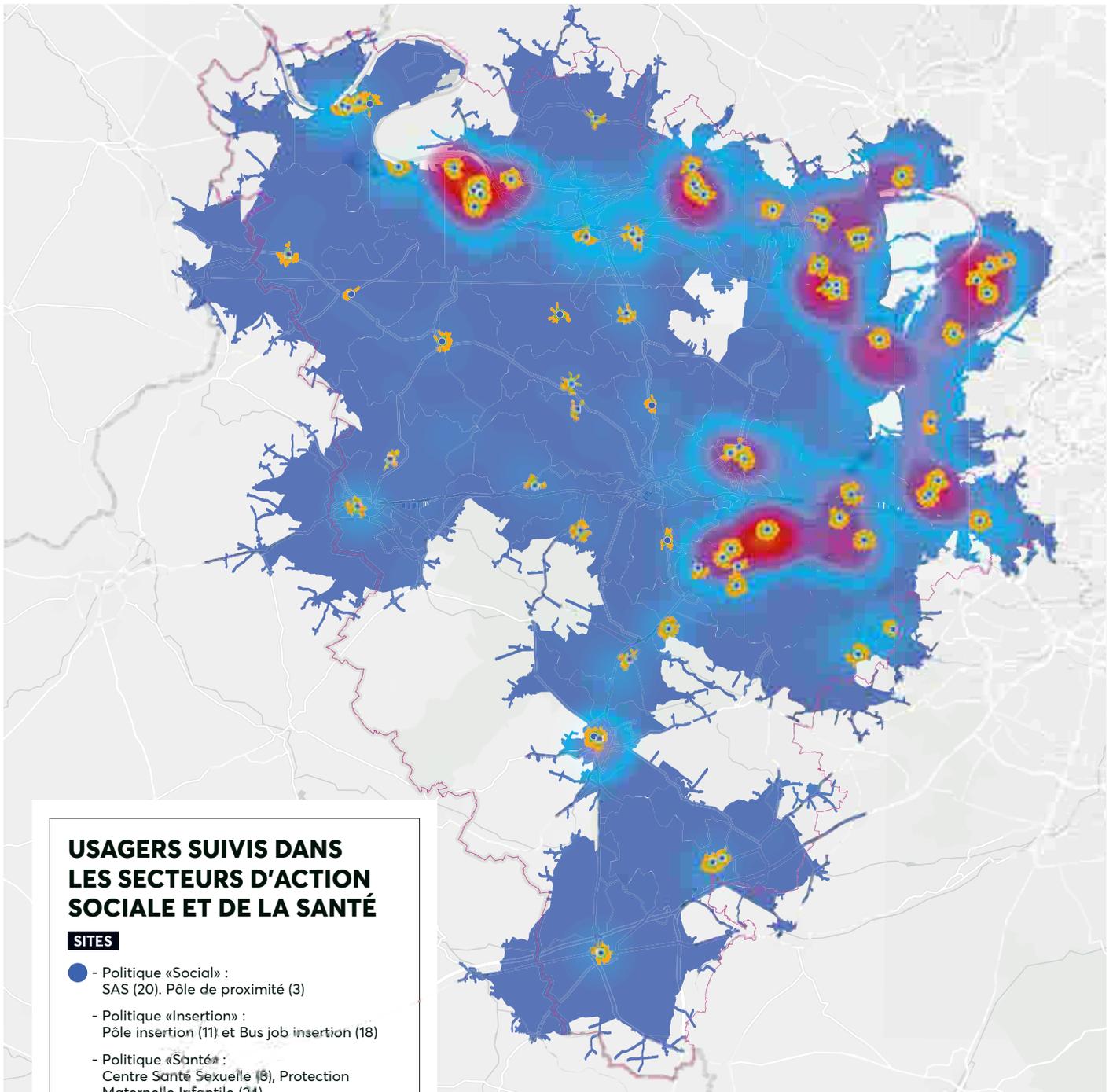
2019 : 272 900

2020 : 205 500

2021 : 237 800

2022 : 265 265

	Date lancement	Appels en 2021	Appels en 2022	Taux de décroché	
				Objectif	2022
Solidarités	Oct 2018	100 400	99 864	88%	90%
PMI 78	Juin 2017	66 000	67 343	88%	88%
Autonomie	Février 2021	31 000	52 114	85%	85%
PMI 92	2018	40 173	34 903	88%	88%
Standard 78	Juin 2022	-	14 707	88%	90%



## USAGERS SUIVIS DANS LES SECTEURS D'ACTION SOCIALE ET DE LA SANTÉ

### SITES

- - Politique «Social» : SAS (20). Pôle de proximité (3)
- Politique «Insertion» : Pôle insertion (11) et Bus job insertion (18)
- Politique «Santé» : Centre Santé Sexuelle (6), Protection Maternelle Infantile (24), Bus protection maternelle et infantile (13), Bus santé prévention (8).

### DENSITÉ DES USAGERS

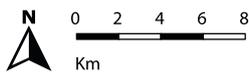


### ZONES DE DÉPLACEMENTS

- Zone de 0 à 5 min vers un site (à pied)
- Zone de 5 à 10 min vers un site (à pied)
- Zone de 10 min vers un site (en véhicule)

Source des données :

Files actives - GRC 2022 (BrSA Social & Insertion)  
- 2021 (Usagers PMI) - INSEE RP 2019



**01 30 836 836**  
**ALLÔ SOLIDARITÉS**  
Dépendance, handicap, perte de domicile, logement, accompagnement social, accompagnement juridique et sanitaire

**01 30 836 100**  
**ALLÔ PMI**  
Soutien aux personnes handicapées et souffrantes de troubles de la santé

**01 30 836 121**  
**ALLÔ CENTRES DE SANTÉ SEXUELLE**  
Dépendance, perte de domicile, logement, accompagnement social, accompagnement juridique et sanitaire

**0 801 801 100**  
**ALLÔ AUTONOMIE**  
Dépendance pour toutes les démarches liées à la dépendance des personnes âgées et / ou en situation de handicap

# 2

## B > BIEN VIVRE ET BIEN VIEILLIR SUR LE TERRITOIRE

# Une politique globale vers les aînés pour des territoires attractifs et durables

Un Yvelinois sur trois aura plus de 60 ans en 2050 ; le Département des Yvelines engage sa force de conviction et d'action pour adapter l'ensemble des facettes de la vie quotidienne aux attentes des seniors, en s'appuyant sur son opérateur départemental : l'Agence AutonomY (voir encadré). De l'aménagement urbain à l'habitat, en passant par la mobilité et les transports, les territoires devront évoluer. Les typologies de territoires spécifiques appellent des réponses différentes selon que nous vivons en ville, dans le rural ou encore en quartier prioritaire.

**Des Yvelinois qui avancent en âge mais souhaitent continuer à travailler, à s'investir, à transmettre, dans leurs villes, adaptées et accessibles à tous.**

Si une très grande majorité d'entre eux auront la chance de vieillir en très bonne santé, environ 20 % connaîtront des périodes de fragilité, qui compromettront leur autonomie. Un repli sur soi marque cette fragilité qui est réversible quand elle est repérée, accompagnée et que les freins sont levés. Enfin, 10 % connaîtront des maladies neurodégénératives, qui engendreront une dépendance. Face à ce défi démographique du 21<sup>e</sup> siècle,

le Département des Yvelines s'est engagé dans une politique globale vers les aînés, en appliquant la démarche de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et en entraînant derrière lui l'ensemble des communes du département, réunies au sein d'un club pour soutenir la dynamique et coconstruire (30 communes adhérentes). Ce collectif est engagé dans la transformation des représentations sociales, en comprenant les spécificités liées à l'avancée en âge.

Le département a adopté un plan d'action interne qui engage l'ensemble des directions de la collectivité sur 5 axes majeurs avec des réalisations déjà très concrètes pour renforcer le lien social, valoriser la participation des seniors, améliorer la communication, adapter les habitats et renforcer l'offre de soutien à domicile :

- Intégration des critères de développement durable alignés avec les enjeux d'adaptation aux aînés pour l'obtention de bonus dans le cadre des financements des projets d'aménagement et d'équipement communaux,
- Le financement de 22 habitats dits inclusifs permettant d'habiter chez soi mais pas tout seul, au sein d'un petit collectif qui favorise les liens sociaux et l'intégration,

- Le PIG « Habiter facile » (voir encadré) en cours de signature qui permettra d'augmenter significativement le nombre de logements adaptés et d'encourager les Yvelinois à adapter leur chez-soi,

- Le déploiement d'outils numériques au plus près des personnes à domicile comme des casques de réalité virtuelle et des écrans interactifs favorisant le lien social et la stimulation cognitive,

- La mise en ligne d'une frise de huit pictogrammes permettant d'informer les citoyens de l'accessibilité d'usage des sites d'accueil du public. 50 sites déjà diagnostiqués (guichet de proximité des solidarités, collèges, musées...) et la création d'une brigade accessibilité à venir pour déployer massivement.

Le programme Innovation ESMS s'est développé tout au long de l'année 2022. Il permet de proposer des animations mutualisées, en visioconférence : à savoir des ateliers de stimulation cognitive et motrice (conférences artistiques, visites live, gym, séances bien-être...).

### L'AGENCE AUTONOMY A UN AN !

Dans le cadre de son objectif « Répondre à l'aspiration massive des seniors à bien vivre et bien vieillir à domicile », l'agence s'est structurée autour de 5 grandes missions :

- Informer et conseiller pour répondre aux usagers
- Structurer et coordonner l'offre de services et de soins à domicile
- Renforcer l'attractivité des métiers
- Promouvoir l'autonomie et le bien-vieillir
- Favoriser un habitat adapté et inclusif

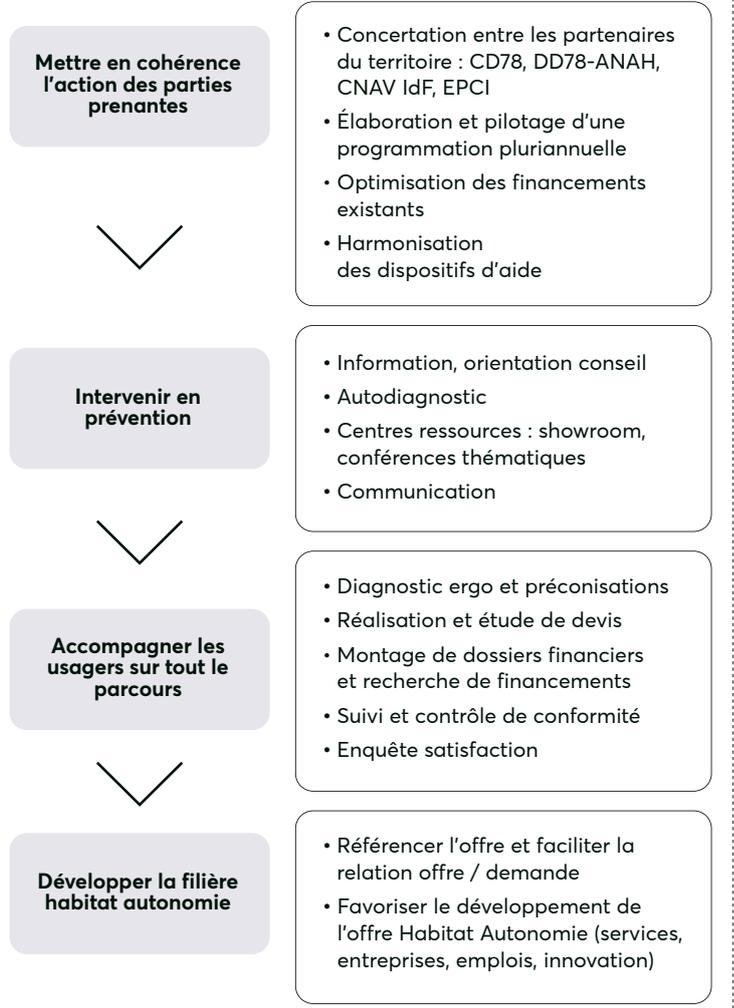
### PIG « HABITER FACILE ».

Le département des Yvelines, engagé depuis plusieurs années en faveur du soutien financier à l'adaptation du logement aux besoins de l'autonomie, souhaite aller plus loin et plus vite avec deux objectifs majeurs :

**Objectif 1 :** Massifier les soutiens à l'adaptation des logements des personnes âgées en perte d'autonomie et des personnes en situation de handicap mais également, dans une logique préventive, des seniors autonomes grâce à la mise en place d'un Programme d'intérêt général Habiter Facile

**Objectif 2 :** Sécuriser le parcours des usagers en confiant à l'Agence AutonomY les missions d'un guichet unique pour accompagner les usagers à toutes les étapes et du pilotage opérationnel du PIG Habiter Facile :

- Information conseil orientation
- Diagnostic habitat :
- Assistance à maîtrise d'ouvrage



**Mettre en cohérence l'action des parties prenantes**

- Concertation entre les partenaires du territoire : CD78, DD78-ANAH, CNAV IdF, EPCI
- Élaboration et pilotage d'une programmation pluriannuelle
- Optimisation des financements existants
- Harmonisation des dispositifs d'aide

**Intervenir en prévention**

- Information, orientation conseil
- Autodiagnostic
- Centres ressources : showroom, conférences thématiques
- Communication

**Accompagner les usagers sur tout le parcours**

- Diagnostic ergo et préconisations
- Réalisation et étude de devis
- Montage de dossiers financiers et recherche de financements
- Suivi et contrôle de conformité
- Enquête satisfaction

**Développer la filière habitat autonomie**

- Référencer l'offre et faciliter la relation offre / demande
- Favoriser le développement de l'offre Habitat Autonomie (services, entreprises, emplois, innovation)



A



B



B



B



B



A



B



B

Une série de huit pictogrammes permettent d'informer les citoyens de l'accessibilité d'usage du site d'accueil. Pour plus d'information, flasher le QR Code



## LES CHIFFRES CLÉS SUR LES TERRITOIRES

LA POPULATION DES SENIORS DE 60 ANS  
OU PLUS DANS LES YVELINES  
SPÉCIFICITÉS TERRITORIALES

	COMMUNES RURALES	COMMUNES URBAINES	COMMUNES URBAINES AVEC QP
Part des seniors	25%	23%	18%
Progression des seniors 1990-2017	x2,5	x 1,5	x2,5
Indice de vieillesse	97	87	64
Vit seul	24%	31%	28%
Propriétaire de son logement	90%	79%	64%
Vit en maison individuelle	87%	49%	48%
Revenu net médian annuel	-30 000 €	-31 000 €	-23 000 €
Taux de pauvreté	-5%	-5%	-10%
60-74 ans bénéficiaires de l'APA	13%	13%	20%

Indice vieillesse = correspond au nombre de personnes de 60 ans ou + pour 100 jeunes de moins de 20 ans

Des projections de population indiquent une progression continue de la part des personnes âgées. Les personnes âgées deviendront plus nombreuses que les jeunes de moins de 20 ans en 2050 : 114 personnes de 60 ans ou plus pour 100 jeunes dans les Yvelines.



Le modèle de prise en charge des enfants protégés par le Département n'est plus adapté aux évolutions sociales et ne répond qu'imparfaitement à leurs besoins. C'est pourquoi le Conseil Départemental des Yvelines poursuit sa politique de transformation de l'offre en matière de protection de l'enfance. Un appel à projets visant à créer 550 mesures d'accompagnement à domicile a été publié en décembre 2022 et devrait se concrétiser d'ici l'automne 2023. Par ailleurs, le Conseil Départemental a retenu l'opérateur SOS Villages d'enfants pour la construction de 250 places dans dix nouveaux villages qui apporteront une réponse plus adaptée au placement de ces enfants.

Le Département poursuit la structuration de son programme d'égalité des chances au bénéfice des enfants protégés. Des solutions d'accompagnement « sur mesure » via du mentorat et du parrainage leur sont proposées. En 2022, 450 enfants ont pu bénéficier d'un accompagnement personnalisé, grâce à l'action de 130 étudiants formés par des professionnels de l'éducation et de la prévention. Le Département porte également une stratégie d'autonomisation des jeunes majeurs pour garantir à tous les enfants sortant du dispositif de l'aide sociale à l'enfance les clés d'une insertion socioprofessionnelle réussie (orientation scolaire et universitaire, formation, accès à un logement, etc.).

Par ailleurs – car l'amélioration du statut et du parcours des enfants confiés est au cœur de notre action – le Département accélère en matière d'adoption. En 2022, 51 enfants confiés à l'ASE ont été reconnus pupilles de l'État, le statut officiel leur permettant d'être adoptés.

## Le Département des Yvelines conçoit ses politiques de solidarité comme un levier de création de valeur sociale et territoriale

L'insertion des bénéficiaires du RSA, des chômeurs de longue durée et des jeunes décrocheurs yvelinois est emblématique de cette approche. Elle privilégie une sortie de la précarité par la formation qualifiante et la reprise d'activité professionnelle dans des filières d'avenir et sur des emplois non délocalisables qui contribuent à la qualité de vie et l'attractivité du territoire : BTP-éco-construction/maintenance des bâtiments, services à la personne, entretien des espaces verts, collecte et valorisation des déchets, services aux entreprises (accueil, sécurité, nettoyage).

### > Libérer le potentiel des candidats : une priorité

En 2022, 5 000 candidats éloignés du marché du travail ont été accompagnés dans la reconquête de leur autonomie professionnelle. Basés sur l'identification et la valorisation de leur potentiel d'employabilité, les parcours de reprise d'emploi proposés dans les Yvelines permettent de sortir durablement de la trappe d'inactivité par une levée simultanée de l'ensemble des obstacles à l'emploi : mobilité, garde d'enfant, remise à niveau numérique et linguistique, découverte des métiers/immersion professionnelle, qualification, mise en relation avec les entreprises qui recrutent. Cette approche permet d'atteindre jusqu'à 50 % de remise en emploi durable – CDD de plus de 6 mois, contrats de professionnalisation –.

### > Une gouvernance de l'insertion renforcée et opérationnelle

L'atteinte de ce taux résulte d'une démarche volontariste de coordination des acteurs sur l'ensemble de la chaîne de valeur de l'insertion conduite à l'échelle départementale par un opérateur dédié et unique en France : le groupement d'intérêt public ActivitY', l'agence interdépartementale d'insertion des Yvelines et des Hauts-de-Seine.

En 2022, l'agence ActivitY' a intensifié son appui aux nouvelles formes de coopération dynamique favorisant la qualification et l'accès à l'emploi. Elle a mobilisé un écosystème d'acteurs publics et privés au premier rang

desquels figurent Pôle emploi, la Préfecture, les structures d'insertion par l'activité économique, des centres de formation, des opérateurs de compétences, plus de 700 entreprises ainsi que la Chambre.

### > Concilier performance économique et utilité sociale

La société d'économie mixte C'MIDY, créée à l'initiative du Département des Yvelines et de la SODEXO en partenariat avec ActivitY', mène une action particulièrement emblématique de cette démarche. Depuis quatre ans, elle fait converger deux objectifs de développement :

- répondre aux besoins de main-d'œuvre dans le secteur, en tension, de la restauration collective,
- orienter l'effort d'insertion vers des métiers offrant des perspectives d'emploi durables et non délocalisables.

En 2022, plus de 270 bénéficiaires du RSA ont ainsi pu être embauchés et formés chez C'MIDY dans le cadre de la gestion des cantines des collèges yvelinois. De même, la ferme école Graine d'Avenir de Magny-les-Hameaux, à la fois entreprise et centre d'accueil et de formation pour les jeunes décrocheurs inaugurée en 2022, figure parmi les opérateurs soutenus par le Département et ActivitY' pour leur approche intégrée associant enjeux de production et engagement sociétal et environnemental.

Le club des entreprises engagées pour l'insertion par l'emploi, Busin'ESS 78, relancé en 2022 par ActivitY', conforte cette dynamique qui structure et facilite les partenariats entre quelque 80 structures d'insertion par l'activité économique et les entreprises yvelinoises.

### > Faire de l'insertion un moteur de la création de compétences non délocalisables

Dans les Yvelines, les achats et les recrutements publics sont un levier de croissance inclusive. Avec ActivitY', des solutions opérationnelles sont apportées aux collectivités locales, établissements hospitaliers et médico-sociaux, bailleurs sociaux pour maximiser

### INVESTISSEMENT SOCIAL : LES PARCOURS EMPLOI COMPÉTENCE

En 2022, 13% des effectifs du Département des Yvelines étaient d'anciens bénéficiaires du RSA engagés en Parcours emploi compétences au sein de Brigades vertes, de Brigades bâtiment et d'équipes pour l'accueil, le nettoyage et la restauration dans les collèges.

Avec ActivitY', le Département des Yvelines a fait de ce contrat un outil dynamique de formation et retour en activité durable : 37% des candidats retournent emploi ou en formation qualifiante en 12 à 24 mois. Le Parcours emploi compétences, ainsi conçu, en convertissant la dépense allocative en « investissement social » pour soutenir l'emploi et la qualification permet de déployer une politique de solidarité prospective et durable.

l'impact de leur intervention soit en engageant des candidats en insertion en contrat aidés Parcours Emploi Compétences (PEC) soit en intégrant des clauses sociales dans leurs marchés de travaux et services - Eole, prolongement du RER E, Tangentielle Ouest, Ligne 18, transport des personnes à mobilité réduite PAM78, rénovation urbaine... En 2022, 1 300 candidats ont bénéficié de ces opportunités de mise en activité systématiquement assorties d'une formation dans des filières non délocalisables – BTP construction, entretien des espaces verts, entretien et nettoyage, sécurité, économie circulaire, gestion et recyclage des déchets –, faisant de l'insertion un outil de développement de compétences structurantes pour le territoire et acteur publics des plateformes des créateurs de valeur ajoutée sociétale en particulier pour les métiers de service (faisant généralement appel à de la main-d'œuvre moins qualifiée). L'enjeu est de valoriser ces filières et d'y créer des métiers moins précaires.

### LIBÉRER LE POTENTIEL DES CANDIDATS : UNE PRIORITÉ

La politique départementale en matière d'insertion du public bénéficiaire du RSA, et en particulier dans le secteur des Établissements Sociaux et Médico-Sociaux (ESMS), demeure une priorité forte dans sa mise en œuvre.

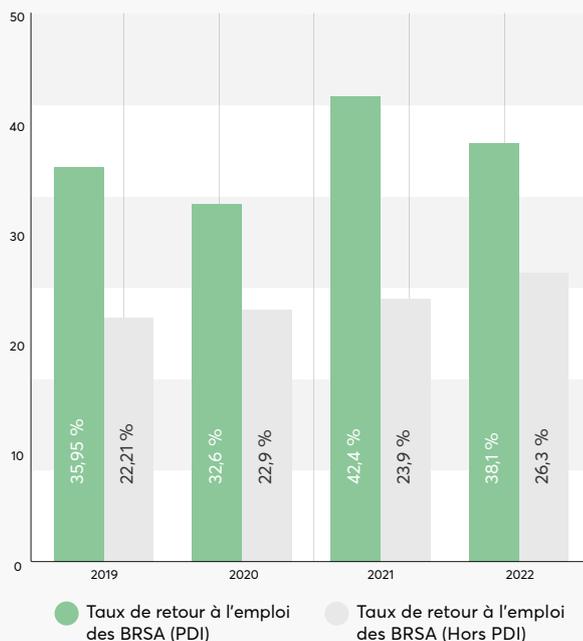
L'Agence AutonomY réalise de nombreuses permanences sur le terrain, afin de pouvoir répondre à toutes les demandes (emploi, formation, découverte des métiers, parcours spécifiques...). Afin d'accompagner l'attractivité et l'emploi dans le secteur du médico-social et des services à la personne, particulièrement en tension, AutonomY a lancé son cabinet de conseil RH « RH Autonomy ».

Ce dernier recense les besoins en recrutement, se charge de trouver des profils en adéquation et d'assurer le processus de recrutement.

Le parcours BRSA Autonomie est un enjeu important pour le département avec un objectif de 500 BRSA accompagnés sur le volet emploi/formation.

Un parcours complet et sécurisé a été pensé pour ce public, en collaboration concertée avec les acteurs de la formation, de l'emploi ainsi que les employeurs pour optimiser l'insertion dans la filière. Enfin, le 4 octobre 2022, avait lieu le salon E-TONOMY JOB, dédié à l'emploi et à la formation. 3 univers étaient proposés aux visiteurs : je découvre les métiers, je trouve ma formation, je décroche un emploi. Une cinquantaine d'exposants étaient présents, des animations grandeur nature ainsi qu'un job dating se sont tenus au cours de cette journée, qui a réuni 1 500 personnes.

## TAUX DE RETOUR À L'EMPLOI DES BRSA

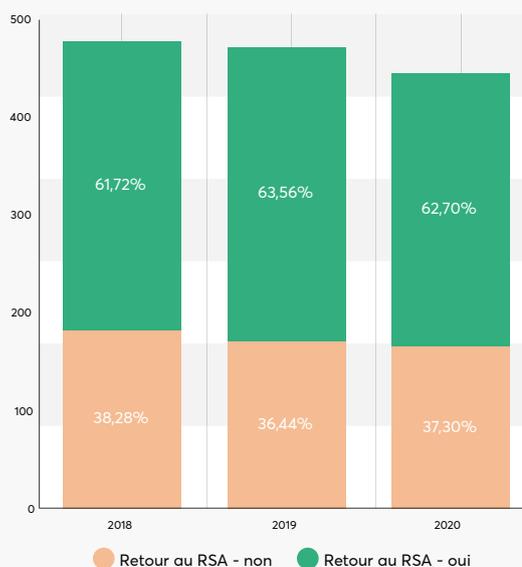


Sources : BO-RSA, 2023

Traitement : Atelier de la Donnée, mars 2023

Note : ce tableau restitue le taux annuel de retour à l'emploi avec et sans intervention ActivityY'. On dit qu'un BRSA a eu une intervention d'ActivityY' s'il a bénéficié d'au moins une action du programme département d'insertion (PDI).

## TAUX DE BRSA AYANT BÉNÉFICIÉ D'UN CONTRAT PEC ET NON REVENUS AU RSA



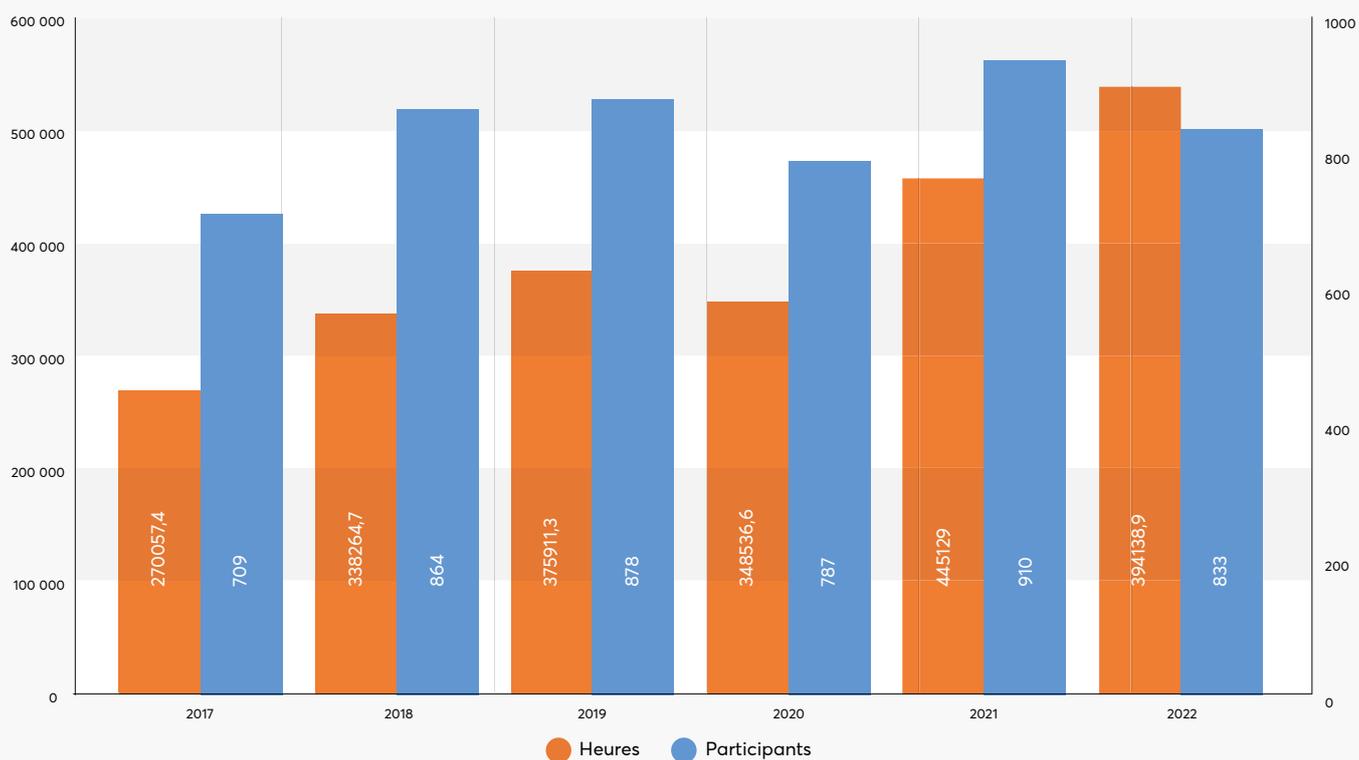
Sources : BO-RSA, 2023

Traitement : Atelier de la Donnée, mars 2023

Note : ce tableau restitue la trajectoire à l'emploi des contrats PEC, deux années après la signature du contrat pour les cohortes PEC 2018, 2019 et 2020.

Pour la cohorte 2018, 38 % des PEC ne sont pas revenus au RSA deux années après la signature du contrat, suggérant une sortie durable.

## NOMBRE D'HEURES ET DE PARTICIPANTS AUX CONTRATS CLAUSES D'INSERTION

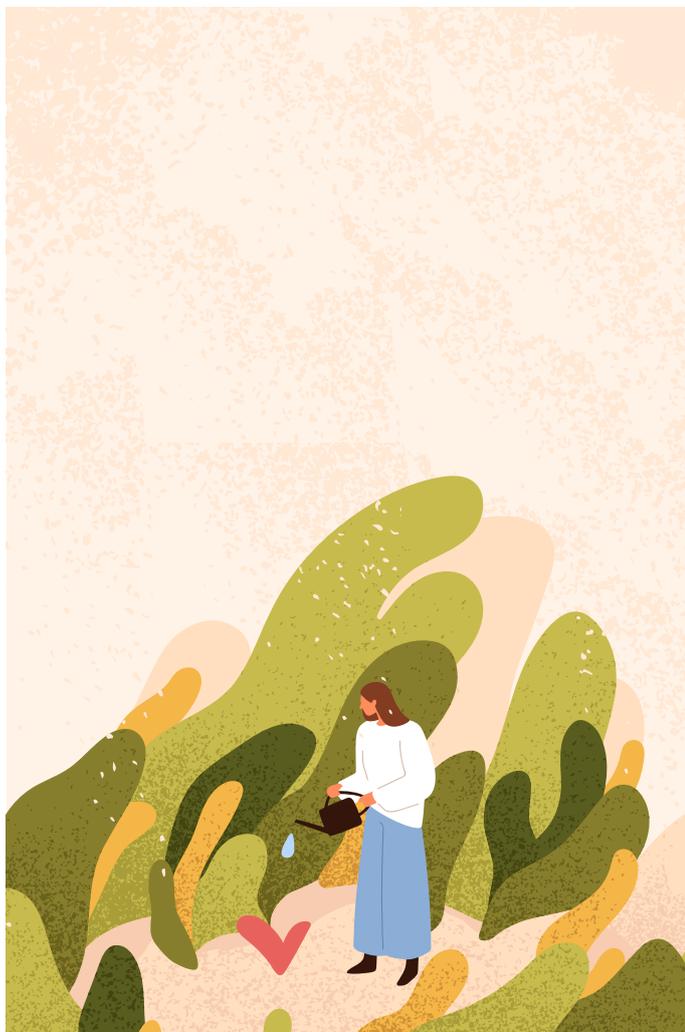


## 3

## ÉPANOUISSEMENT DE TOUS

A

&gt; SOINS / SANTÉ

*Des actions concrètes en direction  
des habitants et de leur bien-être*

Ces solutions permettent aux médecins de poser un diagnostic clinique complet à distance. L'expérience patient est optimisée pour tenter de recréer au plus près les conditions d'une consultation en présentiel grâce à la formation appropriée délivrée aux médecins et au concentré technologique présent au sein de la cabine.

La cabine est composée d'un contenant permettant de recréer les conditions d'un tête-à-tête en toute confidentialité avec le médecin. Devant le patient, se trouveront tous les instruments médicaux connectés. C'est le médecin qui va générer la mesure et guider le patient. Quand il considère que le patient est dans la bonne position, il déclenche la mesure qui lui parvient directement.

> DÉTECTER PRÉCOCEMENT LES  
TROUBLES DU LANGAGE POUR UNE  
ÉGALITÉ DANS LES APPRENTISSAGES

En matière de prévention, le Département renforce son action dans la stimulation précoce du langage. 17 % des enfants dépistés dans le cadre des bilans de santé réalisés par le Département en école maternelle présentent des troubles du langage. Grâce au soutien du Département, l'association 1 001 mots conduit une expérimentation prometteuse à Trappes et Plaisir auprès de 425 enfants de moins de trois ans et de leur famille dans une approche innovante (conseils aux parents sur l'éveil du langage, envoi de livres, activités en groupe, etc.), qui vise à combattre cette inégalité fondamentale. Le Département souhaite poursuivre et renforcer son action en faveur de l'accès aux apprentissages et l'insertion sociale de ces enfants.

> UN INSTITUT POUR SOIGNER  
LE TRAUMATISME DE L'ENFANT  
ET DE L'ADOLESCENT

L'accompagnement efficace de l'enfant et de l'adolescent atteint par un psychotraumatisme implique un diagnostic précoce et une prise en charge spécialisée.

Créé par les deux départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine et le Centre Hospitalier de Versailles, l'Institut a ouvert en avril 2022, dans un contexte d'offre de soins disponibles très insuffisante. La spécificité de l'Institut du Psychotraumatisme de l'Enfant et de l'Adolescent repose sur une approche pluridisciplinaire de l'équipe (médicale, psychologique, éducative, sociale). Son pôle de soins a déjà pris en charge 214 patients sur le réseau de santé du Territoire. L'IPEA, composé actuellement de 25 agents, propose également 3 niveaux de formations spécifiques (information et sensibilisation, détection et évaluation, amélioration de la prise en charge des enfants). Dans un premier temps destinées aux professionnels de l'enfance des deux départements (près de 200 agents formés à fin 2022), ces formations ont vocation à s'adresser rapidement au plus grand nombre.

En partenariat avec de grandes institutions de recherche et de soins, l'IPEA coordonne des travaux de recherche et d'innovation en santé mentale, assure l'évaluation des besoins psychiques des enfants sous protection de l'aide sociale à l'enfance et mène des actions de prévention. Déjà 8 publications réalisées dans des revues spécialisées.

> APPUI AU SYSTÈME DE SOINS

Le Département est un acteur de la santé essentiel au territoire et à ses habitants. Grâce à leur expertise en matière de protection maternelle et infantile, les équipes départementales ont prêté main-forte aux services d'urgences hospitalières pour faire face à l'épidémie de bronchiolite : mise à disposition de collaborateurs à l'Hôpital, ouverture de créneaux de consultation en centres de PMI, plateforme de conseil via le numéro « Allo PMI ». En 2022, le Département a également poursuivi son action de soutien au système de soins des Yvelines, qu'il s'agisse du financement d'un robot chirurgical à l'hôpital de Trappes (1 M€) ou d'un bus de télé-ophtalmologie mobile qui aura pris en charge près de 5 000 patients cette année.

L'ensemble du Département des Yvelines est considéré comme « désert médical ». Afin de compenser cette situation et garantir aux Yvelinois un accès de qualité aux soins en médecine générale et de spécialité, le Conseil Département s'engage dans l'expérimentation d'un projet ambitieux de télémédecine à l'échelle du département. La start-up française H4D a été sélectionnée en 2022 afin d'accompagner le Département, durant quatre ans, dans l'amélioration de l'accès aux soins dans les territoires fragilisés par la désertification médicale. Elle aura pour mission d'accompagner la collectivité tout au long de la construction et du développement de ses projets.

Depuis 15 ans, le Département des Yvelines mène une politique de diversification et de rénovation des logements pour répondre aux besoins de tous les Yvelinois et faire face aux enjeux économiques et énergétiques actuels.

### > POLITIQUE DÉPARTEMENTALE DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

**> La rénovation énergétique du parc privé yvelinois : un enjeu de taille pour les Yvelines.**

Les problématiques liées à la rénovation énergétique ont pris une ampleur considérable dans le contexte géopolitique, environnemental et économique actuel. En effet, le secteur résidentiel à lui seul représente 20 % de la consommation énergétique du pays. Dans les Yvelines, la moitié des logements privés sont en étiquette énergétique E, F et G (les logements F et G étant considérés comme des passoires thermiques) et la proportion de copropriétés construites entre 1949 et 1975, époque de construction aux normes thermiques peu exigeantes, est deux fois supérieure à la moyenne française.

Le Département n'a toutefois pas attendu pour s'emparer du sujet, puisque cela fait maintenant plus de 10 ans qu'il propose aux Yvelinois une politique visant à inciter les ménages les plus vulnérables à réaliser des travaux de rénovation énergétique. Il a souhaité renforcer son intervention en janvier 2022 à travers le déploiement du programme SARE (le Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique), ainsi qu'une offre de guichet unique à l'ensemble des propriétaires yvelinois. Aujourd'hui, grâce à l'intervention du Département, chaque propriétaire et copropriétaire, quelles que soient ses ressources, peut bénéficier de conseils et de l'accompagnement administratif, technique et financier d'experts pour mener à bien son projet de rénovation énergétique. Les propriétaires aux ressources modestes bénéficient en plus de subventions départementales directes et conséquentes pour les aider à financer leurs travaux.

En 2022, grâce à l'action du Département, plus de 6 000 conseils ont été délivrés par le guichet unique aux Yvelinois et 700 logements ont pu bénéficier d'une rénovation énergétique globale et performante. Grâce à une meilleure performance énergétique, ces logements sont, en plus d'être plus écologiques, plus économes, plus confortables, et leur valeur patrimoniale est préservée, voire augmentée. En moyenne, le gain énergétique d'une maison rénovée grâce au Département



est de 47 % pour une dépense de 28 000 €, dont 62 % sont financés par des aides publiques. L'aide moyenne apportée par le Département est de près de 4 000 € par dossier en 2022.

Cette année, le Département a augmenté la visibilité de son action en menant des actions de communication auprès du public, en vue de sensibiliser et d'encourager la massification de la rénovation énergétique en organisant la première édition des « RDV de la Rénovation Énergétique », vaste opération comptant 63 événements organisés sur tout le territoire des Yvelines, et réunissant près de 1 500 participants. Les premiers Trophées des Copro, organisés par le Conseil Départemental, se sont tenus cette année, récompensant 3 copropriétés rénovées, exemplaires en matière de conduite de leur projet, de performance et de qualité de travaux. Une belle occasion de valoriser les initiatives privées ambitieuses et réussies, soutenues par les aides du Département.

### > RÉNOVATION URBAINE

Le Département des Yvelines fait de la rénovation urbaine une priorité d'intervention. L'institution soutient, à ce jour, 13 projets pour près de 450 M€. La particularité de l'intervention du Département dans l'élaboration de projets de rénovation urbaine réside non seulement dans l'importance des financements alloués (en subventions comme en maîtrise-d'ouvrage), mais aussi dans le choix d'une géographie élargie de quartiers par rapport à celle de l'État (31 quartiers retenus contre 22 pour l'État). Parmi les 13 projets de rénovation urbaine qui entrent en phase opérationnelle, cinq d'entre eux – le QPV(1) Beauregard à Poissy, le QPV des Fleurs à Carrières-sous-Poissy, le QPV de la Cité du Parc à Vernouillet, le QPV des Petits Prés à Élan-court et le QVA(2) de la Fontaine Saint-Martin à Saint-Cyr-l'École – ne bénéficient d'aucun soutien de l'État et s'appuient principalement sur le concours du Département pour assurer leur concrétisation. Cette dynamique est appelée à perdurer avec le vote en décembre 2022 d'une nouvelle autorisation de programme de 100 M€ pour accompagner de nouveaux projets de rénovation urbaine, intégrant les enjeux environnementaux et sociaux dans la définition du nouveau visage de ces quartiers.

## Une politique offensive de diversification et de rénovation



### > SOUTIEN À LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS NEUFS

L'enjeu principal est de créer les conditions favorables à l'accès au logement pour tous sur le territoire, selon ses besoins et ses moyens, tout en assurant des conditions de confort et de bien-être des Yvelinois.

Une stratégie départementale a donc été mise en place : le déploiement de programmes départementaux destinés à soutenir une offre de logements locatifs sociaux familiaux et spécifiques (Prévention carence, Yvelines/Résidences, RuralogY'), ainsi que de projets urbains ambitieux et l'offre d'équipements induite par ce développement (Prior' Yvelines).

Le Département accompagne les collectivités dans leur stratégie résidentielle afin d'optimiser les projets dans leur programmation en logements, en équipements, mais également dans leur qualité d'usage et environnementale. Grâce à cet accompagnement et aux négociations menées avec les porteurs de projets, le Département participe à l'amélioration qualitative des projets.

### > UN OFFICE FONCIER SOLIDAIRE (OFS) POUR UNE OFFRE D'ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ POUR LE PLUS GRAND NOMBRE

Avec la création de l'OFS Yvelines en 2021, le Département poursuit son action en favorisant le développement d'une offre d'accession abordable pérenne. En déployant le

mécanisme de Bail Réel Solidaire, le Département permet la diversification durable de l'offre sur le territoire et s'assure de l'efficacité de l'aide publique apportée. Entre 2021 et 2022, 21 opérations ont été engagées représentant 381 logements.

#### LES PROGRAMMES SOUTENUS

##### > Prior'Yvelines

Volume de financement : 68 844 645 €

Nombre de logements

directement soutenus : 4 380

Nombre de logements programmés sur 5 ans, accompagnés par Prior'Yvelines\* : 12 550 dont 4 700 logements diversifiés

##### > Prévention carence

Volume financement : 19 412 700 €

Nombre de logements financés : 1 383

##### > Yvelines Résidences

Volume financement : 15 645 000 €

Nombre de logements financés : 1 976

##### > RuralogY'

Volume financement : 5 392 466 €

Nombre de logements financés : 196

*\* Chaque convention Prior'Yvelines conclue a été l'occasion, pour les 15 communes lauréates, de s'engager sur une programmation résidentielle pluriannuelle, d'une durée de 5 ans.*

#### 18 COMMUNES DONT :

- 13 déficitaires SRU – 294 logements (77%)
- 2 carencées SRU – 29 logements (8%)
- 3 conformes SRU – 58 logements (15%)

#### PROGRAMMATION :

- Taille moyenne d'opération : 18,5 logements (de 5 à 39)
- Taille moyenne d'un logement : 71 m<sup>2</sup> SHAB (de 60 à 82 m<sup>2</sup> SHAB)
- Prix de vente moyen : 3 706 € TTC/m<sup>2</sup> SHAB pki (de 2 550 € à 4 900 € TTC/m<sup>2</sup> SHAB pki)
- Prix unitaire moyen : 263K€ TTC pki (de 200K€ à 350K€ TTC pki)
- Public cible : profil type de ménages à 2 actifs occupés gagnant environ 3 à 3,5 équivalents SMIC

#### INVESTISSEMENT :

- Investissement global : 22,8 M€ financés comme suit :
  - 5,2 M€ de droit d'entrée – 23 %
  - 7,9 M€ d'emprunt (BdT, ALS, banques privées) – 35 %
  - 9,7 M€ de fonds propres – 43 %
- Investissement moyen en fonds propres : 26K€ / logement

#### OPÉRATIONNEL :

- Acquisitions foncières :
  - 2022 : 2 opérations, 43 logements
  - 2023 : 15 opérations, 256 logements
  - 2024 : 4 opérations, 82 logements
- Livraisons :
  - 2024 : 2 opérations, 43 logements
  - 2025 : 11 opérations, 173 logements
  - 2026 : 8 opérations, 165 logements
- Commercialisations :
  - 7 opérations en cours de commercialisation, 129 logements mis en vente
  - 14 opérations en préparation commerciale pour 2023, 252 logements à venir

Les enjeux liés au développement durable et à sont une priorité sociétale et ont également été définis comme une priorité du Département des Yvelines. Aujourd'hui, il apparaît comme nécessaire que la stratégie Éducation du Département affiche clairement un volet développement durable, tant en termes de communication que de cohérence de cette politique publique.

La feuille de route du développement durable dans les collèges s'articule autour de trois objectifs :

- Offrir aux collégiens un cadre de vie écoresponsable
- Ancrer le respect de l'environnement dans le quotidien des collégiens
- Sensibiliser les collégiens aux enjeux environnementaux

Plusieurs directions (Bâtiments, Mobilités, etc.) du Département interviennent en matière de développement durable.

Dans le cadre de cette démarche environnementale, quatre axes d'intervention ont été définis en 2022 : la restauration et l'entretien, le tri des déchets, les actions pédagogiques et la partie bâtiminaire.

#### A > La restauration et l'entretien

La restauration scolaire et l'entretien des collèges occupent une place centrale dans le quotidien des élèves. À ce titre, plusieurs actions ont été mises en place :

- Déploiement de **tables de tri** dans tous les collèges.
- **Pesée des déchets** dans le cadre du programme Waste Watch : Volume de biodéchets valorisés en tonnes : 181 au T1 2022, 188 au T2 2022 et 145 au T3 2022, coût moyen du gaspillage alimentaire en centimes au couvert : 31 au T1 2022, 32 au T2 et T3 2022.
- Réalisation de **6 vidéos de recettes** par des chefs du Département,
- 94 cuisines des demi-pensions de collèges ont été équipées d'un endocube. Ce boîtier disposé dans les réfrigérateurs permet de limiter les cycles de refroidissement en les basant non plus sur la température ambiante mais sur la température réelle des aliments et génère 30% d'économies d'énergie.
- 74 chambres froides des collèges ont été équipées de dispositifs SPY. Cet outil qui enregistre la température des chambres froides hors présence d'élèves permet de vérifier l'absence de rupture de la chaîne du froid et de lutter ainsi contre le gaspillage alimentaire.

- Mise en place de **repas végétariens, du multi-choix chaque mardi et jeudi, et une journée de repas végétariens deux fois par mois**, et utilisation de **produits bio et locaux voire ultra-locaux** (origine Yvelines) pour la préparation des repas.

Un marché des producteurs locaux sera expérimenté dans un collège en 2023. Il est également prévu d'optimiser l'espace café-téria du nouveau collège de Mantes-la-Jolie pour favoriser l'éducation au goût.

#### B > Le tri des déchets

Sur l'année scolaire 2021-2022, une **expérimentation** a été menée dans 4 collèges autour du **tri du papier et du carton**. Les collèges concernés étaient : Gassicourt (Mantes-la-Jolie), Pierre de Nolhac (Versailles), Romain Rolland (Sartrouville) et Paul Éluard (Guyancourt). Concernant le tri des déchets, le Département a équipé les collèges en poubelles à disposer dans les classes, les bureaux et les espaces communs. Sur le plan pédagogique, un **atelier de sensibilisation** a été assuré par chaque collège, en relais avec les éco-délégués. En matière de **valorisation des déchets plastiques non recyclables**, un partenariat avec l'entreprise yvelinoise **Recnorec**, basée à Plaisir, a été amorcé. Des travaux de rénovation ont été entrepris par Recnorec au collège Guillaume Apollinaire (Plaisir). Un travail de réflexion est en cours pour déployer cette action sur un autre collège.

En parallèle, le Département a développé un dispositif **d'éducation à la nature** autour de 5 axes (biodiversité, valorisation des déchets, alimentation durable, énergie et climat), dès la rentrée scolaire 2022-2023.

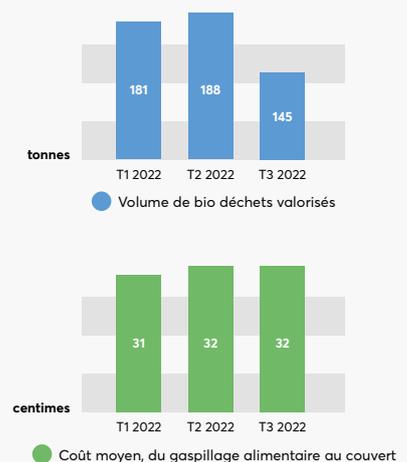
Les interventions du Département sur ce sujet sont aussi une manière de faire découvrir des métiers aux collégiens (jardinier, apiculteur, métiers du bâtiment, etc.) et ainsi de contribuer aux objectifs du Département en matière **d'orientation professionnelle des jeunes**.

#### C > Les actions pédagogiques en matière de développement durable

Depuis 2021, la Direction de l'Éducation du Conseil Départemental propose un certain nombre de dispositifs à destination des collèges autour des thématiques culturelles, environnementales, numériques, etc. Elle permet de subventionner les projets via le dispositif **Soutien aux Initiatives Éducatives Locales (SIEL)** autour des axes suivants : citoyenneté et voyages internationaux, entreprises et métiers, pratiques innovantes, projets culturels, et sécurité et santé. Ce sont 301 projets des collèges qui ont été soutenus, représentant un montant total de 253 000 € avec une augmentation des projets « pratiques innovantes » et « projets culturels ».

En 2022, un travail de structuration de l'offre pédagogique a été réalisé et s'articule autour de 4 axes correspondant aux priorités du Département en matière de politique éducative. Parmi ces axes, figure le développement durable : « Je préserve mon environnement », et plusieurs actions pédagogiques ont été menées. Comme mentionné plus haut, en plus des modules d'éducation à la nature, le **concours « Battle quiz »** a pour objectif de tester les connaissances des collégiens en matière de développement durable sous forme de battle entre collèges et par tablettes interposées. Le **concours Cube.S**, organisé depuis 2017, permet de rendre chaque établissement et ses élèves acteurs des économies d'énergie. Des professionnels du Céréma et de l'Institut Français pour la Performance du Bâtiment (IFPEB) interviennent sur des temps de classe et animent des ateliers de sensibilisation aux économies d'énergie par des écogestes. À l'occasion des prochaines opérations de réhabilitation et de reconstruction, un ouvrage sur l'architecture des collèges intitulé « Construis-moi un collège » a été édité. Cet ouvrage intègre les photographies, les croquis et les éléments explicatifs des concepteurs des différents projets. Dans le prolongement de cet ouvrage, il est proposé, depuis cette année, la mise en place d'une exposition itinérante au sein des collèges. Non seulement cela permet la découverte des métiers du bâtiment, mais cela contribue également à une sensibilisation aux enjeux environnementaux de la construction.

#### PESÉE DES DÉCHETS DANS LE CADRE DU PROGRAMME WASTE WATCH





Les principes portés par l'Organisation des Nations unies encouragent fortement les partenariats au niveau mondial et local construits sur des valeurs communes nécessaires pour la réalisation d'un Développement Durable des territoires. Le Conseil Départemental est de longue date engagé dans cette stratégie, bien au-delà des actions conçues et portées avec les acteurs de son propre territoire.

## > UNE COOPÉRATION INTERDÉPARTEMENTALE VOLONTAIRE

En 2018, le projet de réorganisation de la métropole du Grand-Paris présenté par l'État a décidé les départements de l'Essonne, des Hauts-de-Seine, de la Seine-et-Marne, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, du Val-d'Oise et des Yvelines à s'associer afin de réaffirmer toute la pertinence de l'échelon départemental dans une stratégie de développement adaptée aux réalités locales. Par la **création du Fonds de solidarité et d'investissement interdépartemental (FS2i)**, effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2019, ils se sont dotés d'un outil unique en France de péréquation volontaire répondant au double besoin des départements ruraux et des grands départements urbains exposés à de lourdes problématiques sociales

Le FS2i permet, d'une part, de **conduire une politique d'investissement solidaire** en vue de corriger les inégalités qui sapent le développement économique de la région francilienne, et, d'autre part, de **diminuer la dépense publique globale** en finançant des projets sur des thématiques d'attractivité communes (transport, rénovation urbaine, préparation des jeux olympiques et paralympiques de 2024) et des équipements interdépartementaux tout en homogénéisant et consolidant l'offre de services publics sur le territoire.

En 2022, **152,5 M€** du fonds ont été affectés aux sept Départements, permettant ainsi de financer **210 projets** en lien avec les **mobilités** (31 %), **l'éducation** (30 %) et des projets ayant trait aux **Jeux Olympiques 2024**. Sa mobilisation a en outre permis de soutenir, par exemple, les projets de restauration de la flèche de la Basilique Saint-Denis ou de restructuration du siège de l'association Société Protectrice des Animaux à Gennevilliers.

En 2023, la **répartition d'une enveloppe de 152 M€** illustre l'inscription du fonds dans une démarche plus marquée vers une transition écologique des territoires, avec **120 M€** fléchés vers des projets relatifs à la mobilité durable (56 M€), l'écoconstruction (26 M€), la rénovation énergétique (15 M€), la préservation de la biodiversité (14 M), l'adaptation au changement climatique (8 M€), ou la production d'énergies renouvelables (2 M€).

## > UNE COOPÉRATION INTERNATIONALE DÉCENTRALISÉE

Convaincu que son développement durable est intrinsèquement lié à celui des autres territoires, le Département des Yvelines a mis en place depuis 2007 une politique de coopération et de développement « Yvelines, Partenaires du développement ». Elle vise à soutenir la lutte contre la pauvreté, au renforcement des capacités de production énergétiques non fossiles, à l'agriculture, au développement économique territorial, à l'accès aux services de base (eau, assainissement, gestion des déchets), la santé et l'éducation.

En cohérence avec sa propre politique d'écoconstruction les Yvelines soutiennent la promotion et la valorisation des techniques de construction locale en terre crue, démontrant un intérêt écologique mais aussi patrimonial et économique, avec une technique bas-carbone et des caractéristiques thermiques de basse émission carbone.

En novembre 2020, le Conseil Départemental a approuvé le lancement d'une nouvelle collaboration entre les Yvelines et la Province de Jujuy, collectivité territoriale du nord de l'Argentine, afin d'accompagner la construction de logements sociaux durables, avec trois logements pilotes économes en énergie en cours de validation (sur financement du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, MEAE). Depuis 2022, il s'agit d'appuyer la normalisation des techniques de construction de l'adobe en adaptant les pratiques traditionnelles aux normes les plus pointues, notamment antisismiques, afin d'encourager la diffusion de cette pratique.

Dans la lignée de leur stratégie de réduction des émissions de gaz à effet de serre, les Yvelines travaillent depuis juillet 2022 avec la Province de Jujuy à la mise en œuvre d'une stratégie de compensation carbone (sur financement MEAE). L'objectif est de mettre en place, à partir des règles édictées lors des Conférences des Nations Unies pour le Climat, un cadre juridique et opérationnel permettant le transfert de crédits carbone de la Province argentine au Département des Yvelines, Jujuy étant très avancée dans le déploiement des énergies renouvelables, notamment le solaire, et la gestion de forêts. Il s'agira d'une première mondiale entre deux collectivités locales.

Dans le cadre de ses partenariats au Sénégal, le Département des Yvelines soutient depuis 2016 la diffusion de la technique de construction de la voûte nubienne, également en terre crue. L'année 2022 a été l'occasion de lancer un nouveau projet, avec l'aide de deux ONG (Le Partenariat et l'Association La Voûte Nubienne), visant à appuyer les Départements sénégalais de Kanel, Matam et Podor dans la structuration d'une filière de construction du-

## FOCUS

Les techniques de construction en voûte nubienne (VN) et en adobe disposent de multiples avantages :

- au niveau écologique, elles permettent de diminuer la production d'émissions de gaz à effet de serre par l'utilisation de matériaux locaux (terre crue), et dans le cas de la VN de préserver également les ressources ligneuses habituellement utilisées pour les toits, mais elles permettent aussi de ne pas utiliser de sable ;
- au niveau énergétique, la performance énergétique passive du bâti propre à ces techniques réduit le besoin de climatisation, de ventilation ou de chauffage ;
- au niveau économique, la technique VN nécessite un fort besoin en main-d'œuvre qui permet de produire de nombreux emplois verts ;
- au niveau social, ces techniques assurent une atténuation des variations de température à l'intérieur du bâtiment apportant ainsi un confort thermique non négligeable ; elles disposent d'un moindre coût d'entretien et de réparation, et, dans le cas de l'adobe, il est même possible de faire de l'auto-construction.

*Construction de La Maison des Yvelines basée à Ourossogui, au Sénégal. La construction date de 2016.*



© Nicolas DUPREY, CD 78

table à travers la mise en place d'un cursus de formation en maçonnerie voûte nubienne (sur financement de l'Agence française de développement, AFD).

Il y poursuit également son accompagnement du Département de Podor dans la généralisation et la pérennisation des systèmes communaux de gestion des ordures ménagères. Le projet, soutenu par l'AFD et le SYCTOM, vise à renforcer les compétences de gestion des déchets des 23 collectivités locales, réduisant la pollution environnementale et améliorant durablement le cadre de vie des populations.

Le Conseil Départemental consolide les actions menées depuis plus de dix ans en partenariat avec deux collectivités locales, béninoise et togolaise. De 2012 à 2017, le Groupement intercommunal du Mono (GI-Mono) au Bénin et la Commune des Lacs 1 au Togo ont été soutenus dans le cadre d'un programme cofinancé par l'Union Européenne visant respectivement : la consolidation de la gestion intercommunale des déchets (Bénin) et la mise en place d'un service public d'assainissement non collectif (Togo). En 2022, le GI-Mono continue la structuration de son service public des déchets et leur perspective de valorisation (bio charbon et biogaz) avec l'appui du SYCTOM.

# GOUVERNANCES, ÉVALUATIONS, OUTILS



## ÉVALUER SON ACTION

---

*La gouvernance du Conseil Départemental des Yvelines, tant au niveau de son Assemblée Départementale qu'au niveau de son dialogue social interne, est le moteur de l'innovation dans ses actions. La qualité de ces dernières est révélée par les nombreuses reconnaissances formulées encore cette année par des tiers et des pairs. Engagé dans sa capacité à être performant sur l'ensemble des 17 Objectifs de Développement Durable de manière globale et en particulier à réduire et maîtriser son empreinte climatique, le Conseil Départemental poursuit le développement de ses outils de pilotage et d'orientation de ses politiques.*

### BILAN DES ENGAGEMENTS DE MANDATURE

P. 42

### GOUVERNANCE ET DIALOGUE SOCIAL

P. 44

### ÉVALUATIONS ET NOTATIONS

P. 45

### CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS CLIMATIQUES

P. 46

### TABLEAU DE BORD DES PROJETS STRATÉGIQUES

P. 48

## 1

# BILAN DES ENGAGEMENTS DE MANDATURE

Les objectifs de Développement Durable intègrent les enjeux de la transparence dans le portage des politiques publiques. Lors des élections départementales de 2021, les citoyens yvelinois ont réitéré leur confiance à la majorité départementale. Les 21 engagements pris par les élus départementaux sont depuis au cœur du projet mis en œuvre par notre institution. Sont rassemblés ici les principaux avancements réalisés en 2022.

 RÉALISÉS
  DÉBUTÉE
  NON COMMENCÉE

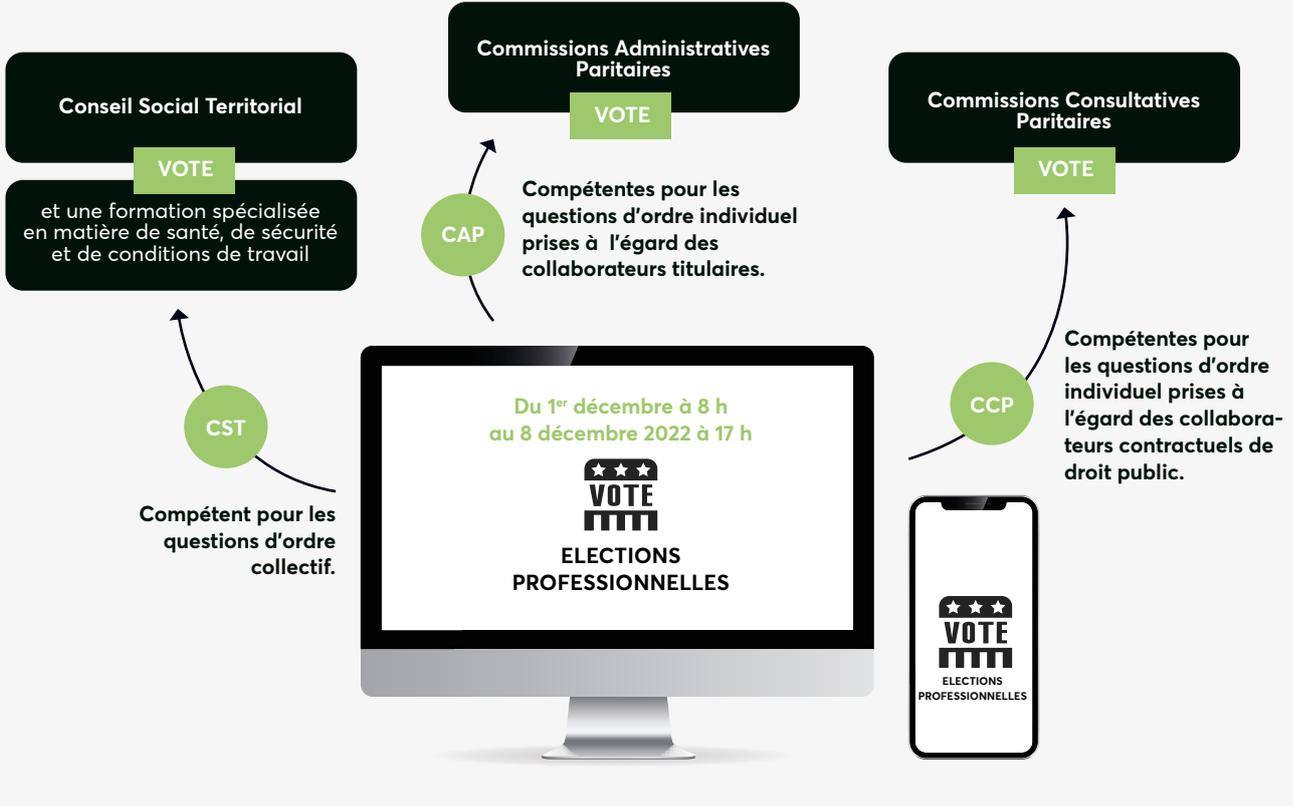
Engagements	Avancement à fin 2022
 <b>MAINTENIR NOS FINANCES EXEMPLAIRES</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Rester le Département le moins dépensier de France en fonctionnement</li> <li>Figurer dans le trio de tête des plus gros investisseurs</li> </ul>	<p>Malgré les impacts du contexte inflationniste et des mesures gouvernementales, et dans un contexte de poursuite des impacts sanitaires, nous adoptons un budget d'investissement historique (<b>462 M€</b>), nos charges de fonctionnement ainsi que nos capacités de désendettement sont parmi les plus basses de France, et l'agence de notation financière Standard &amp; Poor's nous attribue à nouveau la note AA, l'appréciation la plus élevée pour une collectivité territoriale.</p>
 <b>TRANSFORMER LA PLAINE DE CHANTELOUP EN ESPACE NATUREL VERTUEUX</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Finaliser la dépollution de la « mer des déchets » de la plaine de Chanteloup</li> <li>Aménager un nouvel espace forestier et naturel de plus de 300 hectares</li> </ul>	<p>75 % des déchets de surface ont été traités, et nous avons lancé <b>une opération d'acquisition de plus de 300 hectares afin de maîtriser le foncier de la Boucle</b>. Nous travaillons plusieurs scénarios d'aménagement du site sur la base du diagnostic <b>de la biodiversité et des pollutions</b> réalisé par l'opérateur Seine-et-Yvelines Environnement. Notre objectif est la création d'un Site Naturel de Compensation (SNC).</p>
 <b>GÉRER LA MÉDECINE SCOLAIRE EN LIEN AVEC LA PROTECTION INFANTILE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Prolonger avec cohérence, au-delà de six ans, la mission assurée par la protection maternelle et infantile (PMI)</li> </ul>	<p>Depuis 2021, nous espérons le transfert, à titre expérimental, de la médecine scolaire vers le Département. Nous étudions une solution alternative consistant à réaliser un bilan de santé des enfants à 8 et 12 ans sur le modèle des visites d'école maternelle à 4 ans réalisées par nos services de santé.</p>
 <b>REDYNAMISER LA VALLÉE DE LA SEINE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Développer ce territoire fragile en y installant de nouveaux acteurs économiques, portés par le dynamisme des secteurs de la mobilité et des transports.</li> </ul>	<p>Nous avons engagé des discussions avec le repreneur potentiel <u>du site de Renault Flins</u> avec l'objectif d'accompagner ce projet, en contrepartie d'engagements qualitatifs sur le plan de l'emploi et de l'environnement.</p> <p>En tant que pilote de <u>l'Éco-pôle à Carrières-sous-Poissy</u>, le Département accompagne les acteurs économiques spécialisés dans les nouveaux modes constructifs durables et les structures de formation dédiées à l'usage du bois et des matériaux biosourcés.</p> <p>Le Département des Yvelines a convaincu les porteurs du <u>Campus de la Cybersécurité aux Mureaux</u>, visant à regrouper entreprises et entités publiques, acteurs ou utilisateurs des systèmes et services de cybersécurité, de s'installer dans les Yvelines. La faisabilité de ce projet devrait être confirmée en 2023.</p>
 <b>ASE : INVESTIR EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Créer un Institut du psycho-traumatisme de l'enfant et de l'adolescent (IPEA)</li> <li>Mettre en place un dispositif puissant de soutien scolaire et d'aide à l'orientation pour les enfants de l'aide sociale.</li> </ul>	<p>Depuis l'ouverture des portes de <u>l'IPEA</u> en avril dernier, <b>la prise en charge de jeunes patients est effective</b> par l'équipe thérapeutique et les formations des collaborateurs des Départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine en lien avec l'accompagnement des enfants victimes ont débuté. À terme, l'institut et le réseau de professionnels territorial évalueront l'ensemble des enfants pris en charge au titre de l'aide sociale afin de leur prescrire les soins éventuellement nécessaires.</p> <p>Depuis la rentrée 2022, le dispositif <u>Mentor &amp; Moi</u> permet à 450 enfants de bénéficier d'un accompagnement personnalisé, grâce à l'action de 130 étudiants formés par des professionnels de l'éducation et de la prévention.</p>
 <b>DÉPLOYER DES ÉQUIPEMENTS NUMÉRIQUES SCOLAIRES</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Doter chaque enfant du CM1 à la 3<sup>e</sup> d'un « cartable numérique »</li> </ul>	<p>En janvier 2022, nous décidons d'investir 126 M€ sur six ans afin de généraliser le dispositif à l'ensemble des élèves du Département. Déployés en trois vagues à compter de septembre 2022, 130 000 enseignants et élèves du CM1 à la 3<sup>e</sup> bénéficieront, à terme, de ces outils innovants.</p>
 <b>CONSTRUIRE DES COLLÈGES DURABLES</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Construire 15 nouveaux collèges en bois et matériaux écoresponsables</li> <li>Réduire de 40 % les émissions de gaz à effet de serre liées au fonctionnement des collèges</li> </ul>	<p>Notre programme de reconstruction est amorcé, avec des calendriers connus et maîtrisés. Six premiers collèges devraient ouvrir leurs portes dès 2026. Le Département s'apprête par ailleurs à engager plusieurs opérations en faveur de la transition écologique de son patrimoine telles que la végétalisation des cours de récréation et l'installation de panneaux solaires photovoltaïques.</p>
 <b>DÉVELOPPER L'USAGE DU VÉHICULE ÉLECTRIQUE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Offrir à chaque commune rurale une station de recharge multiprise et un véhicule électrique pour des usages sociaux et communaux, ainsi que des véhicules électriques</li> </ul>	<p>En juin 2022, l'Assemblée Départementale a acté le financement, à hauteur de 1,5 M€, d'un véhicule électrique et d'une station de recharge au bénéfice de toutes les communes rurales de moins de 2 000 habitants. Cette phase pilote sera opérationnelle dès avril 2023, au profit de douze communes.</p> <p>Le Département est engagé dans une démarche d'optimisation et de décarbonation de sa flotte (cf. page 10). <b>En 2023, 3,1 M€ seront dédiés à la poursuite du « verdissement » de la flotte.</b></p>
 <b>RENFORCER LA VIDÉOPROTECTION SUR L'ENSEMBLE DU DÉPARTEMENT</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Déployer un système de vidéoprotection couvrant l'ensemble du territoire</li> </ul>	<p>Le syndicat mixte ouvert Seine-et-Yvelines Numérique a élaboré une offre complète de dispositifs de vidéosurveillance au bénéfice des communes du territoire. Toutefois, son déploiement est freiné par un cadre juridique limitant. Nous nous apprêtons à proposer plusieurs modifications législatives pour lever ces freins.</p>
 <b>DÉVELOPPER NOTRE PASS+</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Donner à tous les jeunes de 11 à 18 ans jusqu'à 100 € par an pour financer les activités sportives et culturelles de leur choix</li> </ul>	<p>Avec près de 75 000 inscrits, ce dispositif en faveur des pratiques culturelles et sportives à destination des jeunes bénéficie à 37 % des bénéficiaires potentiels, dont plus de 50 % de collégiens. En 2023, l'objectif de la campagne est d'atteindre un taux de <b>55 % d'inscrits, dont 70 % de collégiens.</b></p>

	<p><b>CONSTRUIRE 10 « VILLAGES D'ENFANTS » POUR OFFRIR AUX ENFANTS PLACÉS DE MEILLEURES CONDITIONS D'ACCUEIL</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accueillir 500 enfants placés à l'aide sociale dans des conditions proches de l'accueil familial</li> </ul>	<p>La première phase du projet, qui vise l'accueil de <b>250 enfants</b> d'ici à 2026, est amorcée. La construction des établissements débutera au premier semestre 2023, et le premier « village » ouvrira en 2024. La seconde phase, qui prévoit la création de 250 places supplémentaires, est programmée à la fin de l'année 2025.</p>
	<p><b>CONDUIRE UNE POLITIQUE AMBITIEUSE EN FAVEUR DES CIRCUITS COURTS AGRICOLES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Conduire une politique de production agricole locale pour alimenter les cantines scolaires</li> </ul>	<p>Grâce à l'action de l'opérateur départemental unique en France C'Midy, 18 % des produits d'une assiette scolaire sont issus de circuits courts. Nous proposons d'augmenter le volume de denrées locales à 35 % d'ici à la fin de l'année 2023, puis à 45 % d'ici à la fin de l'année 2025. <b>Nous conduirons par ailleurs, en 2023, un travail de concertation réunissant les différents acteurs concernés afin de cibler, renforcer et diversifier</b> nos filières de production agricole.</p>
	<p><b>PERMETTRE AUX SENIORS ET PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP DE RESTER À LEUR DOMICILE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer l'action de notre agence Autonomy' afin de prolonger le maintien à domicile des personnes âgées et handicapées dans des conditions sécurisées</li> </ul>	<p>L'agence est opérationnelle et conduit trois actions principales :  - accompagner les services de l'aide à domicile avec des solutions de recrutement et de qualification des agents,  - favoriser le déploiement de nouvelles solutions sur les nouvelles technologies de la domotique et du transport,  - structurer l'offre et accompagner les usagers dans la prise en charge dont ils ont besoin, en créant une plateforme de services numérique doublée d'une « Maison Commune » assurant le pilotage et la coordination de la totalité du parcours de vie et de soins.  En 2023, le Département entend poursuivre la modernisation et la transformation du secteur sanitaire et social au travers de son soutien au GIP à hauteur de 9 M€.</p>
	<p><b>DOPER L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, LA RECHERCHE ET LA FORMATION DANS LES YVELINES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Investir plus de 200 M€ dans l'enseignement supérieur, la recherche et la formation médicale</li> </ul>	<p>Financés à hauteur de <b>98 M€</b> par le Département, les travaux visant l'implantation du <u>campus de l'école des Mines à Satory</u> ont débuté en septembre 2022, pour une livraison prévue au début de l'année 2025.</p> <p>L'<u>institut universitaire de technologie de Mantes-la-Ville</u> bénéficie d'un soutien départemental à hauteur de <b>40 M€</b>. Le calendrier de sa conception et de sa construction est connu et maîtrisé, pour une livraison à la fin de l'année 2026.</p> <p>Le Département s'est engagé à soutenir l'implantation de l'hôpital 2.0, un centre d'excellence autour de la santé et des technologies numériques, à hauteur de <b>23 M€</b>.</p> <p>Nous soutenons la modernisation du campus de <u>Sciences Po Saint-Germain-en-Laye</u> à hauteur de <b>16 M€</b>. En 2023, nous prévoyons d'y aménager un learning center de sorte à améliorer l'accueil des étudiants.</p> <p>Le Département s'est engagé à financer la construction de l'<u>Institut de santé parasport connecté (ISPC)</u> à hauteur de 20 M€. En avril 2022, un premier versement d'un montant de 2,2 M€ a permis l'acquisition du foncier nécessaire à l'installation de son futur siège. L'ISPC ouvrira ses portes en 2026 sur le territoire des Mureaux.</p> <p>Le Département a choisi d'agir sur l'offre de formation sociale et médico-sociale en soutenant la création du <u>campus des métiers de la santé, de la formation sociale et médico-sociale</u> au cœur du site de Bècheville. Celui-ci devrait être livré en 2027.</p>
	<p><b>RENDRE NOS SERVICES PUBLICS PLUS ACCESSIBLES PAR LEUR MOBILITÉ</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer notre politique de service public mobile en milieu rural avec la mise en service de plusieurs bus</li> </ul>	<p>Le bus de Protection maternelle infantile dessert 13 communes et réalise 1 500 consultations chaque année. Le bus Insertion, mis en service à l'automne 2021, dessert dix-huit communes. Le bus Santé, consacré à la vaccination durant la crise sanitaire, circule sur neuf communes depuis la fin de l'année 2022. D'autres projets sont en cours de conception en vue de faciliter la rénovation de l'habitat ou de sensibiliser aux problématiques environnementales dans les collèges du Département.</p>
	<p><b>RENFORCER NOTRE POLITIQUE DE SANTÉ</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Financer des maisons médicales en milieu rural et dans les quartiers de politique de la ville (QPV)</li> <li>• Déployer des dispositifs de télémédecine</li> </ul>	<p>Le Département s'est engagé à financer 22 maisons médicales, notamment en zone rurale et en QPV, pour un montant de <b>32 M€</b>. Cinq ouvertures ont déjà eu lieu en 2022, à Beynes, Bréval, Carrières-sur-Seine, Dampierre-en-Yvelines, Maule, et neuf autres sont déjà programmées.</p> <p>La signature d'une convention entre le Département et l'opérateur Seine-et-Yvelines Numérique, en juin 2022, permettra de dédier près de <b>9,1 M€</b> à l'acquisition et l'installation de dispositifs de télémédecine, afin d'expérimenter l'ouverture d'une cinquantaine de points de téléconsultation.</p>
	<p><b>RÉNOVER NOS QUARTIERS PRIORITAIRES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Faire de la rénovation de nos quartiers les plus dégradés une cause d'intérêt départemental</li> </ul>	<p>En décembre 2022, l'Assemblée Départementale a adopté le programme PriorYvelines 2023-2027, abondé à hauteur de <b>200 M€</b>, afin de soutenir de nouveaux projets de rénovation et d'aménagement de logements, ainsi que des opérations de restructuration dans les quartiers prioritaires.</p>
	<p><b>MUTUALISER L'ACTION SOCIALE DE PROXIMITÉ</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mutualiser l'accueil social avec les communes</li> </ul>	<p>Cet objectif se concentre sur des cibles géographiques prioritaires (espaces ruraux et quartiers de la politique de la ville).</p>
	<p><b>SOUTENIR LES PROJETS À HAUTE VALEUR SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE DU BLOC COMMUNAL</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place un bonus environnemental dans tous nos dispositifs d'aide à l'investissement</li> <li>• Accompagner les élus pour l'adaptation de leurs projets d'équipements publics aux enjeux de transition énergétique</li> </ul>	<p>Dans l'attente du renouvellement de nos dispositifs contractuels prévu en 2023, la prise en compte des enjeux environnementaux dans notre politique d'aide aux communes s'est concrétisée par des prises de participation dans des sociétés de projet en matière de nouvelles énergies (financement des réseaux de chaleur par géothermie au Chesnay-Rocquencourt et de méthaniseurs à Thoiry).</p>
	<p><b>CONTINUER LA COOPÉRATION INTERDÉPARTEMENTALE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuivre notre politique de coopération avec le Département des Hauts-de-Seine</li> </ul>	<p>Malgré l'abandon du projet de fusion, nous maintenons un degré de coopération sans équivalent avec le Département des Hauts-de-Seine grâce à la mise en commun de nos ressources au sein de services et d'opérateurs communs, et à la passation de nombreux marchés publics mutualisés afin d'engendrer des économies.</p>
	<p><b>IMPULSER LE BOUCLAGE DE LA LIGNE 18 ENTRE VERSAILLES ET NANTERRE-LA-FOLIE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Expertiser et cofinancer le prolongement de la nouvelle ligne de métro 18, reliant Versailles Chantiers à Nanterre-La Folie</li> </ul>	<p>Les Départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine ont conjointement réalisé des études de faisabilité de sorte à créer les conditions d'un portage politique fort. La Société du Grand Paris, en sa qualité de maître d'ouvrage, doit encore confirmer la réalisation de ce nouvel axe de transport.</p>

# 2

# GOUVERNANCE ET DIALOGUE SOCIAL

**DU 1<sup>ER</sup> AU 8 DÉCEMBRE 2022, JE VOTE POUR ÉLIRE MES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL AU SEIN DES INSTANCES CONSULTATIVES**



## > OUVRIR DES ESPACES DE DIALOGUE

Le dialogue social avec les représentants du personnel est continu : le Département a organisé 176 rencontres en 4 ans (Comités techniques, groupes de travail, réunions de concertation-négociation, etc.).

Les instances représentatives du personnel sont consultées sur des sujets qui concernent aussi bien les situations individuelles et l'évolution de carrière que l'environnement de travail au quotidien, l'organisation des services, les politiques de rémunération et de formation, l'organisation du temps de travail, les conditions de travail...

Quelques exemples des avancées sociales co-construites avec leur appui :

1. La création d'une cellule retraite, pour accompagner dans leurs démarches les collaborateurs qui ont un projet de départ à la retraite.
2. La mise en œuvre d'un plan de mobilité employeur : il s'agit d'une réflexion sur la mobilité globale des collaborateurs et notamment sur leurs déplacements pro-

fessionnels et domicile/travail, avec des propositions d'alternatives à la voiture individuelle.

3. La mise en place d'un dispositif de signalement des agissements et violences sexistes et sexuelles, accompagné de la formation des représentants du personnel et des interlocuteurs RH de proximité, d'une campagne de communication interne, et d'ateliers de sensibilisation pour les collaborateurs, les managers et les assistants de prévention. 2 signalements ont été remontés et traités en 2022.
4. Une étude pour la révision tous les 2 ans de la rémunération des contractuels.
5. Des mesures en faveur du pouvoir d'achat : mise en place d'un plan de promotion sur 4 ans pour les Accompagnants Socio-Éducatifs, et augmentation de 6 % de la rémunération d'une partie des collaborateurs.
6. Des actions en matière de santé : indemnisation plus importante des collaborateurs en longue maladie, pour diminuer le risque de précarité, et évolution de la participation de l'employeur sur les cotisations à la mutuelle.

## > COCONSTRUIRE LA MANIÈRE DE PORTER L'ACTION PUBLIQUE

Des espaces de dialogue spécifiques sont proposés aux managers : en 2022, trois séminaires Confluence ont permis de réunir 594 participants autour des questions de stratégies de l'action, d'organisation de l'administration, des résultats de l'activité. Depuis 2019, cette communauté renforce les échanges formels et informels avec la Direction Générale et casse les effets de silos. À leur charge de s'en faire l'écho auprès de leurs équipes !

Autre exemple, le Comité 35, composé d'une vingtaine de collaborateurs et collaboratrices de moins de 35 ans, est un lieu d'échange avec la Direction générale sur l'organisation, les orientations et les modes de fonctionnement. Il permet d'apporter le point de vue de la nouvelle génération sur le sens de l'action publique.

Les collaborateurs peuvent également partager leurs propositions pour améliorer le fonctionnement du Département, via une boîte à idées participative initiée en 2019.

# 3 ÉVALUATIONS ET NOTATIONS

## La qualité et le caractère innovant de l'action Départementale encore reconnus cette année par ses pairs et des tiers professionnels



### > Notation AA Standard & Poor's

La gestion rigoureuse des finances du Département se caractérise par une maîtrise de ses coûts de fonctionnement et un faible taux d'endettement ; une stratégie qui lui permet de préserver une capacité d'autofinancement élevée et de poursuivre sa politique ambitieuse d'investissement (462 M€ en 2022).

Cette gestion saine est d'ailleurs reconnue par les notations de Standard & Poor's (AA, la note maximale pour une collectivité), d'Ethifinance (86/100), ainsi qu'avec l'obtention de la labellisation fournisseurs & achats responsables en 2022.

Par ailleurs, le Département a impulsé à l'été 2022 un projet innovant de « Budget Développement Durable », dans l'esprit des démarches « budget Climat » ou « budget vert » et qui a la vertu d'analyser 100 % de ses dépenses (contrairement aux autres démarches équivalentes) via le prisme des 17 Objectifs Développement Durable fixés par l'ONU, ces derniers étant considérés comme formant un système favorable à l'épanouissement de chacun.

### > Attribution du label « Relation Fournisseurs et Achats Responsables » au Département des Yvelines

Le 4 octobre 2022, le Comité d'attribution du label « Relation Fournisseurs et Achats Responsables » a décidé de l'attribuer à l'unanimité et sans réserve au Département des Yvelines.

Ce label, décerné par le Médiateur des Entreprises du Ministère de l'Économie, des Finances et

de la Relance et par le Conseil National des Achats, vise à distinguer les entreprises et entités publiques ayant démontré des relations durables et équilibrées avec leurs fournisseurs. Son référentiel est élaboré à partir de la norme ISO 20400 « Achats Responsables ». Premier et seul label reconnu par l'État en matière d'achats responsables, il est remis pour une durée de trois ans.

Avec l'obtention de ce label, le Département souhaite amplifier sa démarche d'ouverture sur le monde économique et sa volonté de donner la pleine mesure de ses engagements auprès des acteurs économiques, notamment les PME et TPE. Il s'agit d'un signal fort de modernité de l'action publique qui tend à organiser une relation équilibrée et partenariale avec ses fournisseurs afin que chacun puisse bénéficier de la meilleure connais-

sance des attentes et besoins des uns et des autres.

Cette obtention constitue également la reconnaissance de la démarche de professionnalisation interne et une garantie de la maturité de la fonction achat sur la base d'un référentiel exigeant, crédible et opposable tant en interne qu'à l'égard de nos fournisseurs sur la base d'un audit indépendant réalisé par l'AFNOR.

### > Très haut débit pour tous

Le projet « Très haut débit pour tous dans les Yvelines » s'est vu récompensé par la Commission européenne



du prix européen du haut débit 2022. Ce projet, mené entre 2016 et 2021 par Seine-et-Yvelines Numérique, le Département et Yvelines Fibre, société du groupe TDF, a permis

d'apporter la fibre à l'ensemble des habitants, entreprises et établissements publics des Yvelines par la construction d'un réseau très haut débit pour 100 000 foyers en zone rurale, sans faire appel à aucun financement public, cas unique en France. Le déploiement de ce réseau a favorisé le développement d'un territoire connecté qui répond mieux aux usages numériques de ses habitants.

### > Labellisation « Ami des aînés »

Un département labellisé « AMI DES AÎNÉS »<sup>®</sup> est reconnu pour son engagement à prendre en compte de manière globale les enjeux liés au vieillissement



de la population dans les politiques publiques en transversalité avec l'ensemble des acteurs d'un territoire.

Ce label s'appuie sur le programme initié par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), sur les retours d'expérience et l'évaluation des territoires déjà engagés et les préoccupations principales exprimées par les retraités français lors d'une large consultation.

L'objectif est d'adapter le territoire aux plus âgés. De l'aménagement urbain à l'habitat, en passant par la mobilité et les transports, c'est la garantie que tout a été réfléchi pour et avec les aînés. Une collectivité labellisée « AMIE DES AÎNÉS »<sup>®</sup> est une réponse au défi démographique en transformant les représentations sociales et en comprenant les spécificités liées à l'avancée en âge. Il permet de renforcer le sentiment d'appartenance des habitants à leur territoire de vie et d'adopter un regard positif sur l'âge.

### > Prix des « Allées d'Arbres » pour la replantation aux Mesnuls :

La RD 191 constitue un axe emprunté quotidiennement par quelque 4 700 véhicules et bordé d'alignements d'arbres dans une partie de la traversée de la commune des Mesnuls. S'agissant d'un site classé, à l'étude historique s'est ajouté un diagnostic faunistique incluant une analyse du milieu naturel environnant : dans l'aire d'influence du projet et alentour, les espèces (faune, flore) présentes ou en connexion avec les lieux ont été inventoriées. Une attention poussée a été accordée aux bonnes conditions d'établissement et de maintien des arbres, en particulier en empêchant le stationnement afin d'éviter les tassements et en déplaçant un arrêt de bus. Au final, quatre arbres à fort enjeu pour



les coléoptères saproxyliques ont été conservés et 146 tilleuls ont été replantés à l'identique de 1836.

### > Labellisation « Initiatives Dakar 2022 »

Le Forum mondial de l'eau à Dakar en mars 2022 a été l'occasion de labelliser l'accompagnement mené, entre 2012 à 2019, au Togo, dans la mise en place de son service public d'assainissement non collectif (SPANC) dans la Communes des Lacs 1. Fonctionnant de manière autonome grâce aux redevances perçues auprès des usagers, ce projet a ainsi été reconnu mondialement.

### > Le Prix TERRITORIA

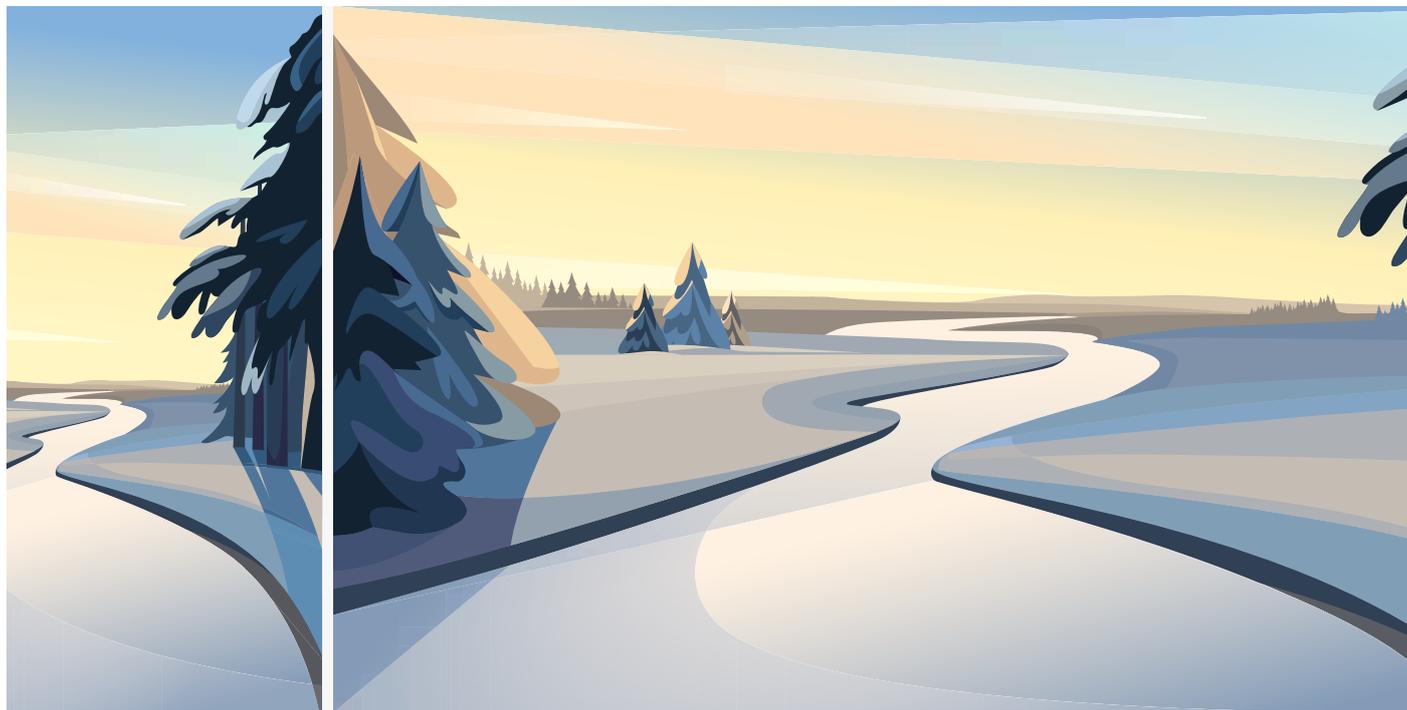
Le Prix TERRITORIA récompense les précurseurs avec l'objectif de faire connaître et essayer les bonnes pratiques dans tous les domaines de l'action publique locale.

Inno ESMS a remporté la médaille de bronze, catégorie « Services aux personnes » du Prix Territoria 2022 (nous sommes mentionnés à la page 3 du document Palmares). Sur 180 candidatures, 55 lauréats ont été récompensés : 19 médailles d'Or, 20 d'Argent et 16 de Bronze.

Créés par l'Observatoire National de l'Innovation Publique, les prix Territoria récompensent, chaque année, l'innovation dans le secteur public. Qu'il s'agisse de la cible visée par l'action, de la démarche et des partenariats mis en place pour atteindre les objectifs ou d'un nouveau service rendu aux « usagers » du territoire, toutes les initiatives locales [pouvaient] être présentées.

# 4

# CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS CLIMATIQUES



## > DU BILAN CARBONE AU BILAN DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

Le Département a réalisé en 2019 une première évaluation de la dépendance de son fonctionnement et de la réalisation de ses missions aux énergies fossiles sous la forme d'un Bilan Carbone<sup>®</sup> de ses activités 2018 selon les recommandations de l'ADEME.

Depuis juillet 2022, la méthodologie applicable au Conseil Départemental a évolué. Désignée comme Bilan des Émissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES), elle a désormais plutôt vocation à mesurer et piloter la contribution de l'institution aux objectifs des Accords de Paris qui visent à réduire massivement les émissions ayant un impact sur le changement climatique.

En 2022, le Département a réalisé son BEGES sur la base de son activité 2021 (désigné BEGES Année 2021 dans le graphique présenté) et procédé, à fin de comparaison, à l'actualisation de la méthode pour l'année 2018 (désigné BEGES Année 2018). L'exercice s'est également focalisé sur l'emploi de données d'activités plus fines et des facteurs d'émissions associés plus représentatifs des réalités des pratiques.

Évaluées à 63 376 tCO<sub>2</sub>eq/an (tonne de CO<sub>2</sub> équivalent, unité de mesure des émissions de gaz à effet de serre dans l'atmosphère) contre 78 385 tCO<sub>2</sub>eq/an sur le périmètre BEGES 2018, la diminution des émissions relevées est encore essentiel-

lement liée aux fluctuations des niveaux d'activités en lien avec les conséquences de la crise sanitaire qui masquent les progrès réalisés via le plan de transition. L'exercice a également démontré la grande sensibilité de la méthode employée entre Bilan Carbone et BEGES comme le montrent les résultats Bilan Carbone versus BEGES de l'année 2018.

## > UN PLAN DE TRANSITION POUR LE TERRITOIRE

Le Conseil Départemental fait le choix de réduire ses propres émissions de gaz à effet de serre d'au moins 25 % entre 2022 et 2027. Le pilotage de ce Plan de Transition intègre une vision de fond de la transition climat, environnementale et énergétique portée transversalement sur toutes les activités du Département menées en interne mais également au service du territoire.

Il ambitionne également d'équilibrer 100 % de ses émissions incompressibles annuelles par la maximisation des potentiels de séquestration sur son propre patrimoine d'Espaces Naturels Sensibles et par le financement de projets de modification de pratiques agricoles et le financement de projets concourant à réduire et éviter des émissions de gaz à effet de serre générées par des tiers sur le territoire (valorisation de certaines politiques publiques, participation au financement de projets...).

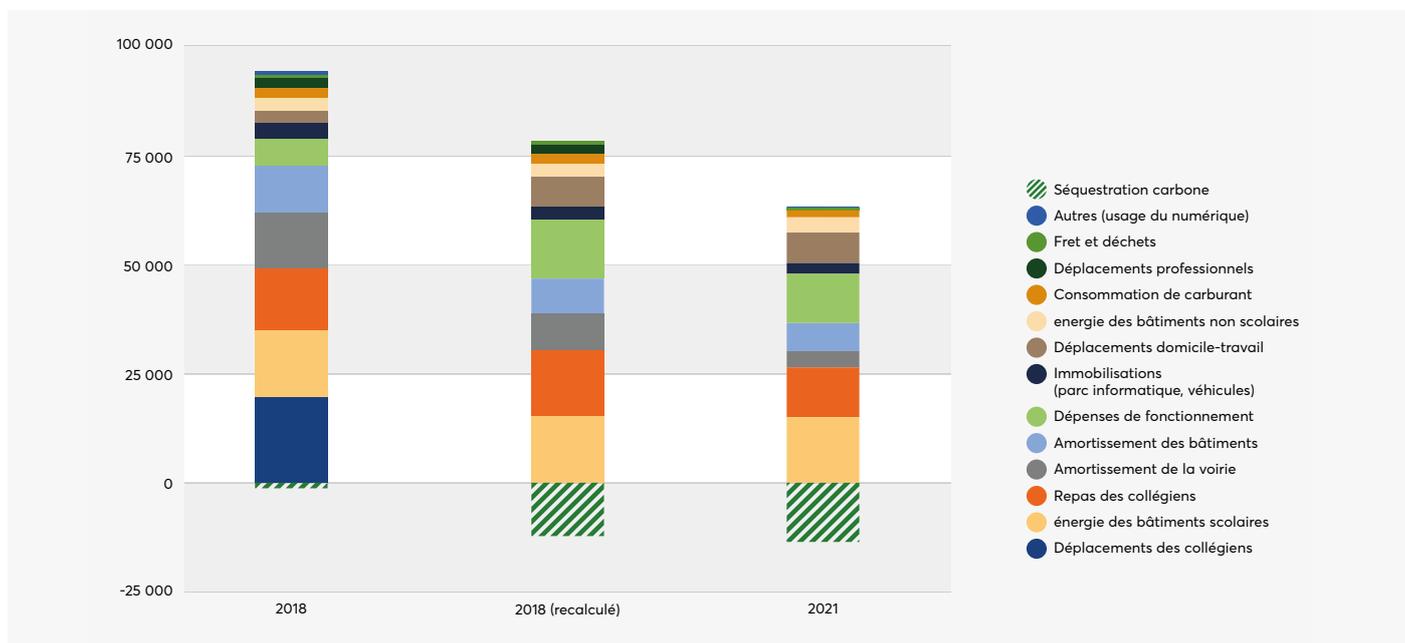
Conformément à la nouvelle méthode, le poste de déplacement des collégiens qui apparaissait comme le premier dans le Bilan Carbone 2018 a été exclu sur l'exercice BEGES partant du principe que le CD78 n'a pas compétence pour décider de l'implantation géographique, de l'organisation du transport scolaire ni du choix du mode de transport utilisé par chaque collégien. Toutefois son action peut avoir une influence sur ces derniers dont les évolutions seront créditées comme émissions évitées au Territoire.

### **Réduire les consommations énergétiques du parc immobilier :**

L'impact énergétique des bâtiments tous confondus (scolaires et administratifs) représente près de 28 % du BEGES 2021 du Conseil Départemental, en faisant le poste d'émission le plus important.

C'est pourquoi, à partir de septembre 2022, un Plan de Sobriété a été mis en place au Département afin d'agir également sur notre usage pour réduire notre consommation énergétique (cf. page 8). Nous avons noté sur la fin 2022 une tendance à une réduction de 14 % environ de nos consommations de gaz sur le patrimoine scolaire après ajustement des impacts du climat (Degrés jours unifiés). Nos efforts portent.

Avec l'élaboration d'un référentiel applicable à toutes les nouvelles constructions, l'objectif est de réduire de 40 % l'impact climatique de la construction et de l'usage des nouveaux bâtiments sur 50 ans (et en particulier des collèges).



### Réduire les impacts dans les cantines scolaires

L'alimentation des collégiens en 2021 représente le deuxième poste d'émissions avec 17 % du BEGES. Par l'analyse fine de données associées aux approvisionnements alimentaires, nous avons évalué à 2,1 kgCO<sub>2</sub>eq le poids de l'assiette moyenne servie à un collégien. Ce résultat est cohérent avec les valeurs moyennes nationales retenues par l'ADEME (2 kgCO<sub>2</sub>eq).

Les politiques de diversification des repas des collégiens engagées en 2022, valorisant les protéines végétales à hauteur de 20 % des menus, en réduisant à 1,83 kgCO<sub>2</sub>eq l'impact de chaque assiette servie, devraient contribuer à réduire de 2,4 % les émissions globales du Conseil Départemental des Yvelines. Ces nouvelles pratiques ne sont pas modélisées par l'ADEME et impliquent que nous poursuivions notre travail d'analyse des flux notamment en lien avec la politique d'accompagnement des pratiques de production et de transformation locale des matières.

### Réduire l'impact de la construction et de l'entretien des voiries

L'entretien et la construction des voiries départementales représentent 11,5 % du Bilan. En 2018, les émissions associées avaient été évaluées à 17,1 % du BEGES. Cette baisse des émissions 2021 s'explique par une année « creuse » en matière de réalisation de grands travaux d'infrastructures sous maîtrise d'ouvrage départementale mais également par la montée en puissance des techniques d'enrobages tièdes dans les travaux de voirie quoique moins sensiblement. En outre, les actions d'amélioration de la performance énergétique de l'éclairage public ont permis

une économie de 2,7 gigawatts entre 2016 et 2021 (soit une baisse de la consommation électrique de près de 23 %).

Pour aller plus loin, le Conseil Départemental s'engage désormais dans une démarche de pilotage des travaux de voirie par le Bilan d'Émission de Gaz à Effet de Serre afin d'accélérer la réduction de ses impacts.

### Maîtriser l'impact des achats

Le Conseil Départemental s'est doté d'un SPASER (cf. page 14) en 2017, révisé en 2021. Ce schéma de performance a pour objectif de constituer un levier de progrès social et environnemental par la commande publique. La cartographie des impacts climatiques des familles d'achats recensés en 2021 et BEGES 2018 identifie l'achat de matériels électroniques et de biens (meubles, papeterie, biens manufacturés) comme les principaux axes de pilotage intégrés dans le Plan de Transition 2023-2028. Cela se traduira par l'introduction de clauses spécifiques à ces natures de marchés.

### Séquestration du Carbone dans les espaces naturels

Depuis une dizaine d'années, le Département veille à une gestion sobre et attentive de ses espaces naturels sensibles et notamment de ses forêts. Celle-ci diffère sensiblement des pratiques plus courantes d'exploitation qui mettent en œuvre plus de moyens mécaniques et génèrent moins de biodiversité et de potentiels de captation des gaz à effet de serre. Par l'usage d'un outil plus fin (ALDO proposé par l'ADEME) qui implique la manipulation de nombreuses données, plutôt que par l'application du facteur « standard »

le potentiel de séquestration a été très nettement réévalué. Il a ainsi été constaté que ce n'étaient pas 1 200 tCO<sub>2</sub>eq qui étaient séquestrées par an, comme indiqué dans le Bilan Carbone 2018 rapporté dans les précédents rapports développement durable, mais bien 13 421 tCO<sub>2</sub>eq/an sur les 3 500 hectares de foncier départemental. Les pratiques vertueuses de ses gestionnaires d'espaces contribuent ainsi à équilibrer près de 20 % des émissions induites par ses propres activités.

### Émissions évitées au Territoire

Au-delà des pratiques et actions départementales, la volonté est de mettre en mouvement l'ensemble du territoire et de ses habitants dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'encourager l'augmentation des sources de compensation et ainsi viser collectivement un équilibre carbone positif sur le territoire yvelinois. Afin d'aller plus loin dans ses leviers de progrès et d'équilibrer au moins la totalité de ses propres émissions, le Département va désormais piloter des effets induits par l'intégration des enjeux de transition climatique dans l'ensemble de ses politiques publiques portées sur le territoire, telles que l'investissement dans les énergies renouvelables, l'encouragement à la recherche d'efficacité énergétique des bâtiments publics et privés et à la mise en œuvre de matériaux biosourcés, ou encore par sa politique des solutions de mobilités décarbonées.

# 5

## TABLEAU DE BORD DES PROJETS STRATÉGIQUES

Adoptés en 2015 par l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies, dix-sept Objectifs de développement durable (ODD) ont été fixés afin de répondre aux défis mondiaux, à savoir l'éradication de la pauvreté sous toutes ses formes et à l'échelle mondiale, la lutte contre les inégalités et les vulnérabilités aux conséquences du changement climatique ainsi que la préservation des ressources et des écosystèmes.

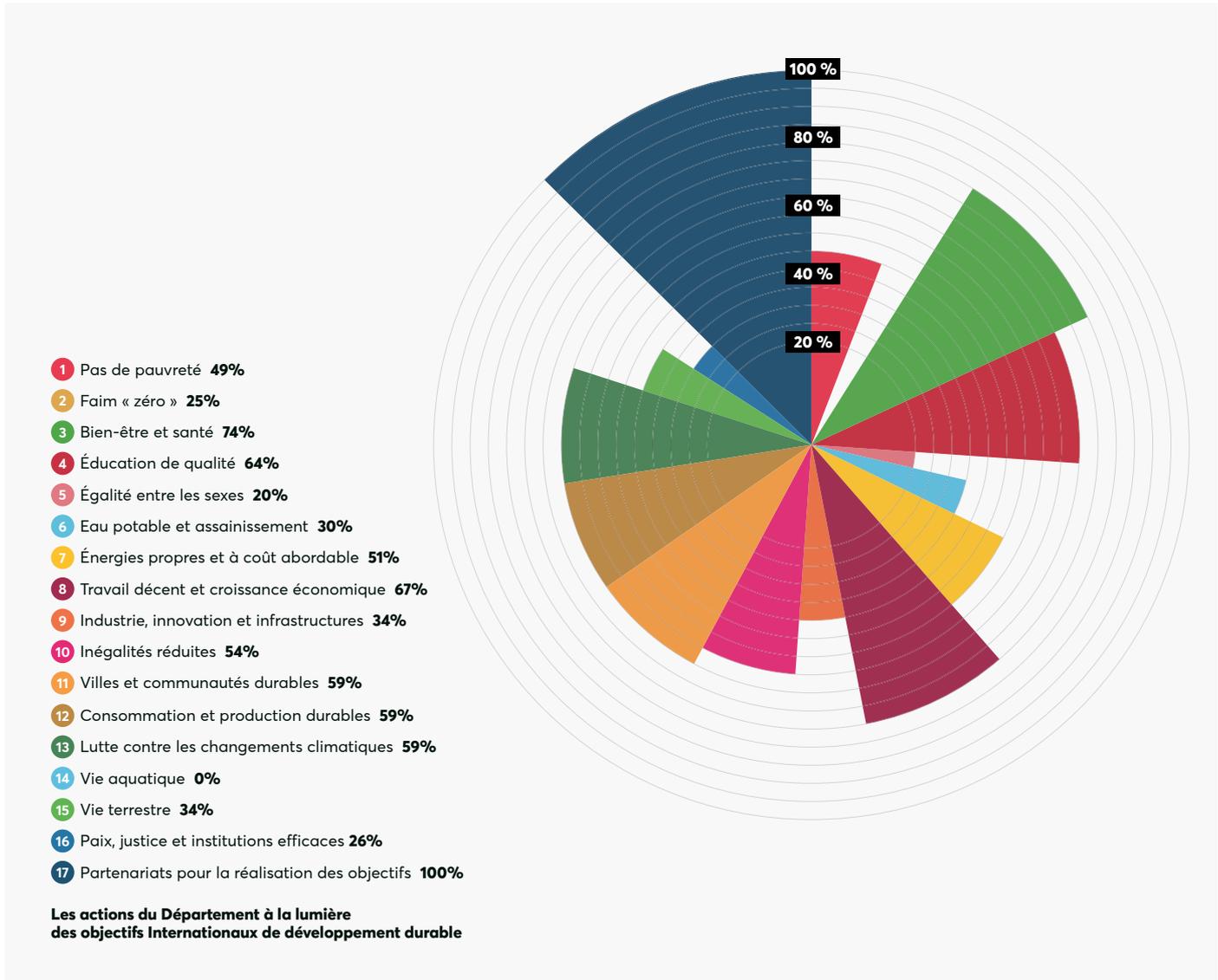
Le Département des Yvelines considère ces ODD comme un moyen d'évaluer la performance systémique de son action en faveur du Territoire et de ses habitants. Parce qu'ils contribuent de manière complémentaire à assurer les conditions nécessaires et suffisantes pour que chacun se réalise, individuellement et collectivement, le Conseil Départemental fait le choix de tous les retenir. En veillant à étudier son impact, y compris lorsqu'ils concernent des domaines où il n'est pas pleinement compétent, le Département est fidèle à son ambition de rester une institution responsable et efficace.

Le tableau de bord présenté ci-après présente la cartographie de la contribution aux Objectifs de développement durable, des stratégies et solutions retenues pour les mettre en œuvre pour chacun des 61 projets structurants extrait du projet de la présente mandature. Que les effets attendus soient directs ou relèvent des co-bénéfices, il s'agit d'identifier si la méthode et les résultats obtenus pour chaque projet sont globalement vertueux et sont tous dirigés dans la bonne direction. Cette cartographie des impacts favorables, neutres ou défavorables à

l'atteinte collective des cibles visées par la communauté internationale se base sur une préalable traduction, au niveau du territoire, des enjeux de chaque Objectif de développement durable sous la forme de Fiches Hypothèses.

Réalisé au minimum une fois par an, cet exercice a pour vocation d'encourager les directions à considérer les co-bénéfices ou impacts de leurs projets sur un spectre large et de stimuler les innovations faisant système pour le Territoire.

D'ores et déjà, apparaît que 100 % des projets portés sont réalisés en partenariat avec les acteurs du territoire. Les projets contribuent massivement, directement ou par effet de co-bénéfice, à promouvoir le bien-être et une vie saine aux individus du territoire (ODD 3, 74 %), une éducation qualifiante vers des métiers d'avenir (ODD4, 64 %) et à la lutte contre les facteurs de pauvreté (ODD1, 49 %). Le Conseil Départemental poursuit son action dans la promotion d'un urbanisme inclusif (ODD 10, 54 % des projets), résilient et sobre (ODD 11, 59 %) adossé à un développement économique proposant des emplois de qualité (ODD 8, 67 %). Son engagement à structurer une offre de production et de consommation durables des ressources en eau (ODD 6, 30 %) et alimentaires (ODD2, 25 %) dans le respect des écosystèmes terrestres (ODD 15, 34 %) et à promouvoir des solutions innovantes (ODD 9, 34 %), adaptées aux enjeux climatiques (ODD 13, 59 %) et énergétiques (ODD 7, 51 %) démontre sa performance en matière de Développement Durable.



# OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Constituant l'Agenda 2030, qui associe à chaque objectif des cibles à atteindre à l'horizon 2030, voici la liste des dix-sept objectifs mondiaux déclinés au niveau départemental :



Réduire la vulnérabilité des plus pauvres contre les chocs économiques, sociaux et environnementaux



Assurer l'égalité des chances, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique



Assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable



Faire en sorte que les villes et les établissements soient ouverts à tous, sûrs, résilients, sobres et préservent leur patrimoine culturel et naturel



Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être à tous les âges



Établir des modes de consommation et de production locaux et préservant les ressources naturelles



Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie



Prendre des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions



Réaliser l'égalité du genre et autonomiser toutes les femmes et les filles



Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines



Assurer une gestion durable des ressources en eau



Garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce



Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable



Lutter contre toutes les formes de violence dont sont victimes les enfants et mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux



Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein-emploi productif et un travail décent pour tous



Renforcer les partenariats multipartites permettant de mobiliser et de partager des savoirs, des connaissances spécialisées, des technologies et des ressources financières, afin d'atteindre les objectifs de développement durable



Mettre en place une infrastructure fiable et accessible, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

Politique	Projets stratégiques	1 
<b>Aménagement du territoire et mobilités</b>	Améliorer les conditions de desserte et de circulation sur le réseau routier	
	Aménager un Campus durable sur le plateau de Becheville	
	Développer l'offre de transport en commun	
	Favoriser les conditions de la multimodalité	
	Mettre en œuvre un plan vélo et améliorer l'accès aux gares	
	Mettre en place un service pilote de mobilité solidaire	
	Soutenir les projets expérimentaux de nouvelles mobilités	
<b>Autonomie</b>	Mettre en place l'agence interdépartementale AutonomY	
	Déployer la plateforme numérique de services AutonomY	
	Faire émerger des offres nouvelles et innovantes au service du bien vieillir	
	Sécuriser le parcours de vie et de soins	
	Favoriser l'attractivité des métiers du grand âge et fidéliser	
	Adapter les lieux de vie aux besoins et attentes des personnes	
	Accompagner la programmation de l'offre pour les publics en situation de handicap	
	Bien vivre et bien vieillir sur le territoire (Label ville ami des aînés)	
	Diminuer les délais de réponse aux demandes individuelles des usagers	
<b>Climat</b>	Évaluer, réduire et compenser les émissions de Gaz à Effet de Serre pour tous les projets portés par le CD	
	Optimiser le potentiel de séquestration carbone sur le territoire yvelinois	
	Porter une politique ambitieuse en matière de performance énergétique pour les bâtiments publics	
<b>Culture, patrimoine et tourisme</b>	Développer le tourisme durable et responsable	
	Entretien et valoriser le patrimoine rural et les paysages	
	Faire de la culture un levier d'inclusion sociale	
<b>Éducation</b>	Développer une restauration collective écoresponsable en circuits courts, végétale et produite sur place, avec un impact positif	
	Faire du numérique scolaire un vecteur de réussite éducative	
	Favoriser l'égalité des chances pour tous, sur tout le territoire	
	Investir dans les collèges innovants et promouvoir de nouvelles pédagogies	
<b>Espaces naturels et agriculture</b>	Imaginer de nouvelles formes de solidarités et de coopérations agricoles	
	Mettre en place une stratégie biodiversité départementale visant à améliorer l'état écologique du territoire	
	Transformer Seine et Yvelines Environnement (SYE) en opérateur de protection de l'environnement et de lutte contre le changement climatique	

 IMPACT GLOBALEMENT DÉFAVORABLE À L'ATTEINTE DE L'ODD CONSTATÉ

 IMPACT ATTENDU (FAVORABLE OU DÉFAVORABLE) MAIS NE POUVANT PAS ENCORE ÊTRE CONSTATÉ AU REGARD DE L'AVANCEMENT DU PROJET

 IMPACT FAVORABLE À L'ATTEINTE DES ODD CONSTATÉ

	2 	3 	4 	5 	6 	7 	8 	9 	10 	11 	12 	13 	14 	15 	16 	17 
	Yellow	Green	Green		Green		Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Blue	Green				Green
		Yellow	Yellow		Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow		Yellow		Yellow		Green
		Green				Green									Yellow	Green
		Yellow				Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow				Green
		Green				Green	Blue	Green		Yellow	Green	Green		Yellow	Green	Green
Yellow			Yellow			Yellow	Yellow		Green	Yellow	Yellow	Yellow				Green
	Yellow				Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow				Green
Green	Green	Green	Green				Green		Green		Green	Blue				Green
		Yellow	Yellow													Green
		Green	Green				Green				Blue	Blue				Green
		Green					Green				Blue	Blue				Green
Green		Green	Green			Yellow	Green					Yellow				Green
		Yellow							Yellow	Yellow						Green
Green			Yellow				Yellow		Yellow	Green					Yellow	Green
Green		Green	Green	Green	Green			Green	Green	Green	Green					Green
Green	Green	Green	Green				Green		Green						Green	Green
	Yellow					Green	Yellow			Yellow	Yellow	Yellow		Green		Yellow
	Yellow	Yellow			Yellow	Yellow				Yellow	Yellow	Yellow		Yellow		Yellow
						Yellow	Green			Yellow	Yellow	Yellow				Green
		Yellow	Green	Green	Yellow	Yellow		Yellow		Green	Yellow	Yellow		Yellow		Green
Green		Green	Yellow		Yellow	Yellow		Yellow	Yellow		Yellow	Yellow				Green
	Green	Green	Green			Yellow	Green		Green	Green	Green	Green				Green
		Green	Green	Green	Green	Green		Yellow	Green	Yellow	Green	Green		Green		Green
Green	Yellow				Yellow		Yellow			Yellow		Yellow		Yellow		Green
	Yellow	Yellow	Green	Green	Green					Green		Yellow		Green	Yellow	Yellow
	Green	Yellow	Yellow		Green					Green	Yellow	Yellow				Green

Politique	Objectif 2021 - 2028	Avancement à date	1 
Innovation et Industrie	Investir dans des sociétés de production d'énergies renouvelables afin de développer et décarboner les réseaux de chaleur pour mutualiser et maximiser l'utilisation de ces énergies		
	Poursuivre le portage de projets industriels écologiquement vertueux et participant au maintien de l'emploi		
	Soutenir le développement d'une filière bois et matériaux biosourcés à destination de l'écoconstruction et de l'énergie		
Insertion	Cibler davantage les habitants des QPV dans les programmes d'insertion		
	Développer les potentiels des personnes pour dynamiser leur accès à l'emploi		
	Favoriser l'insertion sociale des publics précaires les plus éloignés de l'emploi. Adéquation de l'offre (sociale et spécifique) avec les besoins des publics		
	Permettre aux grands employeurs publics et privés du territoire de développer l'emploi d'insertion		
Inter-départementalité	Poursuivre la dynamique interdépartementale à 7 à l'échelle de l'Île-de-France		
Jeunesse	Déployer un programme égalité des chances pour les jeunes protégés de l'Aide Sociale à l'Enfance		
	Développer un programme spécifique d'autonomisation pour les jeunes protégés de l'Aide Sociale à l'Enfance		
	Faire du sport un levier d'inclusion et d'insertion professionnelle		
	Investir pour l'attractivité du territoire par l'enseignement supérieur et la recherche		
	Poursuivre l'adaptation de l'offre d'accueil et d'accompagnement des enfants protégés (accompagnement à domicile, tiers, villages d'enfants)		
	Renforcer l'offre de prévention jeunesse par la création d'un groupement de coopération		
Logement	Concrétiser les Plans de Rénovation Urbaine par des interventions portant sur des ambitions de qualité d'usage, écologiques et sociales conventionnés avec les EPCI, bailleurs sociaux ou aménageurs		
	Créer un office foncier solidaire favorisant l'accession sociale à la propriété (Bail réel solidaire)		
	Développer une politique globale de rénovation énergétique du parc privé existant		
	Soutenir la production de logement locatif social familial et spécifique intégrant des ambitions environnementales, de qualité d'usage et de prestations		
Quartiers Prioritaires	Investir l'urbanisme temporaire des friches générées par les programmes de rénovation urbaine en créant de nouveaux usages (agriculture, culture, sport...)		
	Recomposer l'offre éducative dans le cadre de la construction des collèges avec de nouveaux modèles pédagogiques		
	Réimplanter des services départementaux et des équipements qualitatifs de proximité du Département		
Santé	Assurer le suivi médical des enfants et adolescents (PMI, médecine scolaire)		
	Assurer une évaluation et un suivi de la santé somatique et psychique des enfants protégés de l'Aide Sociale à l'Enfance		
	Constituer et compléter le réseau de maisons médicales départementales		
	Déployer un réseau de téléconsultation		
	Investir dans des robots chirurgicaux		
	Mettre en place le Bus santé		
Solidarités	Mettre en place le Bus Insertion		
Soutien au bloc communal	Déployer un bon développement durable pour les projets locaux à forte valeur ajoutée		
	Étendre les services proposés aux communes par l'opérateur Seine et Yvelines Numérique (SYN) (pilote vidéoprotection)		
	Intensifier les dispositifs d'aide technique et financière à destination des communes		
	Offrir un cadre de mutualisation pour la transformation numérique des collectivités		

**IMPACT GLOBALEMENT DÉFAVORABLE À L'ATTEINTE DE L'ODD CONSTATÉ**

**IMPACT ATTENDU (FAVORABLE OU DÉFAVORABLE) MAIS NE POUVANT PAS ENCORE ÊTRE CONSTATÉ AU REGARD DE L'AVANCEMENT DU PROJET**

**IMPACT FAVORABLE À L'ATTEINTE DES ODD CONSTATÉ**

	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17
																
	Orange					Green	Green			Green		Green				Green
	Green				Green		Green									Green
	Orange		Orange		Orange	Orange	Orange				Orange			Orange		Green
	Green		Green				Green									Green
	Green	Green	Green				Green		Green		Green					Green
	Green						Green			Green						Green
	Green	Green	Green	Green		Green	Green			Green				Green		Green
		Green	Green			Orange	Green	Green	Green	Green	Orange	Orange		Orange		Green
	Green		Green				Green		Green							Green
	Green		Green				Green			Orange					Green	Green
	Orange	Orange	Orange				Orange	Green	Orange		Blue	Orange		Blue		
		Orange	Orange	Green			Orange									Green
	Green	Green	Green			Blue						Orange		Orange	Green	Green
	Orange		Orange	Orange			Orange	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange		Orange	Orange	Orange
	Green							Green	Green			Blue		Orange		Green
	Green					Green				Green		Green				Green
	Green	Green	Green	Orange	Orange	Green	Orange	Orange	Green	Green	Orange	Orange		Orange	Orange	Green
	Orange	Orange			Orange		Orange	Orange	Orange	Orange	Orange					Orange
			Orange					Orange	Orange						Green	Green
	Orange		Orange	Orange				Orange	Orange	Orange						Green
	Green	Green	Green	Green				Green								Green
	Green		Green	Green				Green								Green
		Orange		Green			Green		Green	Orange	Blue	Orange				Green
		Green	Orange				Blue	Green	Orange		Blue	Blue				Green
	Orange					Orange	Blue	Green			Blue	Blue				Green
	Green		Green			Green	Green		Green			Blue				Green
		Orange	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange			Orange	Orange	Orange		Orange		Green
						Blue			Green	Green	Blue	Orange		Orange	Blue	Blue
		Green	Green	Orange	Orange		Green		Green	Green	Orange	Orange		Orange		Green
						Green		Orange	Orange	Orange	Blue	Orange			Orange	Green

# LEXIQUE

**ADEME**

Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

**AFD**

Agence Française de Développement

**AFDEY**

Action Foncière pour un Développement Équilibré des Yvelines

**ANAH**

Agence Nationale de l'Habitat

**APA**

Allocation Personnalisée d'Autonomie

**ASE**

Aide Sociale à l'Enfance

**BEGES**

Bilan des Émissions de Gaz à Effet de Serre

**BRSA**

Bénéficiaire du Revenu de Solidarité Active  
BRS Bail Réel Solidaire

**CD78**

Conseil Départemental des Yvelines

**CDD**

Contrat à Durée Déterminée

**CNAV**

Caisse nationale de l'Assurance Vieillesse

**CNFPT**

Centre National de la Fonction Publique Territoriale

**CPF**

Centre de Planification Familiale

**CROUS**

Centre Régional Des Œuvres Universitaires et Scolaires

**DRH**

Direction des Ressources Humaines

**EHPAD**

Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes

**EPCI**

Établissement Public de Coopération Intercommunale

**ENS**

Espace Naturel Sensible

**ERC**

Méthode Éviter, Réduire, Compenser

**ESMS**

Établissement Social et Médico-Social

**FAM**

Foyer d'Accueil Médicalisé

**FS2I**

Fonds de Solidarité et d'Investissement Interdépartemental

**GIP**

Groupement d'Intérêt Public

**GES**

Gaz à Effet de Serre

**IPEA**

Institut du Psychotraumatisme de l'Enfant et de l'Adolescent

**IPSC**

Institut de Santé Parasport Connecté

**MEAE** Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères

**ODD**

Objectif de Développement Durable de l'Organisation des Nations Unies

**OFS**

Office Foncier Solidaire

**OMS**

Organisation Mondiale de la Santé

**ONG**

Organisation Non Gouvernementale

**ONU**

Organisation des Nations Unies

**PA**

Personnes Âgées

**PAT**

Pôles Autonomie Territoriaux

**PDI**

Programme Départemental d'Insertion PEC

**PEC**

Parcours Emploi Compétences

**PH**

Personnes Handicapées

**PME/TPE**

Petites et Moyennes Entreprises / Très Petites Entreprises

**PMI**

Protection Maternelle et Infantile

**PPDH**

Parc du Peuple de l'Herbe

**QPV**

Quartier prioritaire de la Politique de la Ville

**RQTH**

Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé

**RSA**

Revenu de Solidarité Active

**SARE** Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique

**SAS** Secteur d'Action Sociale

**SDEI**

Schéma Départemental des Équipements Intermodaux

**SDIS**

Service Départemental d'Incendie et de Secours

**SDY**

Schéma de Déplacements des Yvelines

**SIAE**

Structure d'Insertion par l'Activité Économique

**SPASER**

Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables

**SYE**

opérateur Seine et Yvelines Environnement

**SYN**

Opérateur Seine et Yvelines Numérique

**TAD**

Territoire d'Action Départementale

**VN**

Voûte Nubienne

**YES**

Dispositif Yvelines Étudiants Seniors



